RAPPORT DEFINITIF

DE L'EVALUATION FINALE

DU

PROXIVET

(PROMOTION D'UN SERVICE VETERINAIRE PRIVE DE PROXIMITE AU SUD RWANDA)

Mis en œuvre par
Vétérinaires Sans Frontières (VSF-B) et IMBARAGA
Co Financé par la Direction Générale du Développement

Dr Christian BAUDOUX

Octobre 2013

Projet de promotion d'un service vétérinaire de proximité au sud Rwanda (PROXIVET – sud Rwanda I)

(PHASE 2)

Partenaires Locaux Principaux :	Organisation des agriculteurs et éleveurs du Rwanda IMBARAGA
Durée de l'intervention:	3 ans
Date du démarrage de l'intervention:	1 janvier 2011
Zone d'intervention :	Rwanda ; Province du Sud ; Districts de Huye et de Nyanza
Groupes cibles :	Petits agro-éleveurs ; femmes ; ménages vulnérables
Contribution DGCD:	744.029 Euros
Contribution VSF-B :	186.007 Euros
Contribution totale:	930.036 Euros
Secteurs d'intervention:	Agriculture et Élevage (CAD 31195)

Résumé

Objectif global	La contribution de l'élevage dans l'économie et la vie sociale des ménages est optimisée
Objectif spécifique	La sécurité alimentaire et les revenus des familles bénéficiaires sont renforcés durablement grâce à une amélioration des conditions d'élevage et à une approche intégrée des exploitations
Résultats attendus	R 1 : Les dispositifs adaptés de santé animale de proximité contribuent à sécuriser l'élevage auprès des agro-éleveurs R 2 : Les ménages vulnérables sont renforcés dans leurs activités agro-pastorales grâce à la mise en œuvre d'une approche holistique respectueuse de l'environnement R 3 : Le rôle des femmes dans l'exploitation familiale et dans le développement de la communauté est renforcé R 4 : Les partenaires locaux sont renforcés en vue d'assurer une durabilité des actions du PROXIVET

TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF 6

2. INTRODUCTION 9

2.1. BRÈVE PRÉSENTATION DU PROJET 9
2.2. L'ÉVALUATION FINALE 9
2.3. MÉTHODOLOGIE DE LA MISSION 10

3. CONTEXTE DE L'INTERVENTION ET DESCRIPTION DU PROJET 12

3.1. DESCRIPTION DU CONTEXTE 12
3.2. LA ZONE D'INTERVENTION 14
3.3. ANTÉCÉDENTS HISTORIQUES DE L'INTERVENTION 14
3.4. DESCRIPTION DU PROJET 15
3.5. ASPECTS INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIFS 16
3.6. AJUSTEMENTS STRATÉGIQUES 17
3.7. CHANGEMENTS DANS LE CONTEXTE LOCAL 18

4. APPRÉCIATION CRITIQUE ET CONSTRUCTIVE 19

4.1. RÉSULTAT 1 : LES DISPOSITIFS ADAPTÉS DE SANTÉ ANIMALE DE PROXIMITÉ CONTRIBUENT À SÉCURISER L'ÉLEVAGE AUPRÈS DES AGRO-ÉLEVEURS 19
4.2. RÉSULTAT 2 : LE BIEN-ÊTRE DES MÉNAGES VULNÉRABLES (VUL) EST AMÉLIORÉ GRÂCE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE APPROCHE HOLISTIQUE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT 25
4.3. RÉSULTAT 3 : LE RÔLE DES FEMMES DANS L'EXPLOITATION FAMILIAL ET DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ EST RENFORCÉ 33
4.4. RÉSULTAT 4 : LES PARTENAIRES LOCAUX SONT RENFORCÉS EN VUE D'ASSURER UNE DURABILITÉ DES ACTIONS DU PROXIVET 38

5. ÉVALUATION 43

5.1. PERTINENCE 43
5.2. EFFICACITÉ 51
5.3. L'EFFICIENCE 57
5.4. EFFETS / IMPACTS 61
5.5. DURABILITÉ 65
5.6. CONCLUSIONS 68

6. LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS 71

6.1. STRATÉGIE DU PROXIVET 71
6.2. LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS 73

7. ANNEXES 76

7.1. ANNEXE 1 : CARTE DE LA ZONE D'INTERVENTION 77
7.2. ANNEXE 2 : LISTE DES PROBLÈMES IDENTIFIÉS 78
7.3. ANNEXE 3 : RÉCAPITULATION DES ACTIVITÉS 80
7.4. ANNEXE 4 : ÉTAT DE RÉALISATION DES IOV 93
7.5. ANNEXE 5 : EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU PROXIVET SUD RWANDA 98
7.6. ANNEXE 6 : PROGRAMME DE LA MISSION 100
7.7. ANNEXE 7 : LISTE DES DOCUMENTS DE CAPITALISATION 102
7.8. ANNEXE 8 : RAPPORT DE L'ATELIER DE RESTITUTION + LISTES DES PRÉSENCES 104

Liste des abréviations et des dénominations

AAF	Assistant Administratif et Financier
AE	Agro-Eleveur
AER	Agro-Eleveur Relais
AGR	Activité Génératrice de Revenus
APEL	Programme d'Appui au Petit Elevage
AT	Assistant technique
BF	Bénéficiaires
CED	Chargé d'Elevage du District
CTB	Coopération Technique Belge
DTF	Document Technique et Financier
DGD	Direction Générale du Développement du Service Public Fédéral de la Coopération
EAVK	Ecole Agri-Vétérinaire de Kabutare
FPP	Forum des Partenaires de la Province
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GCP	Gestion du Cycle des Projets
GP	Gestionnaire de Projet
GS	Groupement Solidaire
HIMO	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
IMF	Institution de Micro Finance
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
JADF	Joint Action Development Forum
LAE	Lutte Anti-Erosive
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
NUR	National University of Rwanda
OMD	Objectifs Du Millénaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OS	Objectif Spécifique
PLP	Partenaire Local Principal
PSTA	Plan Stratégique de Transformation de l'Agriculture
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAB	Rwanda Agriculture Board
RSAP	Réseau de Santé Animale de Proximité
S/E	Suivi & Evaluation
SA	Santé Animale
SB	Section de base

SE	Secrétaire Exécutif (de Secteur ou de Cellule)
SVPP	Service Vétérinaire Privé de Proximité
STD	Services Techniques Décentralisés
TV	Technicien Vétérinaire
VS	Vétérinaire de Secteur
VSF-B	Vétérinaires Sans Frontières - Belgium

1. Résumé exécutif

Le PROXIVET, phase 2 est l'un des objectifs du second programme triennal 2011-2013 (inclus dans le cadre stratégique à 6 ans) financé par le DGD. En vue d'atteindre l'objectif général de ce programme, qui est d'améliorer durablement l'économie et la vie sociale des ménages par l'optimisation de l'élevage paysan, le PROXIVET II, vise à augmenter les productions animales et végétales grâce à l'amélioration des conditions d'élevage et des pratiques d'intégration agriculture élevage ».

Le PROXIVET II couvre les districts de Huye et de Nyanza dans la Province du Sud du Rwanda et est exécuté en partenariat avec le partenaire local IMBARAGA, ONG nationale constitué en fédération de groupements d'éleveurs et agriculteurs du Rwanda.

Il cible comme bénéficiaires :

(i) les agro éleveurs affiliés à IMBARAGA et les ménages très vulnérables qui constituent le groupe des bénéficiaires directs ;

(ii) les bénéficiaires intermédiaires essentiellement constitués par 4 vétérinaires privés (VPP), intégrés dans des Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) appuyés par 73 agro-éleveurs Relais (AER) actifs au niveau des villages ;

(iii) les bénéficiaires indirects constitués par environ 10.825 des agro éleveurs non affiliés aux PLP qui bénéficieront des actions des services vétérinaires installés.

Durant cette 2eme phase, le PROXIVET II a produit les réalisations suivantes :

- la mise en place d'un réseau de santé animale de proximité par le renforcement en équipement, fonds de roulement et formations de 4 vétérinaires privés de proximité, déjà installés dans le milieu rural, ainsi que l'appui à 73 agro-éleveurs Relais chargés des actions de détiquage et de vermifugation ;
- l'appui à 1.227 ménages vulnérables dont 478 femmes chefs de ménage, par la recheptelisation de l'exploitation, l'aide à l'installation des cultures fourragères, de plants fruitiers et des jardins de cuisine ;
- l'appui à 639 femmes membres de IMBARAGA par la recheptelisation et par des actions au profit de l'ensemble des groupes solidaires (GS) ;
- le renforcement du partenaire local principal, ce qui a permis aux 6 sections de base (SB) de prendre en charge l'encadrement des groupements solidaires.

La pertinence générale de l'intervention a été confirmée à différents niveaux : le projet intervient dans une zone défavorisée où les indicateurs de pauvreté sont particulièrement inquiétants. Le projet a dirigé ses actions vers des bénéficiaires particulièrement vulnérables jugés par la population motivés et méritants. En complétant le groupe cible principal par les femmes déjà membres de GS IMBARAGA et parmi elles de très vulnérables, le projet a su soutenir leur esprit d'initiative et leur ambition de participer au bien-être de leur famille et au développement de la communauté. Les axes d'intervention du PROXIVET montrent une pleine cohérence avec les politiques gouvernementales élaborées en matière d'intégration élevage – agriculture, de recours au secteur privé pour la mise en place des soins vétérinaires et d'appui ciblé en direction des femmes et des groupements de producteurs visant à réduire le niveau de pauvreté de la population.

Les 4 résultats programmés contribuent tous à **l'efficacité** du PROXIVET dans l'atteinte de son objectif spécifique. L'apport de chacun de ces résultats est cependant à nuancer. Le réseau de santé animale de proximité (résultat 1) englobant les 4 VPP et les 73 AER soutient grandement la sécurisation de la santé des animaux au niveau de toute la zone d'intervention. Le gros bétail reste cependant la cible privilégiée des actions en SA par rapport aux petites espèces. Ce constat confirme que l'ensemble des AE de la zone d'intervention ont bénéficié du projet. Le résultat 2 axé sur l'appui aux ménages vulnérables a surtout produit ses effets sur les bénéficiaires installés en 1ere et 2eme génération (G1 et G2) ayant reçu le kit complet d'installation. Les éleveurs des 3eme et 4eme générations n'ont encore récolté que peu d'effets de l'appui du projet et ce constat risque de se reproduire à la phase suivante. Les activités du résultat 3 ont permis une atteinte très forte de ce résultat : au terme de cette seconde phase, les femmes occupent des places de responsabilités dans les instances de IMBARAGA et les appuis du PROXIVET ont conforté les femmes bénéficiaires dans leur besoin et leur implication à assurer le bien-être du ménage. Au travers du résultat 4, IMBARAGA a su tirer parti des appuis du PROXIVET, surtout au niveau régional et local (SB). L'intervention des

SB dans la structuration des regroupements des ménages vulnérables et la dynamisation des GS des femmes bénéficiaires a été déterminante.

L'efficience du projet est également excellente du fait qu'il existe une bonne adéquation et une gestion efficace des différentes ressources du projet pour réaliser les activités planifiée. PROXIVET a su mettre en place l'organisation interne appropriée pour mettre en œuvre les activités programmées et produire les indicateurs de réalisation et de produits. La collaboration entre les 2 partenaires a été franche et efficace et a abouti au transfert de la gestion technique et administrative du projet au PLP. Les moyens financiers ont été utilisés comme prévu dans le DTF et les économies réalisées sur l'assistance technique ont été transférées vers un poste d'investissements au profit des bénéficiaires directs.

Les impacts produits par le projet ont été analysés à plusieurs niveaux.

- Au niveau social, le regroupement des bénéficiaires vulnérables a amélioré leur perception d'eux-mêmes et a jeté les bases d'une solidarité interpersonnelle. Les femmes, isolées ou membre de ménages, se sont investies dans la gestion des GS et des SB.
- L'apport technologique du PROXIVET s'observe surtout au niveau des paquets techniques relatifs aux modes d'élevage des caprins, des lapins et des porcs. Les nouvelles conditions d'élevage du lapin sont difficilement assurées par les bénéficiaires. Le plan d'organisation et de production des petites exploitations mis au point avec la Facagro en 1ere phase devrait être actualisé et remis à l'ordre du jour. Les jardins de cuisine et les foyers améliorés procurent des avantages quotidiens dans la gestion du ménage.
- Quant aux effets économico- financiers, les interventions du PROXIVET procurent un supplément de revenus pour les ménages bénéficiaires mais l'importance de cette augmentation est incomplètement mesurée car elle se limite à la production animale et elle est également tributaire du type d'appui reçu du projet et de l'appartenance des bénéficiaires à un groupement solidaire. Le chiffre d'affaire des VPP a fortement augmenté et les interventions des AER leur procurent un revenu limité mais régulier.
- IMBARAGA est le principal bénéficiaire de l'impact institutionnel : via une contribution financière directe à son fonctionnement et en lui confiant des tâches précises dans l'encadrement et l'organisation des GS bénéficiaires, le PROXIVET a permis à IMBARAGA de consolider son implantation dans la Province du SUD et de se présenter comme un partenaire incontournable tant vis-à-vis des bénéficiaires que des services étatiques décentralisés : ceux en charge du développement (FPP et JADF) et de l'appui technique (CED et CES). Ces derniers aussi ont bénéficié d'appuis qui les ont renforcés dans leurs missions.

En consacrant un résultat entier **à la promotion de la femme** dans les activités d'élevage et le fonctionnement des associations et en privilégiant sa prise en compte dans d'autres activités, PROXIVET a grandement œuvré à l'amélioration des conditions de vie des femmes bénéficiaires ainsi que de la perception de leur rôle au sein de la société et du ménage. Les femmes ont ainsi acquis un véritable pouvoir de participer aux prises de décisions en rapport avec les activités productives du ménage (cultures et élevage) ainsi que lors de l'affectation des revenus aux dépenses essentielles (mutuelle de santé, frais scolaires). Le projet a accordé une attention particulière aux femmes célibataires chef de ménage lors de l'attribution de noyaux d'élevage. Les femmes ont aussi investi la plupart des postes à responsabilités des groupements associatifs.

Au même titre que la plupart des projets, le PROXIVET a intégré une composante protection de **l'environnement** en promouvant la récolte et l'utilisation du fumier et en appuyant l'installation de haies fourragères anti érosives. PROXIVET a su apporter une touche originale par la promotion de foyers améliorés.

Les perspectives de durabilité ont déjà enregistré quelques acquis importants :

- Le PROXIVET a obtenu le soutien du Minagri et des instances locales impliquées dans la programmation des actions de développement et dans l'encadrement des AE. Ce soutien concerne l'ensemble des actions du PROXIVET avec un accent particulier sur la mise en place du RSAP.
- Le PROXIVET a également su bien s'insérer dans le milieu rural et faire participer la population aux étapes de la mise en œuvre du projet en collaboration avec les instances d'IMBARAGA. La sélection de bénéficiaires et la gestion du crédit rotatif ont ainsi impliqué les structures administratives (cellules) ou villageoises (comité villageois) qui ont constitué un relais idéal au déploiement du projet.

- La promotion du mouvement associatif au sein du monde rural même si peu développé à l'origine répond à un véritable besoin chez les ménages vulnérables qui sont motivés à y maintenir une adhésion active.
- Le paquet technologique correspond également à la nécessité d'améliorer les performances de l'exploitation et l'augmentation de la disponibilité alimentaire pour le ménage et celle des revenus seront un puisant moteur de son adoption. L'introduction d'innovations technologiques est bien acceptée pour l'élevage des caprins et des porcins, un peu moins pour celui du lapin qui demande un investissement important en temps et en argent. Le modèle de la Facagro ne verra sa véritable application qu'au prix de la définition d'une stratégie pratique de mise en œuvre.
- L'implication de plus en plus grande de IMBARAGA dans l'exécution et la gestion du PROXIVET a augmenté les perspectives de sa durabilité. Les phases à venir mettront l'accent sur la définition et la mise en œuvre de mécanismes capables de perpétuer les activités clés : la poursuite de la recheptelisation, la gestion du comité rotatif, l'appui à la structuration de nouveaux groupements solidaires.
- La durabilité économico financière peut être aisément assurée pour les VPP au prix d'un accompagnement immédiat dans la gestion de leur clinique / comptoir à condition que la nouvelle loi sur la pratique de la médecine vétérinaire ne leur impose des restrictions. Celle des exploitations est directement liée aux acquis technologiques des exploitations.

La recommandation la plus pressante pour la poursuite du PROXIVET est de revoir la définition de ses 2 axes stratégiques définis dans le DTF afin d'opérer une nette distinction entre l'axe définissant les objectifs et celui définissant les moyens de mise en œuvre. Le premier axe devrait notamment privilégier un retour à la mise en œuvre d'un modèle d'exploitation optimisant l'intégration de l'élevage à l'agriculture car ce modèle constitue le véritable moteur de l'amélioration du bien-être du ménage.

Le second axe stratégique définira les modalités d'intervention. Les principales structures d'appui et d'encadrement seront en fonction de leur domaine d'intervention : IMBARAGA, les 4 VPP et le réseau d'AER et / ou d'AEM chargés de l'encadrement; le comité de sélection des bénéficiaires et de gestion du crédit rotatif.

2. Introduction

2.1. Brève présentation du projet

Le projet PROXIVET (Projet de promotion d'un service vétérinaire de proximité au Sud du Rwanda) développé dans le cadre du programme cofinancé par la Direction Générale au Développement et mis en œuvre par VSF Belgique et ses partenaires a démarré en janvier 2008 par une première phase de 3 ans dont la zone d'intervention s'est limitée au District de Huye de la Province du Sud. La deuxième phase d'une même durée de 3 ans et faisant l'objet de la présente évaluation s'est déroulée entre 2011 et 2013. L'intervention a été étendue au District voisin de Nyanza. Il vise à renforcer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des familles bénéficiaires grâce à une amélioration des conditions d'élevage et à une approche intégrée des exploitations.

Le projet a construit sa stratégie d'intervention sur l'amélioration de la santé animale par le biais de la mise en place d'un réseau de santé animale s'appuyant sur un certain nombre de techniciens vétérinaires gérant des comptoirs de vente de médicaments et compétents pour fournir des services vétérinaires (soins, inséminations artificielles, vaccinations, …). Ce réseau de santé animale est complété par le déploiement d'un ensemble d'agro-éleveurs relais (AER) en charge de la prophylaxie de base en matière de détiquage et de vermifugation.

Un second axe de l'action du projet est l'appui direct à la population des districts qui vit dans une grande précarité du fait des conditions socio-environnementales bien connues de la région : la forte densité de population, la réduction de la surface agricole disponible par ménages et la dégradation de la fertilité des terres suite à l'érosion et le manque de fumure. Cet appui vise 2 catégories spécifiques de la population : les ménages vulnérables dont la sélection a été opérée par la population même des villages d'intervention et les femmes membres de groupements solidaires (GS) appartenant au réseau développé par IMBARAGA, organisation non gouvernementale qui promeut la création et le regroupement des organisations d'agro-éleveurs.

L'objectif premier de cet appui est de fournir aux ménages des animaux (caprins, lapins, porcs) producteurs de fumier et générateurs de revenus, amorçant ainsi une réinsertion socio-économique de ces familles vulnérables tirant parti de l'encadrement en organisation et en formation offert par le réseau IMBARAGA.

L'intervention est appelée à se poursuivre sous une forme intégrant davantage les critères nouvellement définis dans le PIC réglant les relations de coopération entre le Rwanda et la Belgique tout en consolidant les acquis des 2 premières phases

2.2. L'évaluation finale

L'évaluation finale de la deuxième phase du projet PROXIVET est prévue dans le dispositif du monitoring et d'évaluation figurant dans le rapport de formulation.

Selon les termes de référence élaborés par la Direction de VSF-B, la mission d'évaluation a pour objectifs :

- examiner la pertinence de l'intervention (résolution des problèmes identifiés lors de la formulation), les niveaux de réalisation et de performance de l'action (efficacité et efficience) et dégager les leçons tirées pour de telles interventions pour une prochaine phase ;
- analyser la mise en œuvre du projet en rapport avec les critères de la GCP (approche stratégique, méthodologie de suivi/évaluation, degré de mise en œuvre des recommandations des monitorings précédents…) ;
- établir avec le projet, le partenaire local et les groupes bénéficiaires un bilan final du projet en vue d'identifier les points forts et les points faibles de l'intervention, analyser le degré d'appropriation et d'utilisation effective des services du projet, déterminer les effets et impacts de l'intervention et dégager les mesures éventuelles à prendre pour renforcer la pérennisation des actions ;
- établir un bilan global de la prestation aux fins d'une capitalisation efficace au sein des structures partenaires (succès, difficultés rencontrées, erreurs à éviter dans le futur, méthodologies validées) ;

- formuler des recommandations claires et fixer des délais d'exécution pour les actions prioritaires à mener en vue de la fin de la prestation mais aussi pour conforter et orienter les choix stratégiques futurs.

L'exécution de l'Evaluation finale a été confiée à Christian Baudoux et s'est déroulée en octobre 2013.

2.3. Méthodologie de la mission

La mission s'est déroulée en 2 temps :

- La phase préparatoire :

  La préparation de la mission a comporté : *(i)* un briefing préparatoire au niveau du Siège de VSF-B à Bruxelles avec le coordinateur des programmes (20/09/2013) et avec le directeur régional Afrique Centrale (25/09/2013) ; *(ii)* la lecture préparatoire des rapports et documents ainsi que la préparation des fiches spécifiques pour les séances d'évaluation participative avec les différents partenaires,(fiches d'enquêtes de terrain).

- La phase d'analyse :
  La phase de terrain s'est déroulée essentiellement dans les 2 districts d'intervention du PROXIVET du lundi 14 au mercredi 23 octobre 2013. Cette phase a été couplée à celle du projet voisin en RD du Congo, le Promelvu, et la phase de terrain de ces 2 missions ne pouvait dépasser 20 jours selon le souhait du commanditaire.

  Des visites d'exploitation, des entretiens sur base d'un questionnaire semi-ouvert et des réunions de travail ont ainsi été organisés. L'évaluateur en concertation avec l'équipe PROXIVET a recherché la diversité et la variété des situations dans l'échantillonnage des sites à visiter.

Avec les bénéficiaires directs:

Visite de terrain :

- Visite de 6 exploitations de bénéficiaires vulnérables (3 F et 3 H) ;
- Visite de 3 exploitations de bénéficiaires IMBARAGA ;
- Discussion avec +/- 15 bénéficiaires (IMB et VUL).

Au niveau des bénéficiaires secondaires et des partenaires :

- IMBARAGA : le représentant légal, le secrétaire exécutif national, le chargé de programme national, le coordinateur de programme Région Sud, 1 responsable antenne, 4 présidents de section de base (SB) (2 F et 2 H), 7 présidents de groupes solidaires (GS) (4 F et 3 H) ;
- 3 VPP : Consult Agro Vet Pharmacie (Kinkanga-Huye), Clinique SIAV Ldt (Kigoma/Mukingo-Nyanza), Nyanza Agro Vet Center (Nyanza) ;
- AER : 8 AER (1 F et 7 H).

Avec les Services centraux ou décentralisés de l'administration et de l'élevage :

- à Kigali : la responsable chargée du développement bovin à la Direction générale des ressources animales et point focal du Minagri pour le PROXIVET ;
- à Huye : le chef d'élevage du district ;
- à Nyanza :
  - la secrétaire permanente du JADF ;
  - l'agronome de district ;
  - la chargée d'élevage du secteur de Nyagisozi.

Au niveau de l'ambassade de Belgique à Kigali :

- l'attachée de coopération pour le secteur agricole.

Au niveau de l'équipe du projet :

- plusieurs séances de travail avec l'équipe de gestion et d'exécution du PROXIVET pour déterminer l'état de réalisation du projet et la situation actuelle de l'action vis-à-vis des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et d'impact.

La mission a tenu comme prévu un atelier de validation à Huye avec les représentants de IMBARAGA (le représentant national, le coordinateur Région Sud, les présidents des SB) et l'équipe du PROXIVET en date du 23 octobre 2013. Il y a été exposé les constats, les conclusions et les propositions de la mission. Les participants y ont fait part de leurs considérations et suggestions que la mission s'est efforcée d'intégrer dans le présent rapport. Le compte rendu de l'atelier de restitution figure en Annexe 8.

La mission d'évaluation a adopté une approche résolument participative tant au niveau du groupe des bénéficiaires qu'à celui des agents et responsables du projet. Elle s'est efforcée de les associer à tous les niveaux de l'évaluation (analyse, diagnostic et recommandations) afin qu'ils en intègrent les résultats dans l'exécution de l'intervention à court et moyen terme. La mission a ainsi respecté la volonté du commanditaire de faire de cette évaluation un exercice d'apprentissage conduisant à des engagements des partenaires.

3. Contexte de l'intervention et description du projet

3.1. Description du contexte

3.1.1. Milieu et situation socio-économique du Rwanda

D'après le recensement démographique de 2012, la population du Rwanda est estimée à 10,5 millions d'habitants sur une superficie de 26.338 km2. Le Rwanda est le pays avec la densité de population la plus élevée en Afrique, avec 416 personnes par km², et le pays présente un taux moyen annuel de croissance de population de 2,6%, qui est parmi les taux les plus élevés en Afrique. Ceci entraîne un morcellement des terres avec de faibles surfaces cultivées par exploitant et une forte pression sur les ressources naturelles, ce qui entraîne et exacerbe la dégradation de la fertilité des sols due à l'érosion et à la surexploitation, corrélée à une faible utilisation d'engrais (naturel ou chimique). Une des conséquences est la faible productivité des cultures, particulièrement préjudiciable dans un contexte où les surfaces cultivées par agro-éleveurs sont limitées.

Le Rwanda occupe la 167ème position sur 187 pays, selon l'indice de développement humain (IDH) (Rapport Développement Humaine 2013 : Rwanda, UNDP). Le pays fait face à un niveau de pauvreté élevé, avec 44,9% de la population en dessous du seuil de pauvreté et 24,1% vivant en état de pauvreté extrême en 2011 (MINECOFIN rapport EDPRS 2008-2011, EDPRS 2 : 2013-2018). Ce sont les ménages ruraux qui dépendent de l'agriculture qui sont les plus affectés par la pauvreté et la province du sud reste la plus pauvre du pays, avec un taux de pauvreté de 56,5%. Le taux de malnutrition chronique infantile demeure assez élevé (43%) et place le Rwanda parmi les pays avec les taux les plus élevés de cette forme de malnutrition dans la région. Le taux de malnutrition aiguë est de 3.6%. Il est à noter que les protéines dans le régime alimentaire de la majorité des ménages rwandais proviennent essentiellement des légumineuses et pas des ressources animales : la viande, par exemple, apporte tout au plus 6% des protéines consommées (PSTA 2004).

Cette insécurité alimentaire est corrélée à divers paramètres comme la présence d'une femme, d'un isolé ou d'une personne âgée (>65 ans) à la tête de la famille, mais aussi à la taille de la parcelle: elle passe de 41% chez les familles possédant moins de 0,1 ha à 21% pour celles qui cultivent 0,5 ha ou plus. Les plus petites exploitations sont situées à l'Ouest du pays, et particulièrement dans la province de Cyangungu et de Huye (0,35ha).

Les pluies abondantes et bien réparties (800 à 1200 mm, réparties en 2 saisons: petite saison des pluies de septembre à décembre et grande saison des pluies de février à juin) permettent d'assurer une production agricole sur toute l'année. Cependant, les terres sont intensément cultivées et les pâturages naturels ont pratiquement disparu. Dans cette situation agro-climatique relativement propice à la production agricole et animale, les systèmes agricoles sont de type intégré : les paysans sont peu spécialisés et veillent à optimiser l'usage de leur terre en pratiquant de l'agro-foresterie, les plantations associées et une exploitation sur plusieurs saisons culturales tout au long de l'année. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur le secteur, les paysans ont atteint, dans leur système traditionnel, un degré d'optimisation de leurs ressources terriennes et humaines ainsi que des intrants.

Les contraintes touchant particulièrement le secteur de la production animale concernent principalement la faible qualité des potentiels génétiques, des déficiences de connaissance en pratique d'élevage (gestion des animaux, des aspects sanitaires et alimentaires), le manque de fourrage adéquat et de compléments nutritionnels ainsi que l'insuffisance des ressources des services vétérinaires et de surveillance épidémiologique. La pression foncière et la baisse de la fertilité des sols augmentent la concurrence entre les productions végétales pour la consommation humaine et animale et représente un défi croissant pour l'élevage. Cependant, la possession d'animaux constitue un avantage certain puisqu'il a été démontré que les agro-éleveurs ne souffraient d'insécurité alimentaire que dans 14% des cas alors que les ménages ne disposant pas d'animaux se situent entre 33% et 44%.

3.1.2. Orientations stratégiques institutionnelles

Les documents récents qui définissent les orientations stratégiques institutionnelles sont « La Vision du Rwanda à l'horizon 2020 » réalisée en juillet 2000 et le « Document de stratégie de réduction de la pauvreté » achevé en 2002 et révisé en 2006.

La Vision du Rwanda à l'horizon 2020 ou "Vision 2020" projette la situation du pays à horizon 2020 sur base du taux de croissance démographique et établit une série d'objectifs et de stratégies sectorielles associées visant à optimiser le développement économique.

En matière agricole, elle prône la modernisation du secteur en sortant l'excès de force de travail de l'agriculture et la canalisant vers d'autres secteurs, en améliorant les infrastructures rurales et en stoppant la dégradation des sols.

Pour les autres secteurs, le document envisage également l'appui à la bonne gouvernance, le développement global des ressources humaines (formation et éducation), l'orientation des investissements vers l'industrie et les services, la promotion d'une classe moyenne d'entrepreneurs en stimulant le secteur privé formel et informel, et enfin l'ouverture sur les marchés régionaux et mondiaux par le désenclavement des moyens de transports ferroviaires, lacustres et le développement des communications et télécommunications régionales.

Le Document stratégique pour la réduction de la pauvreté (DSRP / EDPRS - Economic Development and Poverty Reduction Strategy) élaboré dans le cadre de la Vision 2020 de développement à long terme du Rwanda a été publié en juin 2002 et actualisé en 2007 pour couvrir la période 2008-2012. Il considère l'agriculture et l'élevage comme le principal moteur de la croissance. Pour parvenir à cette croissance du secteur agricole et de l'élevage, le DSRP propose une esquisse de stratégie qui fût par la suite complétée (2004) par l'élaboration d'une politique agricole nationale ainsi que d'un plan stratégique pour la transformation de l'agriculture. L'objectif pour la période de l'EDPRS est de réduire de 28 à 16% à l'horizon 2012 le nombre de gens ayant une consommation insuffisante en termes de calories, lipides et protéines. Cet objectif est en rapport avec l'objectif du millénaire ou le nombre de personnes souffrant de faim doit être réduit de moitié en 2015.

Ses orientations stratégiques qui concernent l'exécution du PROXIVET peuvent se schématiser comme suit:

- Institutions: renforcement des Directions de la vulgarisation du MINAGRI; appui à la décentralisation des Services de vulgarisation;
- Élevage: l'introduction de races améliorées, l'augmentation de la proportion de la population rural possédant des noyaux d'élevage et l'encouragement à l'intégration agriculture élevage; soutien à la filière lait; crédit pour l'acquisition du bétail ;
- Vulgarisation: un complément d'effectifs sur le terrain; collaboration avec des groupements d'agriculteurs; actions spécifiques en direction des femmes ;
- Protection de l'environnement: mise en route dans le cadre du grand programme HIMO, d'actions de reforestation, de terrassement et d'aménagement de marais; définition des droits de propriétés individuelles et collective sur les aménagements et les terres aménagées.
- Définition des droits de propriétés individuelle et collective sur les aménagements et les terres aménagées.

Les programmes prioritaires doivent répondre à l'objectif global de la politique nationale agricole qui est de générer des revenus monétaires aux producteurs et d'assurer la sécurité alimentaire. Les programmes identifiés portent sur: le lait, la viande, les cuirs et peaux, le miel.

En matière d'élevage, la politique met l'accent sur l'amélioration génétique, l'amélioration des conditions sanitaires et des services de santé animale ; la promotion de modèles de ferme mixte associant l'élevage à l'agriculture.

Le Plan Stratégique pour la Transformation de l'Agriculture (PSTA) a été élaboré en 2004, adopté en janvier 2006 et actualisé en 2007 (PSTA II) compte parmi ses 4 programmes prioritaires l'intensification et développement de systèmes de production durables (45 % du budget agricole national 2007) :

Enfin, le Projet d'Appui au Programme National du Secteur de l'Elevage et de la Santé Animale (PAPESA) formulé par la FAO en 2007 est devenu en quelque sorte la référence de la politique nationale en la matière.

Les activités prévues par le PAPESA se conçoivent selon 2 composantes principales :

- le renforcement des capacités de production et l'amélioration de la productivité: appui à la recapitalisation des ménages pauvres, amélioration des régimes alimentaires, amélioration du patrimoine génétique et renforcement des capacités des éleveurs;
- les services de proximité de santé animale et protection contre les risques: développement de réseaux privés de services vétérinaires de proximité, organisation d'un circuit durable de distribution des médicaments vétérinaires, appui aux services de diagnostics et appui à l'amélioration sanitaire et à l'hygiène des aliments d'origine animale.

La politique de décentralisation, encourage un transfert de responsabilités plus important aux districts et autres entités administratives décentralisées (secteurs, cellules et villages), ainsi qu'aux diverses formes d'organisations paysannes à la base. Les districts par l'intermédiaire des JADF sont en charge de planifier les actions de développement prévues par le programme, organiser le processus de contractualisation avec les opérateurs privés et en assurer le suivi.

3.2. La zone d'intervention

La zone d'intervention du PROXIVET II se situe dans les districts de Huye et Nyanza de la Province du Sud du pays et couvre une superficie de quelques 1.251 km² avec une population d'environ 651.993 habitants (rapport de recensement NISR, 2012). Avec une forte densité démographique d'un peu plus de 435 habitants / km^2, la province du Sud constitue la région du Rwanda où la pauvreté est la plus marquée. En effet, plus de 70% de la population de la région est pauvre dont plus de 50% dans l'extrême pauvreté. Selon les critères d'évaluation fixés par le pays, le district de Huye comptait 69.910 ménages vulnérables tandis que celui de Nyanza en comptait 53.449. La structure de la population par sexe montre que les femmes sont plus nombreuses que les hommes, soit un sex-ratio de 76,5 hommes/100 femmes (Nyanza) et 81,8 hommes/100 femmes (Huye).

Le district de Huye compte 14 secteurs et 77 cellules (regroupements de 3 à 10 villages bénéficiant d'une représentation de l'administration) : l'entièreté du district est couverte par le PROXIVET tandis que la moitié des 10 secteurs du district de Nyanza bénéficient de l'intervention du projet.

3.3. Antécédents historiques de l'intervention

L'initiative du projet est venue des agro éleveurs par l'intermédiaire de 2 associations / ONG qui étaient en contact avec la représentation de VSF-B au Rwanda : le syndicat des agro éleveurs IMBARAGA et l'ONG Services au Développement des Associations (SDA-IRIBA).

Ces deux structures ont répercuté auprès de VSF-B une demande de leurs membres qui sollicitaient un accompagnement rapproché en matière des pratiques de l'élevage et d'intégration agriculture-élevage. De plus, suite au retrait des services publics de l'encadrement du milieu productif les agro-éleveurs (AE) souffraient d'un déficit de soins de santé pour leurs animaux dû à l'absence de techniciens vétérinaires dans les secteurs et les districts. Simultanément, de nombreux techniciens vétérinaires formés à l'Ecole Agri-Vétérinaire de Kabutare (EAVK) et dans les autres EAV du pays restaient sans emploi et étaient prêts à relever le défi de la privatisation.

Le projet PROXIVET a donc répondu à ces deux demandes clairement exprimées. Il constituait par là la suite logique de la 1ère intervention de VSF-B intitulée «Appui à l'Ecole Agri-Vétérinaire de Kabutare (EAVK)» (programme quinquennal DGCD 2003-2007). Les 2 organisations citées ci-dessus furent retenues comme partenaires locaux principaux (PLP) par VSF-B pour l'exécution de la 1ère phase du projet (2008-2010). Durant celle-ci, la zone d'action s'est limitée au district de Huye situé dans la Province du Sud du Rwanda.

L'évaluation finale de la 1ère phase a jugé l'impact enregistré chez les bénéficiaires plus que positif justifiant ainsi pleinement l'extension du projet à la 2ème phase. Le PLP IMBARAGA a été retenu pour l'exécution de la 2ème phase du projet (2011-2013), et il a été convenu d'étendre la zone d'intervention au district de Nyanza situé également dans la Province du Sud. Cette seconde phase vise par conséquent la consolidation des acquis de la première phase dans le district de Huye et une reproduction des activités développées durant la première phase dans le district de Nyanza ainsi qu'un désengagement progressif de la part de VSF au profit du PLP.

3.4. Description du projet

3.4.1. Stratégies de l'intervention

Le DTF prévoyait d'exécuter la seconde phase du PROXIVET selon 2 axes stratégiques principaux tout en conservant le cadre général de la 1ere phase

Le premier axe stratégique repose sur le principe d'appropriation des actions et de responsabilisation des acteurs dans l'atteinte des résultats. Cette stratégie vise à :

- assurer une complémentarité durable et efficace aux services vétérinaires publics ;
- développer des actions de renforcement des capacités des organisations paysannes (évolution vers la structure coopérative) dans l'objectif qu'elles puissent assurer efficacement un certain nombre de rôles et de services auprès de leurs adhérents :
  - (i) appui-conseils pertinents en matière de techniques agri-élevage de base à travers des agro-éleveurs Relais (AER) et des agro-éleveurs Modèles (AEM) en intégration agriculture - élevage ;
  - (ii) gestion efficace et transparente des crédits rotatifs bétail ;
  - (iii) mise en œuvre d'un système de tontine et de crédit en intrants et équipements d'élevage ;
  - (iv) solidarité entre les membres (appuis ponctuels en cas de nécessité, cartes de mutuelle …) ;
  - (v) création et gestion d'une mutuelle de santé animale ; …

Le second axe stratégique important consiste à concevoir les actions de lutte contre la pauvreté sous un angle plus holistique en développant des actions de développement intégrées agri-élevage et en impliquant d'autres partenaires (centres de santé des districts, faculté des sciences sociales de l'UNR, …) pour la mise en œuvre d'actions synergiques (notamment dans les domaines socio-éducatifs, nutritionnels et sanitaires).

Le PROXIVET se proposait ainsi de conclure des accords de collaboration avec le PASNVA dans le domaine de l'appui à la formation ; SDA-IRIBA dans le domaine des formations en gestion et en genre ; IMBARAGA dans le domaine de l'organisation coopérative et du lobbying ; SOLIVES et le département de sociologie / UNR dans le domaine de l'approche sociale des vulnérables ; la FACAGRO / UNR et le PROVACEA dans le domaine de la lutte antiérosive (LAE), de l'agroforesterie, de l'intégration agriculture-élevage ; le projet APEL dans le cadre de la recheptelisation et de l'acquisition de géniteurs améliorés.

3.4.2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique que le projet devra atteindre en fin de phase est libellé comme suit : « La sécurité alimentaire et les revenus des familles bénéficiaires sont renforcés durablement grâce à une amélioration des conditions d'élevage et à une approche intégrée des exploitations ».

3.4.3. Résultats intermédiaires et activités

1. Résultat 1 : Les dispositifs adaptés de santé animale de proximité contribuent à sécuriser l'élevage auprès des agro-éleveurs

Ce résultat vise la mise en place d'un dispositif viable de santé animale de proximité offrant des services de qualité à un prix abordable au bénéfice de la majorité des agro-éleveurs sur l'ensemble des secteurs retenus.

2. Résultat 2 : Les ménages vulnérables sont renforcés dans leurs activités agro-pastorales grâce à la mise en œuvre d'une approche holistique respectueuse de l'environnement.

Ce résultat vise à contribuer à une amélioration rapide et durable de la situation de ménages se trouvant en état de grande vulnérabilité. Il se déploiera au niveau de quelques villages choisis de manière participative (avec le concours des autorités locales et de certains partenaires) et son action principale sera la recheptelisation des exploitations bénéficiaires avec un accent particulier sur les femmes chefs de ménage et les familles touchées par le VIH / SIDA.

3. Résultat 3 : Le rôle des femmes dans l'exploitation familiale et dans le développement de la communauté est renforcé

Les lignes directrices de ce résultat sont :

- la mise en valeur du dynamisme et du sérieux des femmes dans le développement de leurs communautés ;
- le renforcement de la solidarité entre les femmes membres de l'organisation IMBARAGA ;
- l'amélioration des conditions de vie des femmes notamment par l'attriution de noyaux d'élevage leur permettant de développer des activités génératrices de revenus individuellement ou en communauté.

4. Résultat 4 : Les partenaires locaux sont renforcés en vue d'assurer une durabilité des actions du PROXIVET

Avec pour objectif le renforcement des capacités et de la représentativité de la société civile ainsi que la prise en charge de l'intervention par IMBARAGA.

3.5. Aspects institutionnel et administratifs

Le projet est mis en œuvre par une collaboration établie entre deux ONG : VSF-B de Belgique et IMBARAGA.

La Fédération des agri-éleveurs IMBARAGA, à l'origine une organisation professionnelle syndicale, créée en mars 1992 vient d'acquérir un statut d'ONG nationale. Elle regroupe les agri-éleveurs du Rwanda avec dans le Sud une présence plus marquée dans les 2 districts qui seront touchés par le projet (Huye et Nyanza). Les objectifs poursuivis par le syndicat sont les suivants : *(i)* promouvoir la solidarité entre les agriculteurs et éleveurs pour assurer la défense de leurs intérêts socio-économiques ; *(ii)* aider les agriculteurs et éleveurs à s'organiser autour des filières agricoles ; *(iii)* défendre l'accès des agriculteurs et éleveurs aux ressources indispensables pour la promotion de leur métier.

Actuellement, IMBARAGA rassemble sur l'ensemble du pays environ 32.000 membres, dont environ 8.000 dans les deux districts qui seront couverts par le projet. La proportion de membres payant régulièrement leur cotisation (1.000 F Rw / an) est évaluée aux ¾. La structure organisationnelle du syndicat est construite autour de quatre niveaux : le niveau national, le niveau régional (correspondant à une Province administrative), le niveau section de base (regroupant plusieurs secteurs), et les groupes solidaires d'agri-éleveurs répartis dans divers secteurs administratifs. Le coordinateur pour la Province du Sud a été responsabilisé en tant que partenaire local chargé des relations avec le projet ainsi que du suivi et du contrôle de l'état de son exécution.. Il a procédé au recrutement du personnel local et est responsable pour sa gestion administrative et financière.

VSF-B est représenté par l'assistant technique, également chef de projet ; avec son départ en juillet 2013 le rôle de l'AT a été partiellement repris par le directeur régional pour l'Afrique centrale.

A son démarrage, il était convenu que le projet soit géré selon les modalités de la cogestion avec une grande part des responsabilités dévolues à l'assistant technique. Le transfert progressif des responsabilités de gestion du projet vers le PLP devait prendre place au cours de la 2eme année sous la forme d'une cogestion effective du projet. À la mi 2012 il a cependant été décidé de sauter cette étape et la responsabilité de la gestion du projet a été transférée totalement au PLP dont le cadre affecté à l'origine en tant que co-gestionnaire est devenu l'unique gestionnaire à partir de septembre 2012.

Le personnel technique en charge de l'atteinte des résultats et de l'exécution des activités est composé de 5 cadres : 2 sont affectés au district de Huye et 3 au district de Nyanza. Ils sont appuyés par une assistante sociale intervenant sur les thèmes transversaux : genre, planning familial, hygiène et éducation nutritionnelle, … .

PROXIVET a bénéficié de l'affectation d'un assistant technique Junior (ATJ) dans le cadre du programme mené par la CTB pendant 1 année (octobre 2011 à octobre 2012).

La gestion financière est assurée par un assistant administratif et financier à charge de VSF-B assistée par une auxiliaire à la charge du PLP.

VSF-B a instauré un dispositif de suivi et de monitoring consistant en une mission annuelle ainsi que des missions d'appui ponctuel dans un domaine technique particulier ou dans la gestion du projet et des ressources humaines. Le projet relève également du bureau de coordination régional pour l'Afrique centrale ouvert par VSF-B depuis 2013 à Kigali. Le partenaire local, IMBARAGA, effectue indépendamment un suivi trimestriel du projet.

Pour le pilotage du projet, une réunion trimestrielle d'évaluation des activités et de programmation a été instituée avec le coordinateur de la région Sud. Il en est de même lors de la planification annuelle.

La Direction générale des Ressources animales du Minagri a désigné un cadre qui constitue le point focal du PROXIVET au niveau du ministère et effectue des missions de visite pour le suivi du projet.

PROXIVET fournit un rapport annuel sur canevas standardisé à la Direction Générale de l'Immigration et de l'Emigration qui a en charge le contrôle des ONG internationales. Ce rapport est également diffusé auprès d'autres autorités nationales : mairie, district et Minagri. Cette institution en charge d'ONG est représentée au niveau national et district. Il effectue des missions de suivi / évaluation des actions du projet comme celles des autres ONGI.

3.6. Ajustements stratégiques

Au cours de la mise en œuvre du projet, quelques ajustements ont été opérés, souvent suite aux missions de monitoring. Ces ajustements sont communiqués via le Rapport annuel destiné à la DGD.

4 ajustements ont ainsi été adoptés :

- L'abandon de la Clinique Vétoprox en tant que bénéficiaire principal de l'installation du Réseau de Santé animale de Proximité dans le district de Huye. Suite aux défaillances de Vétoprox à divers niveau (actions de sensibilisation des agri-éleveurs, approvisionnement et encadrement des techniciens vétérinaires et des AER, transparence financière), PROXIVET s'est rendu compte des limites de la mise en place d'un seul SVPP prenant en charge tout le réseau de SA de proximité auprès des agri-éleveurs. Il a été décidé de transférer cet appui directement vers des techniciens vétérinaires actifs sur le terrain. PROXIVET a ainsi revu la conception initiale du réseau de santé animale de proximité qui s'articulait autour d'un seul médecin vétérinaire de niveau Ao, unique responsable d'une dizaine de techniciens vétérinaires gérant des comptoirs vétérinaires et de plusieurs dizaines d'AER assurant la vermifugation et le détiquage par pulvérisation.

- La relecture du cadre logique et la révision des IOV décrits dans le DTF :

  Lors de la mission de monitoring de mai 2011, dans le cadre de la gestion du projet axée sur les résultats (GAR), le cadre logique d'intervention a été analysé et légèrement amendé : en effet, des IOV qui n'étaient pas très fiables, difficiles à évaluer, ou pas assez cohérents par rapport au contexte actuel du projet ont été supprimés et d'autres IOV, plus spécifiques et mieux compatibles avec le contexte d'intervention ont été ajoutés. Dans l'ancien cadre logique, le projet comptait 25 IOV, tandis que dans le nouveau cadre logique, le projet compte 35 IOV. L'intitulé du résultat 2 a été également simplifié. Ces modifications sont reprises dans le rapport annuel 2011 (1.4.2.8.1. page 44 relecture du cadre logique).

- Le transfert de la gestion du PROXIVET de l'AT travaillant sous la responsabilité de VSF-B vers le co-gestionnaire délégué par IMBARAGA. Depuis septembre 2012, IMBARAGA, en tant que PLP dans la mise en œuvre du PROXIVET II SUD RWANDA assume la responsabilité de la gestion technique et financière du projet (planification des activités, organisation des ateliers et réunions techniques, conception des outils, conduite des activités sur le terrain etc.) avec l'appui de l'assistant technique (Coopérant VSF-B) et de l'AAF relevant toujours de VSF-B ;

- Le transfert d'un montant de 75.000 € non utilisé au niveau de l'assistance technique vers le résultat 2 du PROXIVET afin de couvrir une augmentation des dépenses d'investissements (aménagements des chèvreries et abris clapiers, augmentation du nombre de caprins achetés).

  Le résultat 2 a engagé beaucoup de dépenses par rapport aux prévisions originales notamment pour : *(i)* couvrir 292 abris animaux (de la 1ère phase) avec tôles au compte des agri- éleveurs vulnérables et bénéficiaires du projet, *(ii)* fermer 65 maisons d'habitation pour les ménages vulnérables du projet ayant bénéficié de l'appui conjoint du projet et des autorités locales pour ériger les murs et mettre la toiture en tôles, *(iii)* modifier le modèle d'abri animaux construit au

profit du ménage vulnérable bénéficiaire pour avoir 2 compartiments et séparer les deux espèces élevées, *(iv)* donner 3 lapins (2 lapines et 1 mâle) et l'équipement nécessaire aux ménages vulnérables bénéficiaires pour faciliter leur reproduction (au lieu de 2 lapines + 1 mâle partagé prévus originalement).

3.7. Changements dans le contexte local

3.7.1. Relations entre les techniciens vétérinaires publics et privés

La 1ère phase du PROXIVET a dû faire face à la réactivation des services vétérinaires déconcentrés à travers l'embauche de vétérinaires des secteurs. Ce réengagement de techniciens vétérinaires par la fonction publique a induit une concurrence entre les techniciens vétérinaires publics et les TV du SVPP avec comme conséquence une diminution des revenus potentiels des comptoirs vétérinaires et un dénigrement du professionnalisme des TV du SVPP par les services vétérinaires publiques, relayé par la suite par certaines autorités administratives.

La mission a pu constater que cette concurrence s'était fortement atténuée durant la 2eme phase. D'une part les techniciens vétérinaires de districts et de secteurs se sont repositionnés sur les missions régaliennes de l'État notamment à travers l'accomplissement des contrats de performances qui leur sont imposés. D'autre part PROXIVET a également contribué à la mise en place d'une concertation entre tous les acteurs de la SA (TV publics, TV privés et AER) et à l'appui des TV publics pour leur participation au suivi des actions du projet (au niveau de l'activité 4.5). Ces actions ont abouti à une meilleure compréhension mutuelle et à certaines actions exécutées en collaboration (vaccinations, complémentarité dans l'amélioration génétique bovine par l'insémination artificielle bovine).

3.7.2. Umudugudu (villagisation)

La 1ère phase du PROXIVET s'est déroulée dans une période marquée par une accélération de la mise en œuvre des politiques de l'Etat dans les domaines agricoles (remembrement des exploitations agricoles en vue de développer des monocultures sur des superficies plus importantes) et d'aménagement du territoire (regroupement des ménages ruraux dans des sites villageois). Cette action connue sous l'appellation de « umudugudu » a cependant connu une certaine atténuation dans sa mise en application : l'obligation de déménagement a été postposée pour les habitations encore viables et n'est imposée que lors de son remplacement ou nouvelles constructions. Cette mise en œuvre n'a pas nécessité de la part du PROXIVET la prise de dispositions particulières.

3.7.3. Présence d'autres projets de développement

Le Projet d'Appui au Petit Elevage au Rwanda (APEL) de la CTB, a pris fin en début 2013 suite à une réévaluation du PIC entre la Belgique et le Rwanda ne faisant plus de l'agriculture un secteur d'intervention prioritaire pour le pays. Les 2 projets avaient collaboré sur des aspects divers tels que formations conjointes, échanges d'approches, échanges de documents, … . APEL avait imprimé 2000 brochures conçues par PROXIVET dont 1000 pour l'élevage des lapins et 1000 pour l'élevage des caprins au profit des bénéficiaires du PROXIVET.

4. Appréciation critique et constructive

La mission a dressé avec l'équipe du projet un état de réalisation des activités programmées par l'équipe d'exécution lors de ses diverses planifications annuelles. L'état ci-dessous reprend les éléments les plus importants de l'exécution et des acquis de chaque activité. Malgré le caractère fort narratif de cet exposé, la mission le juge indispensable car il constitue la base de son analyse et des recommandations. Elle a tenté d'en atténuer l'effet narratif en adoptant un style résolument synthétique. Il a aussi été jugé utile pour faciliter la compréhension de faire suivre le détail de ces activités par l'état de réalisation des indicateurs ainsi que des leçons apprises et des recommandations globales pour le résultat traité. Un tableau récapitulatif des activités complété par les points forts et faibles, base des commentaires figure en annexe 4. Les indicateurs de réalisation ont été collectés soit pour les 2 premières années (2011/12) soit avec la prévision de réalisation de l'année 2013 incluse (2011- 2013) et cette période est indiquée entre parenthèses.

4.1. Résultat 1 : Les dispositifs adaptés de santé animale de proximité contribuent à sécuriser l'élevage auprès des agro-éleveurs

4.1.1. 1.1. Renforcer la sensibilisation des agro-éleveurs à la prophylaxie et aux soins curatifs précoces

- 4.812 AE (2011/12) concernés par des sensibilisations ciblées aux techniques d'élevage ;
- séances de sensibilisation de masse (vaccination, recours aux VPP) : changement d'indicateur entre 2011 (88 séances) et 2012 - 2013 (4.736 AE) ;
- conception et diffusion de (af)fiches (4) et kits (6) de vulgarisation ;
- formation des CED et des TV du service public en technique d'animation / sensibilisation - 221 missions de CES appuyées (2011/2012) - 3 kits de vulgarisation distribués par secteur dans 19 secteurs encadrés ;
- 5 émissions radio diffusées sur thèmes d'élevage par radio locale.

Cette activité visant la sensibilisation des AE s'est déroulée suivant 2 modalités :

- la sensibilisation des bénéficiaires du projet aux techniques d'élevage,
- la sensibilisation de l'ensemble des AE des 2 districts au recours aux VPP pour les soins à leurs animaux ainsi qu'à la participation des AE aux campagnes de vaccinations.

Certains indicateurs repris pour cette activité peuvent être repris sous d'autres activités : les AE faisant l'objet de sensibilisations ciblées sont les bénéficiaires du projet.

Lors des campagnes de sensibilisation aux techniques d'élevage, PROXIVET a intégré les TV publics mais la disponibilité de ceux-ci n'était pas permanente.

L'efficacité des sensibilisations de masse ayant pour objet la vaccination n'a pu être pleinement mesurée car la limitation en vaccins disponibles a restreint l'impact des campagnes et a parfois contraint le projet à les interrompre.

Les émissions radio ont eu un certain impact national alors qu'elles n'étaient parfois pas reçues par les bénéficiaires (notamment les vulnérables) ne disposant pas de radio.

4.1.2. 1.2 Mettre en place un réseau d'AER relevant techniquement des comptoirs vétérinaires

- Huye : reprise partiel du réseau AER mis en place avec Vetoprox (46 / 72) ;
- Nyanza : sélection de 28 AER (1 / cellule) en concertation avec les VS et les VPP ;
- Formation, équipement et attributions de noyaux d'élevage à 27 AER de Nyanza ;
- 2 à 4 missions de suivi et d'appui conseil / AER / an ;
- 185 missions de suivi des AER par SB IMBARAGA et les autorités locales.

Suite au retrait de Vétoprox, PROXIVET a repris à son compte l'installation des AER entamée au cours de la première phase dans le district de Huye. 46 sont considérés comme opérationnels.

Le recrutement des AER a débuté dans le district de Nyanza par une sélection qui a associé les VS, le VPP en relation avec ces AER et les autorités de l'administration locale des cellules. La transparence de la sélection a grandement participé à l'acceptation des AER par la population.

La formation a porté sur 6 modules en rapport avec leurs tâches (vermifugation et détiquage) mais aussi plus largement avec les normes d'étable, d'hygiène et d'alimentation. L'essentiel de l'équipement concernait un vélo et un pulvérisateur.

Si l'installation des AER constitue une action importante de la politique nationale déjà développée dans la Province de l'Est, la mise en place de ce réseau comporte encore quelques difficultés pouvant se muer en risques majeurs hypothéquant sa viabilité.

La clientèle des AER oscille entre 40 et 70 animaux, surtout bovins, par semaine tant pour le détiquage que pour la vermifugation. Les revenus qu'ils en tirent restent limités : 50 FRw / vache pulvérisée et 50 à 120 FRw / vermifuge vendu soit un revenu mensuel moyen de 25.000 FRw (+/- 30 €) avec un maximum de 35.000 FRw. La tendance est à la baisse du nombre d'animaux traités par suite de la fixation à un jour / semaine affecté au détiquage et à l'imposition de la stabulation permanente avec interdiction de sortie vers les couloirs de détiquage dans certains secteurs. Des AE conscients de l'importance du détiquage réalisent eux-mêmes ce traitement.

Pour stabiliser les AER de Nyanza de la même manière que ceux de Huye en 1ere phase, PROXIVET les a dotés de noyaux d'élevage et en tôles pour les abris : 23 AER ont reçu 2 chèvres et 1 bouc et 4 AER ont choisi de recevoir 1 truie et 1 verrat, la saillie des mâles pouvant également constituer un revenu supplémentaire. Un fonds de médicaments d'une valeur de +/- 750.000 FRw. a été disponibilisé chez chaque VPP afin de fournir des vermifuges et acaricides (50 comprimés d'Albendazole 2500 Mg, 20 comprimés d'Albendazole 600 Mg et 1 litre d'Acaricide Deltanex) aux AER à moitié prix.

Dans ces conditions, les AER ne prennent que difficilement des dispositions pour pourvoir au remplacement de leur équipement et risquent d'abandonner l'activité faute de pulvérisateur ou de vélo. Le projet peut compter sur la motivation de certains AER pour lesquels la considération gagnée auprès des bénéficiaires de leurs interventions prime sur le niveau de recettes.

PROXIVET devra donc être attentif à l'évolution de ces 2 réseaux de AER dans la prochaine phase sans toutefois se considérer obligé de les soutenir financièrement. La préférence ira à une réflexion et une concertation entre les acteurs (autorités locales, TV publics et privés, GS et SB d'IMBARAGA) afin de définir les conditions du maintien en activité de ces AER. Un encouragement des AER à prendre eux-mêmes en charge le renouvellement de l'équipement, assorti de garanties sur le volume de la clientèle et d'accès à un crédit pourrait être suffisant.

4.1.3. 1.3 Renforcer les comptoirs vétérinaires privés en vue de prestations efficaces et à prix abordables auprès des agro-éleveurs

Cette activité regroupe l'ensemble des actions menées en vue de sélectionner, former, équiper et assurer le suivi des 4 VPP programmés pour les 2 districts :

- 2 VPP sélectionnés sur 15 candidats à Nyanza (2011) et 2 VPP sélectionnés sur 9 candidats à Huye (2012) ;
- 4 VPP ont été équipés (moto, matériel de soins, fonds de médicaments, fonds de fonctionnement ;
- 4 VPP formés à 3 modules (insémination artificielle, gestion d'un comptoir, rôle régalien des services vétérinaires publics) ;
- 58 missions de suivi et d'appui conseil (IMB Sud, PROXIVET et selon disponibilité CED) ;
- appui à 81 actions de promotion des VPP (sensibilisation vaccination, marketing).

L'abandon de l'option Vétoprox évoquée ci-dessus a retardé la mise en place du réseau de SA de proximité dans le district de Huye. La sélection des 2 VPP du district de Nyanza a été opérée dès la 1ere année du projet et a impliqué les divers acteurs dans une procédure clairement définie et transparente : le CED et les CES, le coordinateur IMBARAGA Sud et PROXIVET. À chaque étape (analyse de dossier avec business plan, enquête au comptoir vétérinaire et interview), une grille de cotation était établie en concertation. L'appui des VPP par le PROXIVET a fait l'objet d'un protocole de collaboration entre le VPP d'une part et PROXIVET représenté par le gestionnaire et IMBARAGA

représenté par le représentant national. Ce protocole est visé par le CDE. Un contrat de remboursement est également signé par les mêmes responsables.

La formation a porté sur 3 modules : la gestion de comptoir vétérinaire, l'insémination artificielle en collaboration avec le RAB et le rôle régalien de l'état en matière de services publics en direction du monde agricole. L'essentiel de l'équipement a porté sur *(i)* une moto (valeur +/- 1,2 à 3 millions de FRw), *(ii*) un fonds d'achat de médicaments (valeur +/- de 1 millions de FRw) renforcé par le quart de celui alloué aux AER, *(iii*) du matériel de clinique vétérinaire (pour 1 valeur maximale de 650.000 FRw), *(iv*) divers apports tels que panneaux publicitaires (300.000 FRw.), vêtements de terrain, matériel de gestion comptable. Chaque subvention avoisine 4 à 5 millions de FRw. et seuls les 3 premiers postes sont remboursables à hauteur de 50 %, soit +/- de 1, 5 à 2.millions de FRw.. Le remboursement annuel s'élève en moyenne à 400.000 FRw. Le remboursement se fait sur un compte opérationnel du projet et à la fin du projet IMBARAGA prendra le relais pour le suivi.

L'appui de PROXIVET aux 4 VPP a indéniablement contribué à l'augmentation de leurs activités : augmentation de la clientèle passant d'une dizaine de consultations / mois à une cinquantaine, réalisation d'une trentaine d'insémination artificielle / mois grâce à un accès à l'approvisionnement en azote liquide et en paillettes de sperme. Le moyen de déplacement est le principal moteur de cette augmentation. Le renforcement par le fonds de médicaments a permis une augmentation du chiffre d'affaires du comptoir de vente. La concertation mise en place par le projet via la tenue d'une réunion bimensuelle a également aidé à établir une meilleure compréhension et collaboration entres les TV publics et privés. Ces derniers ont ainsi accès à l'azote liquide fourni par le CED.

Les 4 VPP appuyés ont tous entamé les remboursements selon le plan établi. Ils ont fourni leurs bilans d'exploitation pour l'année 2012 mais ces bilans ont été jugés peu fiables, ce qui a amené le projet à vérifier les modalités d'enregistrement des données et de demander la remise d'un rapport financier mensuel sur canevas transmis par le projet. La consultation de ces pièces par la mission confirme que le niveau du chiffre d'affaires et les bénéfices correspondent et même surpassent les prévisions du business plan du dossier de candidature. Les VPP n'ont cependant pas encore intégré la notion de remplacement et d'amortissement de l'équipement fourni dans leurs prévisions budgétaires.

Les relations entre les VPP et le réseau des AER qui leur est rattaché sont jugées bonnes : les VPP fournissent les AER en acaricides et vermifuges à des prix préférentiels (accordant p.ex. de 50 à 120 FRw. de réduction par comprimé bovin d'albendazole). Les AER participent également à l'extension de la clientèle des VPP en jouant le rôle d'intermédiaire entre un AE demandeur d'une intervention et le VPP. En ce sens, les VPP sont dépendants en partie de l'efficacité du réseau de AER dans le maintien de leur clientèle et du chiffre d'affaires de leur comptoir.

4.1.4. 1.4. Mettre en place un fonds d'appui aux initiatives locales de renforcement de la SA de proximité

- 148 couloirs de détiquage ont été construits ou réfectionnés ;
- 79 missions d'appui aux campagnes de vaccination (VPP, CES, (CED) (2011-2013) ;
- 15 rencontres des acteurs de la SA organisées (VT publics et privés, AER) (2011-2013).

L'ensemble du district de Huye dispose d'un très bon maillage de couloirs de détiquage. Nyanza est bien fourni au niveau des 5 secteurs couverts par PROXIVET. L'opérationnalité de certains couloirs est compromise par la limitation des sorties d'animaux (1 jour / semaine pour le détiquage ; interdiction de sortie pour les animaux de certains AE).

PROXIVET a appuyé activement le déroulement des campagnes de vaccination en assurant le déplacement des TV privés (VPP) et publics (CED et CES), le transport et la conservation du vaccin, la sensibilisation sur place des AE. Il a été constaté une amélioration du taux de vaccination qui atteint 75 % mais reste encore limité par la disponibilité du vaccin. Les couloirs en bois se dégradent cependant assez rapidement et nécessitent des réparations à charge des autorités locales.

Une rencontre tous les 3 mois réunit tous les acteurs de la SA : VPP, CED et CES, AER. Tous les sujets en rapport avec les activités et les préoccupations des participants y sont abordés : contrats de performance des TV publics, présence de maladies, législation vétérinaire, rapportage des TV privés

aux CED, modalités de collaboration, … . Ces rencontres ont réellement instauré une plus grande compréhension mutuelle et une collaboration effective entre les acteurs de la SA.

La mise en place de la mutuelle de santé prévue dans cette activité a été abandonnée vu les difficultés des AE à payer leur propre mutuelle.

4.1.5. 1.5. Capitaliser les expériences en matière des SA de proximité

2 documents de capitalisation ont été produits - 1 sur chaque option de mise en place du SVPP : Vétoprox et l'appui aux 4 VPP. Ces documents réalisés en équipe ont été partagés avec IMBARAGA, les services vétérinaires décentralisés et le Minagri.

4.1.6. Évaluation des IOV du Résultat 1

Résultat 1 : Des dispositifs adaptés de santé animale de proximité contribuent à sécuriser l'élevage auprès des agro-éleveurs		Hypothèses et risques: (1) Les autorités nationales et locales ne soutiennent pas la promotion du dispositif de SA de proximité (SVPP ; Réseaux de TV + AER ; …) *(2) Les rôles et attributions des "vétérinaires" publics et privés ne sont pas précisées ou respectées au niveau des zones d'intervention				
		Baseline	Prév. 2012	**2012**	Prév. 2013	
(9) Le taux de mortalité des vaches est réduit de d'au moins 30%		6%	3%	**3%**	2%	Suivi zootechnique allégé (1x/an, periode jan-dec.)
(10) Le taux de mortalité des chèvres est réduit d'au moins 25%		10%	7.0%	**3%**	5%	Suivi zootechnique allégé (1x/an, periode jan-dec.)
11) Augmentation du chiffre d'affaires des comptoirs des VPP		0%	3%	**154%**	5%	Fiches de stock (+ autre doc.)
(12) La rentabilité des comptoirs des VPP s'accroit de 10% / an		0%	5%	**197%**	10%	Documents comptables
(13) L'augmentation du taux de satisfaction des éleveurs par rapport aux prestations des VPP atteint au moins 75 %		76%	79%	**83%**	85%	Atelier MARP (éleveurs BOVIN, voisins de comptoir)
(14) Le taux satisfaction des éleveurs par rapport aux prestations des AER atteint au moins 60 %		41%	60%	**81%**	70%	Atelier MARP (éleveurs ruminants, prévoir échantillonnage AER)
(15) Augmentation du nombre total d'animaux détiqués par les AER / 2 semaines		30	70	**40**	100	Enquête auprès des AER, fiche de prestation d'AER / Consulter fiches mensuelles existantes
(16) Augmentation du taux d'éleveurs assurant un détiquage régulier		30%	68%	**79%**	70%	Atelier MARP (éleveurs bovin)
(17) Augmentation du nombre de VPP et AER fonctionnels	VPP et fonctionnels	4	4	**4**	4	Enquête indiv. (grille de fonctionnalité VPP) / fiches d'activité TV et fiche de suivi
	AER fonctionnels	93	93	**73**	93	Fiches de prestation d'AER (vermifugation, détiquage)

La pertinence des IOV et leur mode de calcul seront discutés dans le chapitre consacré à la pertinence.

L'ensemble des IOV ont été atteints sauf pour le nombre d'animaux détiqués par les AER (IOV 15) qui stagnent à 40 : la limitation à 1 jour de détiquage par semaine et la restriction de sorties de certains animaux en sont l'explication principale. Parallèlement un nombre de plus en plus grand d'éleveurs pulvérisent eux-mêmes leurs animaux (IOV 16).

Les résultats financiers des VPP seront affinés en fin d'année 2013.

Le nombre des AER (IOV 17) malgré qu'il soit inférieur au nombre programmé semble suffisant. Le nombre idéal d'AER par district sera confirmé dans l'évaluation du RSAP de début de la phase suivante.

4.1.7. Commentaires

Le résultat 1 « Les dispositifs adaptés de santé animale de proximité contribuent à sécuriser l'élevage auprès des agro-éleveurs » a été formulé en vue de répondre au problème lié à la santé animale précaire des animaux de la zone d'intervention et identifié lors de la formulation du projet.

L'insuffisance ou l'inefficacité relative des soins prophylactiques et curatifs en étaient la cause majeure. Le PROXIVET s'est donc attelé à résoudre ces 2 problèmes par la mise en place de réseaux de SA de proximité.

Au niveau de la qualité des actions mise en œuvre, le PROXIVET a certainement contribué grandement à la résolution de ces problèmes :

- Le réseau de 73 AER déployés autour des 4 VPP appuyés permet le traitement prophylactique contre les tiques et les maladies transmises par elles ainsi que la vermifugation des animaux.
- Les 4 VPP disposant de moyens de déplacement sont capables de répondre aux demandes de soins dans un rayon d'action raisonnable ; ils disposent du matériel d'intervention et des médicaments et ont bénéficié de formation de recyclage tant au niveau de la médecine vétérinaire générale qu'au niveau de la pratique de la chirurgie.

Le nombre des AE sensibilisés par ce résultat est sans doute important comme l'attestent les chiffres de bénéficiaires communiqués dans les rapports annuels mais la proportion des AE bénéficiant réellement du réseau VPP est plus difficile à évaluer.

Même si les thèmes de la vermifugation et du détiquage ont été largement diffusés au cours de séances de sensibilisation de masse ou ciblées, les statistiques fournies par PROXIVET ne permettent pas de faire une estimation réelle du nombre d'AE qui y recourent efficacement par la bonne application du programme prophylactique proposé (rythme des détiquages et des vermifugations). De même, il n'est pas établi que les 4 VPP appuyés par le PROXIVET sont suffisants pour couvrir tout le district de Huye et les 5 secteurs de Nyanza. Ceux-ci ne sont souvent sollicités que pour dispenser des soins qu'aux animaux de valeur (bovins et porcs reproducteurs).

La mise en place d'une plateforme de concertation entre les acteurs de la SA est un atout important et devra être exploitée afin d'affiner la stratégie d'accès aux soins vétérinaires pour un maximum d'AE et leurs animaux.

4.1.8. Leçons apprises

L'installation d'un réseau de santé animale de proximité basée sur l'appui à un seul vétérinaire de niveau A0 déployant un réseau de techniciens vétérinaires et d'AER sur le terrain s'est avérée mal adaptée au Rwanda. Les raisons sont reprises dans le document de capitalisation sur le sujet. D'une part, le vétérinaire identifié, ancien membre du projet, n'a pas montré les qualités entrepreneuriales et techniques nécessaire à sa réussite. D'autre part, cette mise en place du RSAP a été perturbée par des influences directes (demande d'intégration de TV publics dans le RSAP) et indirectes (réembauchage de TV dans la fonction publique) des services techniques de la fonction publique en pleine réorganisation.

Au Rwanda, la législation sur la pratique vétérinaire et la vente de médicaments vétérinaires n'exige pas encore d'autorisation ou d'agrément spécifiques pour l'ouverture de comptoirs vétérinaires destinés à la vente de médicaments et l'administration de soins aux animaux. Il n'est seulement requis qu'un enregistrement auprès de l'Office rwandais des recettes du Secteur.

Certains changements se préparent néanmoins. La loi sur la pratique de la médecine vétérinaire est en cours de révision et ne permettrait plus aux techniciens de niveau A2 de gérer une clinique (cas de Consult Agro Vet Pharmacie). La révision de la loi sur l'usage des médicaments vétérinaires demandera plus de temps avant d'être promulguée. PROXIVET se doit néanmoins d'anticiper et préparer une adaptation du réseau mis en place.

Quelques questions importantes subsistent au niveau de la couverture idéale d'un district par un réseau de santé animale : besoins réels en vétérinaires A0 et A1 à la tête de cliniques vétérinaires en fonction de l'étendue géographique, de la densité humaine et animale ? Viabilité économico-financière des cliniques en rapport avec l'importance de la clientèle potentielle ? Nombre de techniciens A2 pouvant opérer sous leur autorité ? Rôle de ces techniciens A2 : appui en santé et en encadrement / suivi des performances d'élevage ? Mode de rémunérations ? Tâches à confier à terme aux AER ?

Une étude se déroulant au début de la nouvelle phase s'avère indispensable pour répondre à ces questions. Elle pourrait être réalisée en interne mais y associera le Minagri et les SVD.

4.1.9. Recommandations

- Affiner les IOV établissant le nombre de AE bénéficiant de l'intervention du PROXIVET (prophylaxie et soins curatifs) et ceux appliquant le programme de prophylaxie selon les recommandations.

- Réaliser une étude (atelier ?) sur l'organisation finale souhaitée de la couverture de la santé animale par des VPP dans chaque district en tenant compte de la révision de la loi sur la pratique de la médecine vétérinaire et de l'utilisation du médicament vétérinaire. Déterminer combien de VPP devraient être opérationnels dans chaque district ainsi que le nombre d'AER assurant un maillage efficace du district et compatible avec leur rentabilité.

- Poursuivre le suivi et l'appui conseil des 4 VPP pour le volet gestion financière avec analyse régulière des bilans d'exploitation et intégration d'un plan d'amortissement et de remplacement des équipements.

- Veiller à stabiliser les AER dans leurs fonctions sans appuis financiers nouveaux du PROXIVET. Différentes actions peuvent être entreprises :
  - définir avec chacun des AER d'un plan d'activités et de maximisation des revenus (incluant le remplacement de leur équipement) ;
  - prendre connaissance des actions d'installations des AER dans la province de l'Est ;
  - poursuivre l'intégration des AER dans les activités des services vétérinaires publics (fournitures de statistiques, sensibilisation des autres AE à des thèmes diffusés par les services publics) ;
  - envisager d'étendre les activités des AER : participation aux campagnes de vaccination (sensibilisation, contention), soins prophylactiques aux autres espèces (volailles, lapins) ;
  - approfondir l'intégration des AER dans les réseaux VPP et notamment en uniformisant les avantages que les VPP accordent aux AER lors de vente de médicaments ou lorsque l'AER fait office d'intermédiaire pour une intervention du VPP ;
  - se poser la question : les AER et les AEM ne feront-ils pas double emploi à terme ?

- établir un protocole de collaboration dès le début de la nouvelle phase avec les SVD afin de préciser de manière réaliste la nature et les modalités de leurs interventions. Faire en sorte que cette collaboration aboutisse à un réel suivi opérationnel des RSAP.

4.2. Résultat 2 : Le bien-être des ménages vulnérables (VUL) est amélioré grâce à la mise en œuvre d'une approche holistique respectueuse de l'environnement

4.2.1. 2.1. Identifier de manière participative les sites et les ménages vulnérables

- Huye : 225 (2011 - 3eme génération (G3)) + 150 (2013 - 4eme génération(G4)) ménages identifiés ;
- Nyanza : 200 (2011 – 1ere G1) + 200 (2012 – 2eme G2) ;

Deux notions importantes doivent être prises en compte :

Le crédit rotatif : les bénéficiaires d'animaux d'une génération (G) remboursent les animaux reçus par des animaux de même âge et de même sexe à la génération suivante (G+1)

Le type d'appui reçu dépend de la génération : les ménages vulnérables de 1ere et 2eme générations reçoivent les kits complets d'équipement pour les animaux : abri pour clapiers et chèvrerie, cages à lapins, abreuvoirs et mangeoires, jardin de cuisine, plants de cultures fourragères et d'arbres fruitiers les jardins de cuisine et les plants d'arbres fruitiers alors que les générations suivantes reçoivent uniquement les animaux.

La sélection des ménages vulnérables a été réalisée à Huye pour les bénéficiaires de la 3eme génération en 2011 et de la 4eme génération en 2013. Étant donné que ces bénéficiaires devaient disposer d'un abri pour les animaux, les critères de sélection visaient des ménages disposant de cet abri ou des moyens pour le construire.

La sélection des bénéficiaires est opérée par la communauté au niveau du village avec l'appui de la SB d'IMBARAGA, de l'autorité locale et du PROXIVET. Ce mode de sélection est totalement transparent et consensuel et aboutit généralement au choix de ménages vulnérables méritants et motivés**.**

Il faut cependant signaler que pour la 3eme G et 4eme G de Huye, il n'a pas été suffisamment tenu compte de la capacité du bénéficiaire à fournir réellement son apport et notamment l'abri ; cette carence a handicapé la récolte de fumier et l'amélioration générale de la situation des bénéficiaires.

Il est à noter que les services sociaux du Rwanda ont produit une liste de 6 catégories des niveaux de vie des ménages. La catégorie I regroupe les plus vulnérables pour lesquels l'Etat apporte une aide financière notamment pour le paiement de la mutuelle de santé. La sélection des bénéficiaires n'a pas tenu compte dans sa globalité de cette catégorisation car elle se focalisait davantage sur les difficultés des ménages à payer cette mutuelle de santé familiale lorsqu'ils en avaient l'obligation, et à couvrir d'autres fais (scolaires, d'habillement). En plus des conditions de vulnérabilité, les bénéficiaires sélectionnés devraient être en mesure d'apporter leur contribution (fabrication de briques adobes, apport de terre dans le jardins de cuisine,…) et valoriser les appuis reçus (récolte du fourrage, alimentation, hygiène,…).

4.2.2. 2.2. Assurer les conditions préalables à la mise en place d'un élevage rationnel

Cette activité à donné lieu à l'exécution de plusieurs actions parfois fort disparates dictées soit par le calendrier des installations programmées soit par des réaménagements d'abris décidés par le projet. Certaines actions ponctuelles d'appui à des institutions indépendantes sont venues s'ajouter après approbation de la demande par le projet.

Huye

- 546 abris ont été améliorés au niveau de l'aération ;
- Vérification abri et des cultures fourragères chez 352 BF G3 et G4 sélectionnés (2011 – 2013) ;
- 60 exploitations G1 et G2 ont été équipées à Girubuzima selon le modèle complet : clapiers et chèvreries, cultures fourragères (400 boutures Pennisetum p. et 100 plants Calliandra ou Leucena div.) ;
- Formation de 30 BF G2 (2012) et 127 BF G4 (2013) ;
- Recyclage de 9 agri-éleveurs Modèles G1

Nyanza :

- 200 exploitations G1 (2011) et 200 exploitations G2 (2012) fournies en cultures fourragères ;
- 200 BF G1 (2011) et 200 BF G2 (2012) formés aux techniques d'élevage + 400 BF G1 et G2 recyclés en 2013 ;
- 395 clapiers et chèvreries construits G1 et G2 (2011 et 2012) dont 261 ont été réaménagés en 2012 ;
- 5 porcheries G1 construites (2012) et équipées en abreuvoirs ;
- 245 exploitations fournies en kit élevage chèvres lapins (mangeoires, abreuvoirs, cages, porte) 10 abreuvoirs porcherie ;
- Sélection et renforcement 8 AEModèle G1.

Autres actions ponctuelles

- Construction de 2 étables communes Girinka pour bovins (1 Huye et 1 Nyanza) ;
- Dons de clapiers à l'institution ADAR ;
- Réfection de 30 cages de lapins au profit de l'institution Dukundane iwacu ;
- Appui au centre de réintégration des enfants de la rue (20 lapines, 2 lapins et 41 cages).

L'exécution des activités d'aménagement et d'équipement des exploitations bénéficiaires est difficile à suivre à travers le Bilan de la Planification opérationnelle des rapports annuels car les effectifs ne correspondent pas toujours.

En gros, toutes les activités programmées en vue d'installer les bénéficiaires ont été réalisées.

Une action particulière a été exécutée en direction des AE Modèles : ceux-ci sont appelés à effectuer un suivi des autres AE de leur GS. Pour ce faire ils reçoivent un complément de formation et d'équipement (augmentation de la capacité du clapier, plants arbustes, intrants vétérinaires, …). Il s'agit là d'un début de mise en place d'un système d'encadrement et de suivi des AE via les AE Modèles.

Certains défauts sont apparus lors de l'aménagement des chèvreries et des clapiers :

- les normes d'aération et de luminosité des bâtiments d'élevage (chèvrerie, clapier) ne sont pas toujours respectées par les BF et le PROXIVET a été contraint d'intervenir. L'eau est rarement disponible par manque d'abreuvoirs. Certains aménagements supplémentaires pourraient être testés notamment chez les AEM : mangeoires modèle claies (faites de lattes montantes), dispositifs permettant aux caprins de se trouver en hauteur ou creep feeding pour chevreaux leur permettant de s'isoler et bénéficier d'une alimentation séparée ;
- l'emploi d'un grillage trop fin et non galvanisé pour le plancher des cages à lapins provoque sa rouille et une rupture précoce provoquant un risque de blessures ;
- la reprise des arbustes fourragers et des plants fruitiers est faible en raison d'un manque de protection au moment de l'installation. Les conditions climatiques auraient également influencé la reprise.

L'aménagement de porcherie permettant un agrandissement de la loge de la truie est ingénieux. Il s'agirait de prévoir un espace d'isolement pour les porcelets garni de paille pour les protéger du froid. L'eau est rarement disponible par manque d'abreuvoir.

L'aménagement et la gestion des fosses fumières ne respectent pas toujours les principes appris : une cause partielle est le turn-over très rapide sous la pression d'une demande continuelle.

4.2.3. 2.3. Mettre en œuvre un dispositif de gestion du crédit rotatif du petit bétail

- 33 comités de recheptelisation et de gestion du crédit rotatif ont été constitués (17 en 2011 et 16 en 2012) ;
- Composition : comité GS IMBARAGA + président SB IMBARAGA + chef village + chargé(e) des Affaires sociales du secteur et de la cellule ;
- 62 missions de suivi et d'appui conseil aux comités de recheptelisation et de gestion du crédit rotatif.

Les comités de gestion du crédit rotatif assument les tâches qui lui sont confiées et fournissent régulièrement les effectifs de cheptel disponible pour le remboursement, ce qui aide le projet à établir le calendrier de recheptelisation.

La participation active des membres des comités laisse entrevoir des perspectives de durabilité encourageante pour l'action de recheptelisation des ménages vulnérables. Il reste cependant à définir le cadre spatial de cette recheptelisation : le village ou la cellule (3 à 10 villages).

4.2.4. 2.4. Rechepteliser les ménages vulnérables identifiés

Le transfert des animaux constitue l'étape finale de l'équipement apporté aux ménages vulnérables :

Huye

- 30 BF **G1** et 30 BF **G2** (Giburuzima): 120 chèvres + 3 boucs + 120 lapines et 10 lapins fournis par achat (2011) et par crédit rotatif (2012) ;
- 220 chèvres fournies par achat en remplacement de caprins morts chez les BF G1 et G2 (220 exploitations) ;
- 225 BF **G3** recheptelisés :
  - 135 BF 174 chèvres par crédit rotatif (2011) + 96 chèvres achetées (2012) et 270 lapines fournies par crédit rotatif,
  - 51 BF : 51 chèvres par crédit rotatif (2012) + 51 chèvres achetées (2012) et 102 lapines fournies par crédit rotatif,
  - 39 BF : 78 chèvres achetées (2012) et 78 lapines fournies par crédit rotatif ;
- 127 BF **G4** 212 chèvres fournies par le crédit rotatif (42 BF recevront 1 chèvre d'ici la fin de la phase 2).

Nyanza

- 2011 : 195 BF **G1** : 390 chèvres + 16 boucs + 336 lapines et 168 lapins fournis par achat ; 27 BF ont choisi de recevoir 54 poules et 27 coqs (livrés en 2012).
- 2012 : 85 BF **G2** : 170 chèvres + 5 boucs + 170 lapines et 85 lapins fournis par crédit rotatif + 5 BF : 5 truies et 2 verrats fournis à 5 BF ;
- 2013 : 80 BF **G2** : 160 chèvres +1 bouc - 8 BF **G2** : 15 poules + 8 coqs fournis par crédit rotatif.

Mise en place d'élevage multiplicateur de lapins

- 39 élevages multiplicateurs de lapins chez 39 AEM ;
- en 2012, installation du clapier modèle au bureau du Proxivet : ce clapier originalement de 4 géniteurs a permis la diffusion de 24 lapins améliorés chez les autres éleveurs et sert de démonstration aux visiteurs ;
- réception de 8 lapins de RDC d'origine belge + achat local. Ce sont ces lapins qui ont été diffusés chez les éleveurs modèles.

Autres actions ponctuelles

- 50 poulettes + 476 kgs aliments à l'institution ADAR ;
- 3 porcs à la coopérative COEMA affiliée à IMBARAGA ;
- 44 cages à lapins et 22 lapins (2012) ont été accordés au Centre de réintégration des enfants de la rue).

L'action de recheptelisation a connu un retard certain dans son exécution dû au délai plus grand que prévu nécessaire à la production d'animaux devant servir aux remboursements. Si le remboursement vers les bénéficiaires de la 2eme génération connaît un délai raisonnable, les remboursements vers les bénéficiaires de la 3eme et 4eme génération souffrent d'un retard plus important.

Malgré ce retard, le bilan de recheptelisation des ménages vulnérables est positif :

- IOV distribution des caprins aux VUL atteint à 93 % : 1.661 / 1.786,
- IOV distribution des lapins aux VUL atteint à 70 % : 1.540 / 2.190 – IOV sans doute trop ambitieux.

Ce constat a amené le PROXIVET a acquérir un complément de chèvres pour finaliser la recheptelisation des bénéficiaires G3 et G4 à Huye. PROXIVET a aussi procédé au remplacement des caprins morts chez les G1 et G2 suite à la dégradation de leurs conditions d'entretien (destruction des toits).

L'achat des caprins sur les marchés est confié à un comité d'achat. Il apparaît indispensable que des contrôles zootechniques plus poussés soient réalisés afin de contrôler le format des chevrettes acquises (pesées et contrôle de l'âge par la dentition).

En matière d'amélioration génétique des caprins, le recours à des boucs de race Boer (14 boucs Boer placés chez des BF VUL) n'a pas produit les effets escomptés car les conditions d'élevage plus exigeantes de ces boucs améliorés n'ont pu être satisfaites par des AE nouvellement recheptelisés.

Une faiblesse importante de cette activité de recheptelisation est l'absence de standardisation des critères et des conditions d'attribution d'animaux. Les bénéficiaires G3 et G4 apparaissent défavorisés par rapport aux 2 premières générations : non seulement l'équipement est moindre mais ils reçoivent souvent des animaux dont le format est inférieur. Cet état de fait amène un retard dans l'amélioration de la situation des ménages vulnérables et risque même de l'hypothéquer grandement. En effet le seul bénéfice durant la 1ere année (allant même jusqu'à 1,5 ans) est la production de fumier. Ce fumier doit être valorisé par une augmentation de la production végétale et si possible par les recettes de la production végétale ! Ceci est rarement observé chez les ménages vulnérables G3 et G4 ne disposant pas de chèvrerie et ne bénéficiant pas d'accompagnement spécifique.

4.2.5. 2.5. Assurer un accompagnement efficace des activités agri-élevage dans les exploitations des ménages vulnérables

- Missions de suivi des bénéficiaires :
  - Huye : 110 (2011) + 112 (2012) + 41 (2013). = 263
  - Nyanza : 14 (2011) + 485 (2012) +124 (2013) = 623
- Appui aux étudiants en stage et intégrés dans les activités du PROXIVET – 12 étudiants stagiaires et 14 étudiants mémorants ;
- Actions ponctuelles : appui technique à ADAR & DUKUNDANE IWACU et COEMA: 20 missions (2011) + 34 missions (2012).

Les missions d'appui sont réalisées par les techniciens du PROXIVET avec la participation ponctuelle du président du GS et du président du comité de crédit rotatif. Le nombre trop important de bénéficiaires ne permet pas un suivi rapproché par les techniciens du PROXIVET en trop petit nombre et affectés à d'autres tâches.

Une première mesure corrective a été apportée par l'intégration des AE Modèles dans le suivi : ils remplissent une fiche conçue par le projet lors de leur passage mensuel. Il conviendra cependant de parfaire ce suivi en définissant clairement ses objectifs (établir la productivité de l'élevage) et les données à récolter.

4.2.6. 2.6. Promouvoir les techniques améliorées d'élevage bovin chez des agro-éleveurs vulnérables

2 étables (une à Huye et l'autre à Nyanza) ont été construites et équipées en abreuvoires (voir 3.2.2.) au profit des bénéficiaires du programme one cow per one poor family « Girinka program ». Pour le reste, cette activité n'a pas fait l'objet d'autre action.

4.2.7. 2.7. Développer des actions holistiques en synergie avec d'autres partenaires

Sous cette activité ont été regroupés

- la mise en conformité de 66 maisons de BF à Huye (2011) ;
- le remplacement de 546 toits de paille par des toits de tôle chez G1 et G2 (2011) ;
- l'aménagement de 880 jardins de cuisine : 480 à Huye et 400 à Nyanza ;
- la distribution de 11.593 plants d'arbres fruitiers (papayers, avocatiers, pruniers, manguiers, citronniers, orangers).

Relevons que PROXIVET par le biais de VSF-B a su mobiliser des moyens financiers extérieurs pour pourvoir au remplacement de toits (272 abris animaux et 66 habitations) et à l'aménagement des habitations de bénéficiaires vulnérables dénués de moyens. 274 toits d'abris pour animaux ont été remplacés sur le budget du PROXIVET II.

Durant cette activité a été mis au point un modèle durable de jardins de cuisine à briques cuites, à moindre coût (par rapport au modèle de la 1ère phase fait de sacs en plastic et sticks de bois) et plus respectueux de l'environnement. Il a fait l'objet d'un document de capitalisation.

4.2.8. 2.8. Organiser et structurer les groupes solidaires de ménages vulnérables

Cette activité a servi au regroupement des bénéficiaires vulnérables au sein de groupements solidaires (GS) encadrés par les sections de base de IMBARAGA dans le but de rejoindre pleinement cette organisation d'AE.

- 34 missions d'appui à la structuration des GS VUL : 18 à Huye et 16 à Nyanza ;
- 21 sessions de formations sur 5 modules dispensées à tous les GS : (i) gestion de l'association, (ii) genre et développement, (iii) VIH Sida et planning familial, (iv) Hygiène et éducation nutritionnelle, (v) culture de la paix et tolérance ;
- Tous les GS équipés de matériel et fournitures de bureau ;
- 202 missions de suivi et d'appui conseil aux GS ;

Cette activité de structuration des GS est le fruit d'une collaboration entre le(a) président(e) de la section de base (SB) IMBARAGA et PROXIVET (assistante sociale). La restructuration des GS est en cours.

Le regroupement des bénéficiaires vulnérables répond à une aspiration profonde de ceux-ci : au sein des GS, les ménages vulnérables, souvent considérés comme les parias de la société, brisent leur solitude et y trouvent un lieu de discussion et d'échange. Le GS est propice à la prise d'initiative et au développement d'activités communautaires (constitution d'une tontine, entraide entre les membres).

Un point faible est qu'il n'a pas été développé d'approche ni d'actions spécifiques pour ces GS en regard de leur statut d'exclus : il aurait été souhaitable de concevoir des modules de formation ayant trait à l'état de vulnérabilité (description, causes, solutions) ainsi que d'appuyer des actions communautaires concrètes générant rapidement des revenus pouvant à leur tour être réinvestis dans des AGR personnelles. L'exemple d'un GS ayant cultivé un champ communautaire (manioc, légumes) et dont les revenus ont servi à l'achat d'une truie pour chaque membre, pourrait aisément être reproduit.

4.2.9. 2.9. Tester des dispositions pratiques d'atténuation des inconvénients agri-élevage liés au regroupement dans des villages

Un atelier de réflexion participative sur le sujet a été organisé en 2011. L'activité a été jugée peu pertinente étant donné que les initiatives que le projet peut prendre sont peu nombreuses et se sont limitées aux dispositions déjà programmées dans le DTF (distribution de brouettes et d'outils agricoles communs).

4.2.10. 2.10. Contribuer à la protection de l'environnement (au niveau des cellules touchées par le projet)

- 69 cessions de formation organisées en 2011 et 2012 – thèmes : lutte anti érosive, compostage, utilisation du fumier ;
- 1.911 AE ont adopté des mesures de luttes anti érosives (cultures fourragères) ;
- 89 AE formés à la fabrication de foyers améliorés ;
- 171 fabrications de foyers améliorés appuyées par fourniture de kit de maçonnerie ;
- l'atelier de réflexion participative sur une approche adaptée de la protection de l'environnement n'a pas été organisé car les activités pouvant être mises en œuvre par PROXIVET sont connues

Le PROXIVET a apporté sa contribution à la conscientisation des AE à la nécessité de protéger la fertilité des sols par une lutte anti érosive appropriée. Les implantations de cultures fourragères dans les exploitations participent directement à cette action prioritaire pour le gouvernement. Le problème d'installation des arbustes fourragers (Leucaena et Calliandra) devra être pris en charge au cours de la phase suivante : ces arbustes fourragers améliorent sensiblement la qualité de la ration alimentaire et peuvent constituer un bois de chauffage intéressant.

Le PROXIVET a proposé 3 modèles de foyers améliorés aux BF qui en ont retenu 1. Cette action a fait l'objet d'une publication. Il est à noter que la réalisation du modèle retenu exige une grande débauche d'énergie physique pour être confectionné (pour battre l'argile).

4.2.11. Évaluation des IOV du résultat 2

Résultat 2 : Le bien-être des ménages vulnérables est amélioré grâce à la mise en œuvre d'une approche holistique		Hypothèses et risques: (1) Les modalités techniques d'installation des petites unités d'élevage (notamment au niveau des villages "Imidugudu") ne font pas l'objet d'un consensus entre les différents acteurs (2) Les prix d'achat des espèces à cycle court risquent d'augmenter considérablement en raison des différents programmes de recheptelisation				
		Base-line	Prév. 2012	**2012**	Prév. 2013	
(18) Augmentation du nombre de ménages vulnérables (dont au moins 25% de femmes chefs de ménages) bénéficiant d'un appui dans le domaine de l'élevage (recheptellisation, suivi zoo-sanitaire, formation…)	a) nombre de ménages vulnérables appuyés	450	1122	**1227** **(450 +777 identifiés)** **(source Proxi :1307)**	1390	Liste des bénéficiaires
	b) nombre de femmes chefs de ménages appuyées	135	299	**478** **(source : PROXIVET)**	348	Liste des bénéficiaires
(19) Au moins 400 ménages vulnérables auront bénéficié des jardins de cuisine dans les districts de Huye et Nyanza		0	505	**655** **(Proxi 505)**	505	Liste des bénéficiaires
(20) Au moins 20km de haies antiérosives (légumineuses et / ou graminées) seront installés chez les ménages vulnérables et serviront des fourrages		6	14	**13**	20	Enquête échantillonnage + 'appréciation no. de km de haies antiérosives mise en place (enquête échantillonnage)
(21) Le nombre des ménages appliquant les règles d'hygiène augmente de 50%		0%	55%	**49%**	60%	Fiches de visite (suivi)
(22) Au moins 60% des nouveaux ménages appliquant les bonnes pratiques d'élevage		0	55%	**70%**	60%	Fiches de distribution
(23) X chèvres, Y porcs et Z lapins auront été distribués au titre de crédit rotatif dans le cadre de la recheptellisation des ménages vulnérables	a) nombre de chèvres distribués	0	1.094	**1.661** **(09/2013)**	1786	Fiches de distribution
	b) nombre de porcs distribués	0	8	**7** **(09/2013)**	12	Fiches de distribution
	c) nombre de lapins distribués	0	1.541	**1.540** **(09/2013)**	2190	Fiches de distribution

Les IOV attachés à ce résultat ont pratiquement tous été atteints.

D'après les calculs de la mission, le nombre de bénéficiaires vulnérables bénéficiant d'une recheptelisation restera néanmoins inférieur à l'IOV prévu : une petite centaine pourrait encore le compléter d'ici la fin du projet amenant les bénéficiaires vulnérables à +/-1290, soit une centaine en moins que l'IOV programmé. Il existe cependant une divergence entre les données de la mission et celles des rapports annuels.

Le nombre de femmes parmi les bénéficiaires vulnérables est largement dépassé par rapport aux prévisions.

L'IOV relatif à l'installation des cultures fourragères est atteint aux 2/3. Plusieurs raisons expliquent probablement ce résultat :

- les plants d'arbustes ont eu un taux de reprise très faible,
- les bénéficiaires de 4eme génération doivent se fournir en éclats de souche chez leurs voisins,
- la difficulté d'accompagner les AE dans la saturation de leur exploitation en cultures fourragères : installation selon les lignes de courbes à tracer.

Si l'IOV des chèvres distribuées est pratiquement atteint, celui des lapins reste largement en dessous de la prévision.

4.2.12. Commentaires

L'appui du PROXIVET aux ménages vulnérables a dans l'ensemble apporté les effets escomptés :

- le nombre programmé de ménages appuyés est pratiquement atteint ;
- leur sélection s'est déroulée de manière transparente et a fait l'objet d'un large consensus au sein de la population : ce sont des ménages motivés et méritants qui ont été retenus ;
- les bénéficiaires se sont intégrés dans des groupements solidaires qui les soutiennent dans leur démarche de sortie de leur état de vulnérabilité ;
- la sortie de l'état de vulnérabilité se traduit par le fait que le ménage est capable de payer la cotisation à la mutuelle de santé humaine et les frais de scolarité des enfants et éprouve le besoin d'investir dans de nouvelles AGR : soit axées sur la production végétale (manioc, légumes), soit une nouvelle espèce animale (truie, bovin d'engraissement).

Le PROXIVET a également créé un environnement favorable à la réalisation des actions d'appui aux vulnérables et dont certains éléments sont à reproduire dans les phases ultérieures.

Le PROXIVET

- a réagi rapidement lors de l'apparition de problèmes inattendus : remplacements des tôles, adaptation des abris pour animaux (séparation, aération) suscitant ainsi la confiance des bénéficiaires ;
- a compensé la faible disponibilité des caprins devant provenir du crédit rotatif par des achats afin de poursuivre la recheptelisation des ménages programmés ;
- a débuté la mise en place d'un réseau d'AE Modèles qui auront la charge du suivi rapproché des élevages ;
- a mis en place les comités de recheptelisation qui intègrent les autorités locales et les instances locales d'IMBARAGA qui seront en mesure de poursuivre le crédit rotatif.

Cependant quelques contraintes ralentissent encore l'amélioration du niveau de l'exploitation :

- la réduction du kit d'équipement des ménages vulnérables à partir de la 3eme génération. Rappelons que ce kit se compose des animaux (2 chèvres et 2 lapines), de plants fruitiers et du jardin de cuisine. Si le bénéficiaire est dans l'incapacité de construire un abri, c'est toute l'opération qui risque d'être hypothéquée par absence de récolte suffisante de fumier. Dans ces conditions une aide à la construction d'un abri s'avère indispensable et peut se limiter à la fourniture des tôles, de la charpente de fixation des tôles et à la porte.

- les thèmes techniques rassemblés au sein du paquet technique constitué en début de la 1ere phase semblent ne plus être appliqués ou le sont tout au moins à la carte en fonction des

possibilités des AE. Il s'agirait de procéder à l'actualisation de ce paquet technique afin d'en dégager certaines priorités (alimentation du bétail par des aliments non conventionnels, prophylaxie des petits ruminants, saturation d'une exploitation en cultures fourragères, maximisation du compostage, …) et d'organiser des recyclages et des démonstrations pour les AE. D'autres thèmes moins urgents feront l'objet de démonstrations chez les AE Modèles.

- la difficulté d'assurer un encadrement par manque de personnel a empêché la mise en place des enregistrements de la productivité des élevages. Celle des lapins est certainement faible, atteignant à peine 10 lapereaux par an. L'intérêt de cette espèce est à remettre en question surtout pour les bénéficiaires de 3eme et 4eme générations qui doivent investir dans des cages.

- l'absence de calcul de la productivité est surtout visible pour l'élevage caprin et est corrélée à l'absence de contrôle de la croissance afin de déterminer au mieux l'âge de mise à la reproduction, le poids à la vente ou de sélectionner les meilleurs géniteurs mâles et femelles. L'exemple devrait être donné lors des achats au marché des animaux et ce serait là la première étape de l'amélioration génétique.

- L'absence de formations et d'actions spécialement adaptées pour ce groupe de bénéficiaires vulnérables afin de leur faire prendre conscience des causes de leur vulnérabilité et des solutions à mettre en œuvre dans le cadre du GS.

4.2.13. Leçons apprises

La productivité de l'exploitation doit être abordée dans son ensemble et non sous le seul angle de la production animale. Si la production de fumier a été relevée à maintes reprises comme un avantage de l'élevage, son impact au sein de l'exploitation n'a pas été totalement exploité. La récolte et l'utilisation du fumier doivent faire l'objet de toutes les attentions afin qu'elles soient maximisées au niveau des chèvreries (modèle à accumulation de fumier avec apport de litière), au niveau de compostières et au niveau de cultures susceptibles de procurer un revenu supplémentaire au ménage. Dans ce cadre, les SB d'IMBARAGA devraient obtenir systématiquement des parcelles situées dans les bas-fonds au profit de GS de vulnérables en vue d'une exploitation communautaire.

Il serait donc judicieux de redéfinir le contenu de l'approche holistique : celle-ci doit intégrer l'ensemble des productions de l'exploitation et viser à déterminer les leviers à mobiliser afin que le ménage améliore sa situation. Limiter l'approche holistique aux 5 modules de formation, à la distribution de plants fruitiers et fourragers ne suffit pas. L'intervention doit aussi proposer des plans de production à mettre en œuvre individuellement ou de manière communautaire. Le crédit accordé aux SB viendrait soutenir ses plans.

Une option de PROXIVET pour palier à la difficulté des BF vulnérables G3 et G4 à fournir un abri serait de ne faire bénéficier que les femmes déjà membres de GS d'IMBARAGA de la recheptelisation à ce stade. Ce serait là un signal négatif car les besoins des vulnérables sont réels et les approches en vue de leur fournir un appui adapté n'ont pas encore été épuisées.

La recheptelisation par crédit rotatif exige un certain délai qui souvent dépasse le cycle reproductif de l'espèce considérée car des événements impondérables retardent la production des animaux : adaptation, remboursement par des animaux trop jeunes achetés au marché, … .

Le calendrier de recheptelisation doit donc être adapté et l'achat d'animaux complémentaires prévu afin que le programme ne prenne pas de retard :

- de G1 → G2 : 80 % de BF peuvent être recheptelisés dans les délais,
- de G2 → G3 : 50 % de BF peuvent être recheptelisés dans les délais.

4.2.14. Recommandations

- Améliorer l'approche des G3 et G4 ; soit augmenter l'équipement (les tôles de l'abri, clapier pour les lapins) ou s'assurer que d'autres activités seront menées au sein du GS ; il est dans tous les cas préférable de concevoir le même niveau d'appui indépendamment de la génération appuyée.

- Appuyer les AEM pour qu'ils mettent en place des exploitations modèles de démonstration à tous les niveaux : bâtiments et équipement d'élevage, saturation en plantes fourragères et arbustes fourragers), fosse fumière.
- Concevoir une fiche de suivi simple et rapidement exploitable incluant 1 contrôle des performances de reproduction et de croissance des caprins - doter les AEM d'une balance à cadran pour un contrôle de performances et organiser des concours d'animaux.
- Poursuivre (lapins) ou débuter (reprendre) l'amélioration génétique : sur la race locale (liée au contrôle de performances) ou avec des boucs croisés Boer confiés au AE Modèles.
- Concevoir un module spécifique pour les vulnérables axé sur les moyens pratiques pour améliorer leur sort : intégration à la société, AGR au sein de l'exploitation familiale ou communautaire, parrainage de GS VUL nouvellement formés par un ancien GS IMBARAGA.

4.3. Résultat 3 : Le rôle des femmes dans l'exploitation familial et dans le développement de la communauté est renforcé

4.3.1. 3.1. Renforcer le rôle des femmes au sein des associations / coopératives IMBARAGA

La mise en œuvre du résultat dédié au renforcement du rôle des femmes au sein des GS d'IMBARAGA a débuté par un encadrement et un suivi de leurs activités au sein des GS :

- 2 ateliers de réflexion (1/district) sur le rôle des femmes dans IMB organisés en 2011 ; ces ateliers ont réuni les leaders d'IMBARAGA (SB et GS) ainsi que les autorités locales (chargées d'affaires sociales) ;
- l'action s'est centrée sur Nyanza : 2 sessions de formation générale (Genre et développement), formation des 2 comités de Section de Base à la gestion GS et SB, équipement des comités SB
- des missions de suivi et d'appui conseil des comités SB **:** 1 mission / SB / trimestre soit 24 / an.

Cette activité a confirmé la volonté des femmes de s'investir dans l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur famille en général ainsi que dans la gestion des GS auxquels elles appartiennent : les femmes sont devenues majoritaires dans les comités de gestion des GS et 4 femmes sont présidentes des 7 sections de base œuvrant dans les 2 districts.

PROXIVET participe ainsi à la mise en œuvre d'un thème prioritaire du gouvernement dédié à la conscientisation du rôle de la femme et de la nécessité de sa prise de responsabilité

Un point faible a été identifié pour cette activité : les formations sont limitées aux comités (SB & GS) et la restitution aux membres montre des défaillances. La mesure corrective proposée par la chargée de cette activité est d'ouvrir les formations à l'ensemble des femmes membres d'IMBARAGA. Cette option entraînera un coût supplémentaire de 1000 FRw / participant.

4.3.2. 3.2. Mettre en œuvre des actions de développement du petit élevage au profit des femmes

Huye

Pour la recheptelisation des femmes membres d'un GS d'IMBARAGA, le rythme adopté prévoit de fournir les animaux à la moitié d'une génération chaque année : sur un nombre total par génération de 288 femmes à rechepteliser (36 GS appuyés X 8 femmes / génération), 144 femmes bénéficient de cette activité chaque année. Parmi les 8 femmes bénéficiaires, 2 sont considérées comme vulnérables et reçoivent le kit prévu à cet effet. Les 6 autres femmes reçoivent chacune 2 chèvres et 2 lapines, des plants de cultures fourragères et des plants fruitiers ainsi qu'un jardin de cuisine.

Le bilan de cette 2eme phase s'établit ainsi :

- 72 BF G1 fournies en cultures fourragères, plants fruitiers, jardins et recheptelisées par 144 lapines et 36 lapins (2011) ;
- recheptelisation par crédit rotatif :
  - 2011 – 2012 : 84 G3 / 144 prévues,
  - 2013 : 193 (60 G3 + 133 G3 / 144 G3),
    Total G3 : 277 / 288 / cette recheptelisation a nécessité l'achat de 208 chèvres / 554 distribuées ;
- identification et formation de 45 AE Modèles (36 IMB et 9 VUL) et apport des mécanismes de motivation (= compléments en intrants d'élevages - 2011)

Nyanza

La programmation de Nyanza vise à appuyer les femmes de 25 GS au rythme de 8 femmes / année soit 200 femmes / année. Parmi ces 8 femmes, 2 bénéficient également du kit destiné aux ménages vulnérables. Toute action de recheptelisation est précédée d'une phase préparatoire consacrée à la vérification des conditions de l'exploitation, la formation et la fourniture de l'équipement (abris, cages à lapins, jardins de cuisine, plants fourragers et fruitiers, …).

- recheptelisation
  - G1 : 114 BF (2011) + 86 BF (2012) = 200 BF soit 400 chèvres + 25 boucs et 100 lapines + 50 lapins,
  - G2 : 14 BF (2012) + 148 BF (2013) = 162 BF soit 324 chèvres + +/- 8 boucs et 63 lapines et 23 lapins ;
- identification et formation de 33 AEModèle (25 dans GS IMBARAGA et 8 dans GS VUL) et apport des mécanismes de motivation (2012 - 2013) ;
- 92 missions de suivi et appui conseil par les techniciens du PROXIVET en 2011 et 2012.

La recheptelisation connaît un retard semblable à celui enregistré dans l'activité au profit des ménages vulnérables. La cause en est identique : le délai nécessaire à la production d'un animal jugé apte à servir au remboursement. A Nyanza une cause du retard est aussi due au délai requis par les formalités de démarrage : confirmation de la zone d'intervention par le JADF, sélection des GS et des bénéficiaires. La recheptelisation n'a ainsi pu commencer qu'en octobre 2011.

Un constat général est que les femmes bénéficiaires membres d'un GS d'IMBARAGA parviennent plus rapidement à la maîtrise des techniques d'élevage : la productivité meilleure de l'élevage permet un remboursement par crédit rotatif plus rapide.

Une autre observation est que l'appui en recheptelisation au niveau des membres de GS IMBARAGA préexistants produit des effets positifs plus rapidement car :

- ces femmes font preuve d'une plus grande conscientisation de leur rôle et de plus de motivation dans leur entreprise ;
- les membres d'un GS mènent très souvent des activités communautaires, source de revenus supplémentaires qu'elles peuvent réinvestir dans de nouvelles activités plus individuelles et souvent basées sur les productions animales (production de porcelets, engraissement d'un bovin, élevage d'une vache laitière). Leurs revenus deviennent alors plus réguliers et elles peuvent ainsi améliorer leur situation de vulnérable.

A ce niveau également a été relevée l'importance de l'abri pour caprins dans la stratégie de sortie de vulnérabilité : un abri signifie la récolte du fumier en quantité suffisante et par conséquent une augmentation significative des productions végétales et des recettes qui en sont issues, ce surplus de revenus offrant alors la possibilité de réinvestir dans des activités d'élevage. L'expérience de Huye est significative : la destruction des toits de paille et l'impossibilité de remplacement immédiat ont produit des conséquences négatives sur la reproduction et la survie des chevreaux, ce qui a provoqué à son tour du retard dans le crédit rotatif.

4.3.3. 3.3. Appuyer associations / coopératives IMBARAGA à développer des AGR

Cette activité a consisté en :

- l'appui de 3 GS IMB (Huye) et 2 GS IMB (Nyanza) à la production de plants fruitiers et fourragers : fourniture de sachets et greffons, formation au greffage ;

- la mise à disposition d'un fonds AGR pour les 6 SB :
  - 6 X 100.000 FRw.en 2012 : soit 10.000 FRw. au profit de 60 BF + 20 BF,
  - 6 X 100.000 FRw en 2013 : soit 10.000 FRw. au profit de 60 BF.

Le PROXIVET a ainsi pu obtenir 2.500 plants de Calliandra et 2.250 plants fruitiers par les GS Huye à prix réduits pour la distribution aux bénéficiaires vulnérables.

La mise à disposition de petits fonds au niveau des SB a constitué une excellente initiation au crédit financier et à la gestion de fonds : cette expérience a incité par la suite certains BF à s'adresser à des institutions de micro finance. Le taux de remboursement est appréciable : 550.000 FRw. / 600.000 FRw. et le comité de SB intervient chez les emprunteurs déficients pour l'obtention du remboursement.

Le fonds disponible reste cependant faible : 120 BF /an peuvent y avoir accès soit 7 % des membres.

4.3.4. 3.4. Développer des actions d'allègement des corvées des femmes

Suite à l'atelier organisé en 2011 dans le cadre de l'activité 2.9., le PROXIVET a mis en œuvre les 2 actions d'allègement des corvées identifiées :

- favoriser le transport par brouette : 4 brouettes distribuées / GS ;
- fournir du matériel d'entretien des fosses et haies anti érosives : 4 pelles et tridents / GS et 1 faucille / ménage.

A Nyanza, les 25 GS IMBARAGA de Nyanza et leurs 620 femmes membres ont été concernés par cette distribution ainsi que 8 GS composés de ménages vulnérables.

Cet équipement contribue au renforcement du rôle des femmes dans le ménage et de la solidarité dans le GS en instaurant un règlement d'utilisation alternée de ce matériel (dispositif d'amendes pour les membres ayant tendance à s'approprier l'équipement).

La brouette est jugée indispensable pour le transport de fumier lors de l'exploitation communautaire des bas-fonds. Un fonds destiné à la réparation et au remplacement du matériel est mis en place au sein du GS.

Le nombre de kit d'équipement est cependant jugé insuffisant pour servir tous les membres du GS et le nombre idéal de kit a été évalué à 6 kits / GS.

4.3.5. Évaluation des IOV du résultat 3

Résultat 3 : Le rôle des femmes dans l'exploitation familial et dans le développement de la communauté est renforcé	Hypothèses et risques: (1) Les membres de IMBARAGA maintiennent leur participation effective dans la structure même après le projet				
(24) Au moins 400 femmes membres d'IMBARAGA auront bénéficié d'un appui dans le domaine de l'élevage (recheptellisation, suivi zoo-sanitaire, formation…)	576	1.277	**1.215** **(source : PROXIVET)** **dont 639 BF recheptelisés en phase 2**	1552	Rapport projet (liste de distribution des animaux + liste des participants aux formations + rapport de suivi)
(25) A Nyanza, au moins 30% des agro-éleveurs modèles pour l'intégration agriculture élevage sont des femmes	0%	30%	**36 %** **(9/25)**	30%	Rapport projet (liste des AEM)

(26) Au moins 10km de haies antiérosives (légumineuses et / ou graminées) seront installés par les ménages affiliés aux associations / coopératives IMBARAGA dans un but de protection de l'environnement et de production du fourrage		0	10	**18,6** **(93 m X 200 BF de Nyanza)**	10	Nombre de km de haies antiérosives mise en place (donné projet) * taux d'exploitation (enquête échantillonnage)
(27) La proportion de femmes dans les comités des associations / coopératives IMBARAGA atteint au moins 30% à Nyanza		10%	36%	**59%**	50%	Liste de compositions des comités
(28) Le nombre de femmes qui ont un pouvoir de décision partagé dans l'exploitation des productions animales est augmenté de 25%		60%	84%	**100 %**	85%	Atelier MARP femmes
(29) 60% des femmes bénéficiaires appliquent correctement les techniques rationnelles de l'élevage		0%	55%	**62 %** **(Nyanza)**	60%	Fiches de visite (suivi)
(30) 80% de femmes estiment que leur charge de travail a été réduite		40%	80%	**67 %**	80%	Atelier MARP femmes
(31) Le nombre moyen d'AGR par femme bénéficiaires est augmenté de 30%		1	2	**1.5** **(source Proxi)** **120 BF / 1830 (AGR 3.4.)**	3	Atelier MARP femmes
(32) X chèvres, Y porcs et Z lapins auront été distribués au titre de crédit rotatif dans le cadre de la recheptellisation des ménages vulnérables	a) nombre de chèvres distribuées	0	1.171	**1.311**	1952	Fiches de distribution
	b) nombre de porcs distribués	0	14	**16**	14	Fiches de distribution
	c) nombre de lapins distribués	0	571	**408** **(source Proxi)** **416** **(confirmée par ME)**	762	Fiches de distribution

Les 11 IOV liés à ce résultat sont réalisés ou en bonne voie de l'être sauf ceux concernant la distribution de caprins et de lapins.

639 femmes sur les 400 prévues ont bénéficié de l'action de recheptelisation :

- 1311 caprins dont 33 boucs sur les 1.952 programmés ont été distribués soit 67 %. La raison a déjà été évoquée : le délai requis pour produire un caprin apte à servir au remboursement. Il

existe néanmoins une incohérence entre le nombre de femmes bénéficiant d'un appui du PROXIVET (IOV 24 - au moins 400) et le nombre d'animaux à distribuer.

- Le nombre de lapins distribués restera en dessous des prévisions : 55 %. Les bénéficiaires des 3eme et 4eme générations portent peu d'intérêt à l'élevage de lapins en l'absence de fourniture des cages.

Les IOV 25 (% d'AE Modèles), 27 (%de femmes dans les comités GS) et 28 (pouvoir de décision) montrent que des actions ciblées sont susceptibles de faire évoluer le sort des femmes dans le milieu rural en leur donnant davantage de responsabilités dans l'organisation de leur vie familiale et des associations auxquelles elles appartiennent.

Quant à l'allègement de la charge de travail des femmes, l'IOV n'est pas encore atteint : l'appui du PROXIVET provoque sans doute une augmentation des tâches qu'elles prennent librement en charge et d'autre part, le nombre insuffisant de kits (brouettes et pelles) restreint leur effet positif.

L'IOV 31 relatif au nombre d'AGR est différemment interprété par le PROXIVET : moins d'AGR par femme signifie que les femmes sont moins contraintes à travailler à l'extérieur (dans d'autres exploitations) pour assurer la survie du ménage. Quoi qu'il en soit, l'impact du fonds destiné aux AGR reste faible et ce paramètre reste difficilement évaluable car au sein d'une exploitation toute production peut être considérée comme AGR.

4.3.6. Commentaires

Le bilan de ce résultat montre à suffisance l'opportunité qu'offre un appui holistique dirigé vers les femmes en vue d'améliorer leur indépendance économique et sociale au sein du milieu rural rwandais. Les actions du projet dans le domaine du genre sont en phase avec la politique de l'Etat en la matière (augmentation de la prise en compte des femmes dans le fonctionnement de la société).

Si les formations "Genre et Développement" et l'appui à l'organisation des GS ont été appréciés, il a été regretté que ces activités n'aient pu être dispensées à l'ensemble des femmes bénéficiaires.

Les actions préparatoires à la recheptelisation ont permis à celle-ci de sortir un maximum d'effets : outre la production de quelques revenus supplémentaires à terme, l'acquisition du cheptel caprin favorise dans l'immédiat une plus grande intégration de la bénéficiaire dans le GS soit car elle est tenue de tenir ses engagements de remboursement et doit mettre en œuvre les techniques d'élevage recommandées par le projet, soit car elle est en mesure de fournir son apport, surtout en fumier, lors de la réalisation d'activités communautaires. La solidarité qui en naît est un puissant soutien dans la mise en œuvre des projets de chacune.

Il serait cependant intéressant de comparer les 2 sites d'intervention (Huye et Nyanza) afin de déterminer si le genre a été privilégié dans la même proportion. Le rapport d'évaluation de la première phase rapportait que :

- 78% des exploitants modèles (R.2) sont des femmes alors que pour la 2ème phase l'IOV 25 mentionne 36 %;
- 80% des ménages bénéficiaires vulnérables (R.4) sont dirigés par des femmes alors que le calcul de la mission pour la 2ème phase fournit 52 % (343 (R2) + 100 (R3) / 737 (R2) + 100 (R3)); même si ce chiffre peut porter à discussion quant à son mode de calcul, il renseigne une tendance à vérifier.

Une explication est l'évolution intervenue dans le processus de sélection des bénéficiaires : en première phase, la sélection était davantage du ressort du projet, notamment pour les 120 bénéficiaires du résultat axé sur l'intégration agri-élevage et les femmes ont fait l'objet d'une discrimination positive. En seconde phase, la sélection a été transférée davantage vers les membres des groupes solidaires.

4.3.7. Leçons apprises

Parallèlement aux leçons apprises pour le résultat 2, l'accent doit être mis sur la mise en œuvre d'activités communautaires à mener au sein du GS. Ces activités devraient être intégrées dans un plan d'actions élaboré par chaque GS avec l'appui de la SB et la chargée des affaires sociales du projet. Les SB collecteraient à cette occasion des demandes spécifiques des GS à adresser aux autorités locales en vue de réaliser leurs activités. Les microcrédits prévus serviraient alors préférentiellement l'exécution de ce plan d'actions commun.

4.3.8. Recommandations

- adapter le calendrier de recheptelisation
  - de G1 → G2 : 80 % de BF peuvent être recheptelisés dans les délais,
  - de G2 → G3 : 50 % de BF peuvent être recheptelisés dans les délais,
  - prévoir des achats d'animaux pour maintenir le rythme ;
- définir une stratégie pour que les BF disposent absolument d'un abri avec toit pour protection des animaux et récolte du fumier ;
- renforcer le fonds AGR géré par les SB et le diriger vers le financement d'actions communautaires susceptibles de fournir rapidement un complément de revenus qui servira au remboursement du prêt et à de nouveaux investissements productifs (engraissement de porcelets, confection de cages à lapins) ;
- préparer une série de fiches d'activités pouvant être mises en œuvre par les BF grâce à l'appui de microcrédits dans un cadre individuel ou communautaire ;
- établir un état des possibilités d'obtenir des microcrédits dans la zone d'intervention (nombre d'IMF, conditions de crédits, …) et appuyer les AE ayant fait leur preuve dans leur démarches auprès des IMF avec l'appui des SB (vérifier le niveau de leur formation en AGR et gestion de crédit) ; envisager de placer un fonds de garantie auprès d'une IMF ;
- Envisager d'augmenter le nombre de kit équipement « allégements corvées femmes » pour servir tous les membres du GS – idéal : 6 kits / GS.

4.4. Résultat 4 : Les partenaires locaux sont renforcés en vue d'assurer une durabilité des actions du PROXIVET

4.4.1. 4.1. Appuyer les capacités de suivi des actions du projet par la Fédération IMBARAGA national

L'appui de PROXIVET envers la direction nationale de IMBARAGA couvre :

- l'appui à la réalisation de 47 missions de suivi exécutées par les dirigeants nationaux (représentant national, secrétaire général, DAF) pour toute la durée du projet (2011-2013) ;
- la formation en renforcement à la gestion des ressources humaines à Butare (du 15 au 24/8/2012) dispensée par la directrice RH VSF-B y compris le coaching de 3 jours au siège IMB Kigali ;
- Appui en matériel informatique (1 pc complet)

PROXIVET prévoyait des missions de suivi pour les 3 cadres de la direction nationale. Il s'est avéré que le secrétaire exécutif n'est pas toujours disponible pour les réaliser et qu'un autre membre de la direction nationale, souvent le représentant légal, le remplaçait. Il est permis de s'interroger sur l'efficacité de la dispersion des missions au niveau de la direction nationale. La convention opérationnelle ne donne aucune précision quant au suivi – évaluation à fournir par le PLP. Il paraît judicieux de responsabiliser un cadre de IMBARAGA national qui serait le point focal pour le projet et qui réaliserait des monitorings réguliers soit indépendamment soit en concertation avec les monitorings de la direction de VSF-B. Dans cette dernière éventualité, le point focal pourrait réaliser des monitorings intermédiaires.

La formation en renforcement à la gestion des ressources humaines dispensées par la directrice en RH de VSF-B suivi du coaching a grandement participé à la prise de conscience par la direction nationale de IMBARAGA de ses faiblesses en la matière. Suite à ce premier diagnostic, IMBARAGA a entamé une restructuration : ses statuts sont à présent conformes à la législation nationale en matière d'ONG nationale et avec l'appui d'une autre ONG internationale il revoit son organisation et son fonctionnement internes.

Le président national souhaite la présentation du rapport annuel à tous les membres du CA.

4.4.2. 4.2. Consolider les capacités d'interventions de la Coordination IMBARAGA Région Sud dans la mise œuvre des activités du projet

L'appui du PROXIVET au PLP passe par la coordination de la Région Sud qui la dispatche vers les autres niveaux. Plus spécifiquement, l'intervention de la Région Sud a porté sur

- l'appui aux missions du coordinateur régional
  - pour le suivi du PROXIVET : 60 pour la durée du projet,
  - pour le suivi au niveau des 6 sections de base : 114 pour la durée du projet ;
- la participation aux réunions trimestrielles de planification du PROXIVET : 11 pour la durée du projet ;
- l'appui à l'organisation des réunions du conseil d'administration élargi aux SB ;
- l'appui au fonctionnement de la Coordination Sud ;
- la participation du coordinateur IMBARAGA région Sud à des formations
  - séances de formation en suivi et évaluation des projets Approche GAR en mai et septembre 2011,
  - formation en Gestion des ressources humaines à Butare (août 2012),
  - autres formation : 3 en 2012.

Un avantage certain dans l'exécution du PROXIVET est que le niveau de IMBARAGA participant directement à cette exécution et responsable pour celle-ci est la coordination pour la Région Sud. Celle-ci mobilise et supervise les niveaux inférieurs (antennes, sections de base et groupements solidaires) et cette action est d'autant plus efficace que ces niveaux sont directement bénéficiaires de l'ensemble des actions du PROXIVET, notamment celles ciblant les ménages vulnérables et les GS IMBARAGA. Les 2 partenaires sont proches géographiquement et les échanges réguliers et facilités.

De ce fait, la participation du coordinateur au suivi des activités de terrain et à la planification de PROXIVET est effective et le coordinateur dynamise les SB dans l'accomplissement de leurs engagements. Ceci contribue à l'harmonisation des activités et à instaurer une confiance mutuelle amenant plus de flexibilité dans l'exécution du projet.

Cependant dans la convention opérationnelle signée entre VSF-B et IMBARAGA pour l'exécution de cette phase, le rôle de la coordination régionale n'est pas mentionné ni précisé. Il aurait été judicieux d'y confirmer le rôle, les tâches et les responsabilités de la coordination régionale.

4.4.3. 4.3. Consolider les capacités d'interventions des sections de base IMBARAGA en vue d'un appui durable aux groupes cibles

L'appui aux 6 sections de base a bénéficié essentiellement aux présidents des comités de section de base (3 hommes et 3 femmes) lors de :

- la réalisation des missions des comités de section de base aux bénéficiaires IMBARAGA : 624 missions /an soit 2 missions / SB /semaine ;
- la fourniture aux 6 présidents des sections de base d'animaux et de tôles pour abri : 4 noyaux chèvres et 2 noyaux porcs

Les missions des présidents des sections de base constituent un moteur important pour la mobilisation des GS et de leurs membres. Il apparaît cependant que les sections de base dépassent souvent le nombre de 15 à 20 GS maximum / SB et les capacités de suivi du comité (du président ?) risquent d'être insuffisantes.

Un rapport de visite est établi après chaque mission sur un canevas défini par la coordination régionale. Il semble cependant qu'il n'est pas tiré parti de ces rapports au niveau du PROXIVET. Cependant en cas de nécessité, la SB sollicite l'intervention d'un cadre du projet et des propositions d'action sont transmises directement à l'Unité de gestion en cas d'urgence ou sont traitées lors des réunions hebdomadaires / bihebdomadaires pour être inscrites dans Mémorandum de réflexion critique permettant d'assurer le suivi de l'action convenue.

L'ensemble du comité des SB souhaite participer à 1 mission mensuelle et il a été demandé d'aligner les indemnités de mission sur celles accordées par la coordination régionale pour des missions de

suivi de son ressort (+/- 5.500 FRw. / mission prenant en compte le paiement de la main d'œuvre remplaçant le cadre effectuant la mission).

Une formation en renforcement de gestion d'AGR a été jugée superflue car reçue à plusieurs reprises par le passé.

4.4.4. 4.4. Développer la capitalisation des expériences acquises par IMBARAGA

Les documents édités et diffusés concernent :

- les résultats de la recherche action en intégration agri-élevage (phase I) ;
- l'expérience sur la recheptelisation des groupes fermiers IMBARAGA et vulnérables ;
- les étables fumières initiées par le projet ;
- les jardins de cuisine ;
- les fours améliorés ;
- un CD rom a reprend l'ensemble des réalisations de la phase I ;

2 ateliers de réflexion sur l'identification des stratégies de durabilité ont été tenus en mai 2012 et en septembre 2013 avec élaboration d'un plan d'actions.

7 documents reprennent également les stratégies d'intervention de PROXIVET.

L'action de capitalisation a surtout été menée par PROXIVET dans le cadre d'activités techniques du projet. Certains documents doivent encore être finalisés et recevoir une approbation définitive. Il conviendrait de préciser ce que cette capitalisation par IMBARAGA recouvre vraiment.

4.4.5. 4.5. Renforcer les capacités des autres partenaires locaux retenus comme acteurs de la durabilité des actions du PROXIVET

Dans le cadre de cette activité ont été réalisés :

- l'appui aux missions de suivi des services techniques décentralisés (CEDistrict et VS) : 65 missions en 2011 et 2012, 42 prévues en 2013 ; cet appui est aussi en rapport avec les résultats 1 et 2 ;
- le renforcement des services techniques des districts sur le rôle régalien de l'état : 1 atelier de réflexion / an en 2012 et en 2013 ;
- le soutien des réunions trimestrielles des acteurs (CED, techniciens vétérinaires publics et privés, AERs) de la santé animale de chaque district consacrées à la collaboration au sein du sous secteur élevage ;
- la participation et l'appui au fonctionnement du FPP et des JADF : 14 participations en 2011 et 2012, 10 prévues en 2013 – appui financier : 300.000 FRw / 1 FPP et 50.000 FRw X 2 districts ;
- l'appui aux réunions d'échanges d'expérience avec les autres acteurs : 1 réunion en septembre 2011 et 1 réunion en mars 2013;
- l'appui à l'organisation de la journée du lait : chaque année distribution de 5 à 600 litres lait dans 2 écoles.

PROXIVET et IMBARAGA ont établi une collaboration active avec
- les instances officielles de programmation des actions de développement,
- les services techniques décentralisés,
- les autres partenaires du développement.

PROXIVET s'intègre ainsi parfaitement dans la politique de développement du gouvernement du Rwanda. Ce dynamisme contribue à régler des problèmes de compétence et favorise la mise en place de collaborations. Les STD ont ainsi été amenés à s'impliquer dans la mise en place, le suivi et l'intégration des VPP.

Le JADF a attribué un certificat de reconnaissance au PROXIVET ainsi que 2 autres distinctions.

4.4.6. *Évaluation des IOV du résultat 4*

Résultat 4 : Les partenaires locaux sont renforcés en vue d'assurer une durabilité des actions du PROXIVET	Hypothèses et risques: (1) Les partenaires locaux identifiés dans le cadre de la durabilité des actions ont la volonté et les capacités d'assumer la relève de certaines activités dans leurs domaines de compétence				
(33) Au moins 2 documents de capitalisation de l'expérience d'IMBARAGA dans les domaines d'intervention du projet sont produits et diffusés (CD, document écrit, ...).	0	3	**5**	4	Rapports de capitalisation
(34) Les 6 sections de base d'IMBARAGA de la zone d'intervention assurent un suivi efficace des coopératives	4	5	**6**	6	Documents de suivi des comités (fiches de passage, application des thèmes, documents comptable, etc.)
(35) Les sections de base d'IMBARAGA assument leur rôle de plaidoyers auprès des autorités et des autres acteurs du développement	30 %	52 %	**7 plaidoyers (2013) sur 9 ont trouvé une solution**	60 %	Fiches de suivi des problèmes

2 IOV attachés au résultat 4 ont été atteints : les IOV 33 et 34

- L'IOV 34 est de type qualitatif et il peut être jugé satisfaisant car les missions d'appui sont effectivement réalisées et les GS qui en bénéficient ont jugé l'appui des SB plus indispensable que le maintien du projet s'il leur était imposé de faire un choix.
- L'IOV 35 n'a été documenté que depuis le début 2013 et cela pour 2 SB alors que les 4 autres n'ont introduit aucune demande auprès des autorités locales.

Il est étonnant qu'aucun IOV ne mesure l'efficacité du suivi effectué par IMBARAGA ni le transfert de responsabilité de VSF-B vers IMB.

4.4.7. *Commentaires*

Le PLP a bénéficié d'un renforcement important de ses capacités, surtout pour la prise en charge des missions de suivi des activités du projet aux 3 niveaux de la représentation d'IMBARAGA : national, régional et de terrain (SB). Cet appui a concerné également la prise en charge des réunions du conseil d'administration de la direction régionale en offrant la possibilité aux sections de base d'y participer.

Le coordinateur régional s'est impliqué pleinement dans la planification opérationnelle du projet en participant aux réunions trimestrielles d'évaluation des activités et de planification ainsi qu'en effectuant au moins une mission de suivi par mois. Ces missions ne font cependant pas l'objet d'un rapport reprenant les constats et les recommandations et n'est pas intégré dans le tableau de bord de l'équipe technique. Le coordinateur a également bénéficié de formations dispensées par VSF-B en matière d'Approche GAR et de Gestion des ressources humaines.

La coordination a vu sa position se conforter vis-à-vis des autres acteurs du développement rural des 2 districts en apportant un appui financier aux structures de programmation (JADF et FPP), en associant les STD à l'exécution et au suivi des activités et en soutenant l'organisation d'ateliers de réflexion et d'échanges des expériences.

Ces appuis ont été globalement très appréciés par le PLP.

En se référant au rapport de l'évaluation finale de la première phase, l'implication globale de IMBARAGA dans le PROXIVET semble avoir globalement progressé. Le coordinateur régional remplit ses engagements dans la programmation et le suivi des activités. La gestion du personnel technique et d'appui est entièrement du ressort de la Coordination régionale. Ce personnel est à présent soumis à une évaluation annuelle sur base d'une grille inspirée de celle de VSF-B. L'évaluation associe le gestionnaire de PROXIVET et le coordinateur régional.

VSF-B a jugé que le PLP est suffisamment outillé et compétent pour lui transférer la gestion du projet dans sa globalité. Le co-gestionnaire mis en place par IMBARAGA assure depuis septembre 2012 l'entière responsabilité de la gestion financière et administrative du projet. Il lui appartient également d'intégrer les recommandations des missions de monitoring réalisées par VSF-B et d'en assurer le suivi.

Les Présidents des sections de base ont confirmé leur forte implication, déjà relevée durant la première phase, dans la mise en place et le suivi des activités dirigées vers les membres de IMBARAGA et les ménages vulnérables en voie d'intégration.

4.4.8. Leçons apprises

La 1ere phase du PROXIVET a permis de se rendre compte que le suivi des bénéficiaires réalisé par la seule équipe du projet n'est pas suffisant pour couvrir tous les bénéficiaires ; ce suivi a été renforcé par la structure du PLP et notamment les sections de base de IMBARAGA dans les villages. Les SB ont mieux été intégrées dans les instances de IMBARAGA au niveau régional. Les compétences des sections de base ont été renforcées à travers les formations techniques de recyclage, l'octroi des moyens nécessaires à leurs missions d'appui et d'avantages divers en vue d'entretenir leurs motivations (noyaux de petit élevage)

La seconde phase a vu également la responsabilisation et le renforcement de la coordination régionale afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans la planification et l'évaluation des activités. Il s'agira à présent de mieux préciser et de formaliser cette responsabilisation dans la convention opérationnelle.

Le renforcement et l'implication des instances en contact avec le terrain ont contribué fortement à l'atteinte des résultats 2 et 3.

4.4.9. Recommandations

- Réaliser un audit en début de la nouvelle phase afin de déterminer l'état d'implication actuelle de IMBARAGA dans la planification, l'exécution et le suivi / évaluation des activités du PROXIVET y compris les modalités de la gestion administrative et financière. À partir de cet audit une nouvelle convention de collaboration et un programme d'appui seront élaborés en vue de définir les responsabilités et tâches de chaque niveau d'intervention : national, régional, sections de base et gestionnaire du projet ainsi que le degré d'appropriation à laquelle doit parvenir IMBARAGA dans l'exécution du projet. Il pourra aussi être déterminé dans quelle mesure les ressources propres d'IMBARAGA peuvent financer certaines activités (p.ex. le suivi partiel des GS par les cotisations des membres finançant le fonctionnement des SB.)

5. Évaluation

5.1. Pertinence

Le projet a choisi d'intervenir dans des zones défavorisées où les indicateurs de pauvreté et de développement sont particulièrement inquiétants. L'élevage y est considéré souvent comme une source de revenus complémentaires mais reste le moteur principal de la lutte contre l'appauvrissement des sols par l'apport de fumier et sa contribution à la lutte anti-érosive par l'entremise de l'installation des cultures fourragères. Ces 2 constats plaident à suffisance en faveur de la pertinence du projet.

La pertinence du projet sera analysée sous l'angle de :

- des groupes cibles : catégories, leurs problèmes, besoins et priorités ;
- des priorités de développement du pays,
- des IOV et des hypothèses.

La référence aux problèmes identifiés à l'origine du PROXIVET renvoie à ceux repris dans le DTF de la 2eme phase (pages 9 et 10 et repris à l'annexe 2).

5.1.1. Pertinence du projet par rapport aux groupes cibles

LE GROUPE DES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

1. L'ensemble des agri-éleveurs des districts de Huye et de Nyanza

L'appui dont bénéficie ce groupe de bénéficiaires se situe surtout au niveau de l'amélioration de la santé animale. En principe tout agri-éleveur situé dans la zone d'intervention du projet peut avoir accès à des soins prophylactiques (détiquage et vermifugation) dispensés par les AER aux couloirs de soins ou directement à l'étable. Par l'intermédiaire des AER et des CES, ils peuvent aussi faire appel à un VPP formé et équipé pour dispenser les soins curatifs à ses animaux malades et des prestations zootechinques (ex : IA, écornages, castrations,…). PROXIVET soutient également la réalisation des campagnes de vaccinations mais l'efficacité de celles-ci restent tributaires de la disponibilité en vaccin.

Les problèmes identifiés pour ces bénéficiaires et pris en charge par le PROXIVET sont donc ceux de la santé animale. Leur résolution reste dépendante :

- des moyens financiers dont disposent les agri-éleveurs : ceux-ci privilégient les animaux de valeur ou ayant une forte productivité (bovins et truies) ;
- de la couverture de la zone d'intervention par les 4 VPP appuyés par le projet : les besoins en VPP pour l'ensemble des 2 districts n'ont cependant pas encore été évalués ;
- de l'efficacité du réseau de AER mis en place : actuellement la limitation du détiquage à 1 jour / semaine et l'interdiction de sortie des animaux limitent les interventions des AER et risquent de compromettre leur motivation.

PROXIVET aura à réévaluer son action dans l'optique d'une couverture en santé animale au bénéfice de l'ensemble des agri-éleveurs des 2 districts et de la résolution des diverses contraintes identifiées ci-dessus.

2. Les ménages vulnérables des districts de Huye et de Nyanza

Ces ménages vulnérables sont appuyés spécifiquement au travers du résultat 2 qui prône une approche holistique de l'exploitation. Le choix de cette catégorie est totalement pertinente au vu de la situation de ces ménages qui peinent à assurer leurs besoins vitaux essentiels : alimentation variée et suffisante, paiement de la mutuelle de santé et des frais scolaires, renouvellement des habits, … . Cette situation touche davantage les femmes isolées qui sont obligées de louer leur force de travail pour subvenir aux besoins de la famille. Il est à noter que les comités de sélection ont élaboré leurs propres critères de sélection différents de la grille officielle.

Les ménages vulnérables des districts de Huye et de Nyanza ayant bénéficié de l'appui du PROXIVET depuis le début sont approximativement au nombre de 1.145. Il serait intéressant de

comparer ce nombre avec les statistiques officielles rapportant le nombre de ménages des catégories 1 et 2.

Les problèmes pris en charge par le PROXIVET pour ce groupe de ménages vulnérables ont trait surtout :

- au nombre insuffisant d'animaux de races améliorées (4.1.),
- à l'alimentation déficiente des animaux (2.1. affouragement insuffisant et 2.3. abreuvement insuffisant),
- aux mauvaises conditions d'élevage (3.1. logement médiocre des animaux),
- à l'intégration agriculture – élevage insuffisante (5.1. à 5.3.),
- à la faible capacité intrinsèque à surmonter la pauvreté (6) notamment à cause d'un faible niveau d'organisation (6.1.1.).

Le PROXIVET est intervenu à ces différents niveaux mais les actions entreprises n'ont abouti qu'à un début de résolution des problèmes et la plupart des problèmes demeurent. Le problème qui a certainement connu une régression dans sa résolution est le déficit de logement des animaux chez les bénéficiaires de la 3eme et de la 4eme génération auxquels ne sont plus fournis d'abris. Cette option a des conséquences néfastes sur la production de fumier, déjà évoquées plus haut, et se répercute directement sur les problèmes nés de l'insuffisance d'intégration de l'élevage à l'agriculture.

Le regroupement des ménages vulnérables en groupements solidaires encadrés par IMBARAGA, apporte une avancée majeure dans la résolution du problème 6.1.1.. Tous les autres problèmes doivent encore faire l'objet d'une reprise de la sensibilisation et de la mise en œuvre d'actions ciblées au cours des prochaines phases.

3. Les femmes membres des GS IMBARAGA

Les problèmes identifiés sont pratiquement les mêmes que pour le groupe précédent avec une importance moindre pour la déficience en organisation. Pour ce groupe, les appuis fournis apportent des effets plus rapidement que chez le groupe des vulnérables du fait de la conscientisation préalable du rôle que peut jouer la femme dans le développement socio-économique du ménage et de l'adhésion volontaire à un GS favorisant la prise d'initiative individuelle ou communautaire.

Le choix des femmes membres d'IMBARAGA constitue donc un complément indispensable au groupe des vulnérables et pourrait encore être maximisé si des échanges et des appuis croisés (parrainage) pouvaient être mis en place entre ces 2 groupes.

4. Agro-éleveurs modèles en intégration agriculture-élevage

Les 98 agro-éleveurs relevant de ce groupe ont reçu une formation supplémentaire sous forme de recyclage ainsi qu'un complément en équipement zootechnique du PROXIVET.

L'opérationnalité de ce groupe de bénéficiaires n'est pas encore finalisée et n'a encore apporté que peu d'effets. Pour qu'ils servent réellement de modèles, ces AE devraient posséder une exploitation dans laquelle la plupart des thèmes améliorateurs trouveraient une application concrète à titre de démonstration : un modèle de chèvrerie totalement adapté avec système de creep-feeding, des cages à lapins sans problème de grillage, une exploitation saturée en cultures fourragères avec arbustes de Leucaena ou Calliandra, cultures vivrières plantées en ligne, compostières opérationnelles, des plants fruitiers productifs, … .

Ce sera une tâche de la nouvelle phase du PROXIVET que de définir le modèle idéal d'exploitation intégrant l'élevage à l'agriculture et de participer à son installation chez les AE Modèles.

Quant à attribuer l'encadrement de proximité aux AE Modèles, il paraît judicieux d'attendre l'installation complète du modèle type au niveau de leur exploitation ainsi que la définition du suivi / encadrement dont les AE feront l'objet.

LE GROUPE DES BÉNÉFICIAIRES INTERMÉDIAIRES

1. Les vétérinaires privés de proximité (VPP)

La mise en place d'un réseau de santé animale de proximité cadre parfaitement avec la politique du gouvernement rwandais en matière de désengagement des structures publiques d'encadrement du milieu rural et de privatisation de certains services. Cette option figure dans le Projet d'Appui au

Programme National du Secteur de l'Elevage et de la Santé Animale (PAPESA) formulé par la FAO en 2007 et qui sert de référence à la politique nationale.

Les 4 VPP sélectionnés sont satisfaits des appuis reçus du PROXIVET et ont fortement développé leurs activités de santé animale au service des AE. L'évolution de leur chiffre d'affaires correspond aux prévisions communiquées dans leur business plan.

Il s'agit pour la phase à venir de déterminer si leur nombre est suffisant pour satisfaire la répartition géographique des AE tout en assurant leur rentabilité financière.

2. Les Agri-éleveurs Relais (AER)

L'installation des AER procède de la même démarche que l'installation des VPP. Cette installation a déjà été mise en œuvre dans la Province de l'Est par les SVD de l'Etat et cadre donc avec la politique gouvernementale. Les AER sont satisfaits de l'appui apporté par le projet et des efforts fournis pour rentabiliser leurs activités. Comme déjà signalé, celles-ci sont restreintes par les limitations imposées au détiquage et aux déplacements des animaux.

La pérennité des AER dans les phases suivantes du PROXIVET est liée soit à l'extension du volume de leurs activités actuelles, soit à l'adjonction de nouvelles fonctions. Ce sera là une tâche de la phase à venir.

LES BÉNÉFICIAIRES INDIRECTS

Les AE non membres de IMBARAGA ont rejoint le groupe des bénéficiaires directs.

Il est difficile d'évaluer si les opérateurs en aval des productions de l'élevage (vendeurs d'animaux et de lait) ont ressenti des effets du projet.

5.1.2. Pertinence du projet avec les priorités de développement du pays,

Les documents récents qui définissent les orientations stratégiques institutionnelles sont « La Vision du Rwanda à l'horizon 2020 » réalisée en juillet 2000 et le « Document de stratégie de réduction de la pauvreté » achevé en 2002 et révisé en 2006. Ils sont complétés pour le secteur agricole et d'élevage par le Plan Stratégique pour la Transformation de l'Agriculture (PSTA II) et le Projet d'Appui au Programme National du Secteur de l'Elevage et de la Santé Animale (PAPESA).

Ces documents étant déjà adoptés lors de la 1ere phase du PROXIVET en 2008, l'analyse du rapport d'évaluation de la Phase I peut être reproduite.

Les stratégies et approches du PROXIVET sont en bonne concordance avec les politiques nationales et sectorielles de l'Etat rwandais. En particulier, le projet s'inscrit étroitement dans la politique de lutte contre la pauvreté (EDPRS 2008) puisqu'il prend en compte 4 des 7 secteurs clés, à savoir :

- L'agriculture à travers l'intensification des systèmes de production durable de l'élevage et des cultures ainsi que le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs.
- L'environnement, à travers la protection des sols par la mise en œuvre de dispositifs efficaces de LAE (fossés anti-érosifs; cultures fourragères fixatrices du sol et intégration de compost dans les sols)
- La gouvernance, par le fait que le groupe cible du PROXIVET est constituée majoritairement de ménages très pauvres et vulnérables. Le projet conforte leur intégration sociale, notamment par le biais de leur organisation en groupements sous l'égide du PLP IMBARAGA.
- Les interventions transversales, grâce à une forte prise en compte de l'aspect genre dans les différentes composantes du projet. En effet, les femmes représentent plus de 70 % du groupe cible. Le projet intervient également, mais de manière plus modeste, sur l'environnement (conservation des ressources en terre)

Dans le cadre de la décentralisation, les actions du Proxivet sont jugées comme pertinentes par les autorités locales, puisqu'elles contribuent au développement économique et social de leurs entités. En effet, le projet répond bien aux préoccupations des autorités en matière d'appui aux vulnérables : amélioration de la sécurité alimentaire ; capacité accrue des ménages vulnérables d'acquérir des cartes de mutuelle de santé ; contribution au renforcement de la scolarisation des enfants ; amélioration des capacités des vulnérables à construire ou à améliorer leurs logements

Le PROXIVET répond également à 4 des 8 Objectifs du Millénaire :

1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim : le groupe cible principal du projet est constitué par les ménages très vulnérables ayant des superficies agricoles < 0,25.
2 Assurer l'éducation primaire pour tous : grâce à l'augmentation des revenus, les familles sont en mesure de mieux assurer les frais de scolarité de leurs enfants.
3 Promouvoir l'égalité des genres : le groupe cible est constitué à plus de 70% des femmes ; elles ont accès à tous les services du projet et tirent des bénéfices appréciables des actions du projet. En outre, les femmes occupent 75% des postes de responsabilité dans les comités des associations.
4 Combattre le VHS/SIDA : le PROXIVET a mis en place des actions de sensibilisation des familles à la problématique du SIDA.

La seconde phase du PROXIVET a remédié aux 3 points faibles en rapport avec la pertinence vis à vis des autorités administratives et identifiés lors de l'évaluation finale de la phase 1:

- la non-conformité des bâtiments d'élevage au regard des directives nationales en matière de couverture du toit (utilisation de tuiles ou de tôles au lieu de paille) a été rectifiée par la couverture des toits par des tôles ; PROXIVET est aussi intervenu directement sur les habitations de 66 bénéficiaires ;
- l'insuffisance d'implication des services vétérinaires déconcentrés a été en partie améliorée par l'appui du PROXIVET à la réalisation de mission de suivi et à l'organisation de réunions de concertation et d'ateliers de réflexion et d'échanges ;
- la pertinence du système SVPP avait été jugée faible, compte tenu du réengagement des vétérinaires de secteur par la fonction publique : avec le recentrage des services vétérinaires sur leur fonction régalienne, la mise en place des VPP a retrouvé sa pleine justification.

5.1.3. Pertinence des hypothèses et risques.

AU NIVEAU DE L'OBJECTIF GLOBAL

- *La sous-région ne connaît pas de crises politique / sociale / économique graves*
- *La zone d'intervention n'est pas victime d'aléas climatiques sévères*

Les 2 hypothèses identifiées pour l'objectif global se sont avérées correctes et ne demandent pas de commentaires particuliers. La mission n'a pas eu connaissance d'effets des conditions climatiques sur l'exécution du projet et notamment sur l'absence de repousse de quelques plants fourragers ou arbres fruitiers.

AU NIVEAU DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE

La concertation / collaboration entre les différents projets intervenant dans le domaine de l'élevage et de la lutte contre la vulnérabilité n'est pas réalisée.

Une concertation a été effectivement instaurée avec

- les instances décentralisées impliquées dans la programmation des actions de développement (FPP et JADF)
  - PROXIVET a consulté le JDAF du district de Nyanza lors de son déploiement dans ce district afin de déterminer les secteurs d'intervention ;
  - PROXIVET apporte sa contribution financière au FPP et aux 2 JDAF et participe aux réunions de ces instances ; le projet a d'ailleurs reçu plusieurs distinctions pour marquer sa contribution efficace.
- les services décentralisés de l'élevage les CED et les CES des 2 districts : la collaboration avec les SVD peut être considérées comme effective au vu des nombreuses implications des SVD aux activités du PROXIVET : identification et suivi des VPP, campagnes de vaccination, mission de suivi des bénéficiaires par les CES, réunions de concertation bimensuelle entre les acteurs de la SA, plusieurs ateliers d'échanges et de réflexions.

La collaboration avec les autres institutions (enseignement et recherche) ainsi que les organisations de coopération au développement s'est surtout focalisée sur l'accueil d'étudiants mémorants et stagiaires pour les institutions d'enseignements et sur des échanges d'expériences et des visites mutuelles pour les autres acteurs du développement. L'Institut Supérieur d'Agriculture et Elevage

(ISAE) a également fourni 13 boucs de race améliorée (Boer goat). Certaines activités communes de formation ont été réalisées (LUVUPEL, LIAM, ABR / ADA / APROJUMAP). PROXIVET et APEL ont collaboré à la rédaction et l'édition d'une brochure technique.

Les relations partenariales sont publiées dans l'annexe 2 des rapports annuels d'activités.

AU NIVEAU DU RÉSULTAT 1

Les autorités nationales et locales ne soutiennent pas la promotion du dispositif de SA de proximité (SVPP ; Réseaux de TV + AER ; …)

Les rôles et attributions des "vétérinaires" publics et privés ne sont pas précisés ou respectés au niveau des zones d'interventions

Ces 2 risques ont fait l'objet d'une prise en compte commune au niveau de l'exécution du projet et n'a pas nécessité la mise en œuvre d'autres activités telles que citées dans le DTF (soutien à l'ordre des MV, plaidoyer, …)

Au niveau national un texte législatif relatif à la pratique de la médecine vétérinaire sera bientôt soumis au vote du parlement. Selon le point focal de PROXIVET au Minagri, la gestion de cliniques vétérinaires serait du ressort de vétérinaires de niveau A0 et A1. Si cette disposition était effective, elle ferait peser un risque important sur la viabilité des appuis apportés aux VPP de niveau A2, notamment Consult Agro Vet Pharmacie).

Le PROXIVET a développé des actions visant à intégrer les VPP dans le dispositif de SA dans chaque district :

- les CED ont participé à la sélection des 4 VPP à tous les niveaux de la procédure et ont bénéficié d'appui pour des missions de suivi des VPP,
- les CED et les CES ont été appuyés lors des campagnes de vaccination ainsi que pour des missions de suivi des activités liées aux résultats 2 et 3,
- 1 atelier de réflexion / an a été organisé sur le thème des missions régaliennes des SVD
- 15 rencontres des acteurs de la SA ont permis de très larges échanges entre les VT publics et privés, les AER.

Aux dires des acteurs, une excellente collaboration s'est installée entre eux et aucun problème (concurrence) n'a été signalé. Les postes de TV publics ont été maintenus au delà de 2012 : leur rôle est de servir de relais aux autorités centrales dans l'exécution de son programme de développement (Girinka, formation et encadrement des AE) et de récolter les statistiques d'élevage. Le contrat de performance qui encadre leurs actions les contraint à développer des collaborations avec les autres acteurs du développement.

AU NIVEAU DU RÉSULTAT 2

Les modalités techniques d'installation des petites unités d'élevage (notamment au niveau des "Umudugudu") ne font pas l'objet d'un consensus entre les différents acteurs

L'action de remembrement des exploitations agricoles et d'aménagement du territoire (regroupement des ménages ruraux dans des sites villageois), connue sous l'appellation de « umudugudu » a connu une certaine atténuation dans sa mise en application : l'obligation de déménagement a été postposée pour les habitations encore viables et n'est imposée que lors de son remplacement. Cette mise en œuvre n'a pas nécessité de la part du PROXIVET la prise de dispositions particulières.

Avant d'intervenir dans le district de Nyanza, PROXIVET a mené une concertation avec le JADF du district afin d'obtenir une confirmation des secteurs et des cellules bénéficiaires. Les modalités de sélection des bénéficiaires ont fait en sorte que des ménages susceptibles d'être concernés par cette action ne soient pas repris.

Les centres de santé (CS) et d'autres partenaires ne contribuent pas efficacement à une approche holistique et synergique au niveau des groupes bénéficiaires

Ce risque n'a pas été retenu dans le tableau de gestion des risques du PROXIVET. La procédure de sélection prévoyant la consultation des autorités locales des secteurs, des cellules et la population du village justifie l'abandon de ce risque.

Les responsables administratifs et techniques ne collaborent pas à la recherche de solutions atténuant certains risques agri-élevage liés à la politique de villagisation

Ce risque n'a pas été retenu dans le tableau de gestion des risques du PROXIVET. Cette option se justifie par le constat de l'atténuation de la mise en œuvre de l' « umudugudu ».

Les prix d'achat des espèces à cycle court risquent d'augmenter considérablement en raison des différents programmes de recheptelisation

Ce risque a fait sentir quelques effets en 2011 lorsque le projet CTB APEL procédait également à des achats sur les marchés. La mise en place d'un comité d'achat connaissant les conditions de vente des caprins a fortement atténué ce risque.

AU NIVEAU DU RÉSULTAT 3

Augmentation du volume de travail qui repose sur la femme suite à l'augmentation du cheptel

Ce risque a fait l'objet de l'IOV 30 (80% de femmes estiment que leur charge de travail a été réduite) et dans une certaine mesure de l'IOV 31 (le nombre moyen d'AGR par femme bénéficiaires est augmenté de 30%).

Par rapport à la base line (40 %) constituant sans doute l'IOV atteint en 1ere phase, 67 % ont estimé que leur charge de travail a été réduite par les dispositions prises par le projet (Ndlr : la distribution de brouettes, de faucilles et de matériel d'entretiens des dispositifs anti-érosion) ; cet IOV n'atteindra sans doute pas les 80 % programmés.

La diminution du nombre d'AGR par femme est interprétée par le projet comme une diminution de l'obligation de trouver un travail rémunéré en dehors de l'exploitation familiale dans le but d'obtenir le complément de revenus indispensables à la survie du ménage.

AU NIVEAU DU RÉSULTAT 4

Le PLP IMBARAGA n'est pas suffisamment représenté dans les nouveaux secteurs à couvrir ; risque de discordance dans le choix des secteurs par les autorités du District et celui du PLP (présence effective sur le terrain)

Ce risque ne s'est pas vérifié : au niveau des 2 districts couverts, IMBARAGA compte 7 sections de bases comptant souvent plus de 25 groupes solidaires (alors que la moyenne prônée est de 15). Cette augmentation est due en partie à l'intégration des GS de ménages vulnérables bénéficiaires et nouvellement formés.

5.1.4. Pertinence des IOV

Le tableau d'évolution des IOV se trouve en annexe 4.

À l'origine le DTF comptait 25 IOV et le rapport annuel des activités 2011 a fait état d'une relecture du cadre logique qui a aboutit à la suppression de 7 IOV, la modification de 4 IOV et l'introduction de 17 nouveaux IOV.

Le nombre actuel d'IOV est de 35 qui se répartissent en

- 8 IOV liés à l'objectif spécifique (IOV d'effets)
- 27 IOV liés aux 4 résultats (IOV d'effets et de produits)

Les méthodes de collecte de ces IOV relèvent de 5 catégories :

Modes de collecte	Nombre	IOV
PROXIVET	8	17 - 18 - 19 - 23 - 24 - 25 - 32 - 33
Bénéficiaires du projet (VPP, IMBARAGA)	6	11 - 12 – 15 - 27 – 34 - 35
Structures étatiques	1	1 (centres de santé)
Ateliers MARP	11	2 – 3 – 4 - 5 – 6 -13 – 14 – 16 – 28 - 30 – 31
Suivi zootechnique allégé (1 X/an en décembre – janvier	9	7 – 8 – 9 – 10 – 20 – 21 – 22 – 26 - 29

Les ateliers MARP réunissent entre 12 et 20 agro-éleveurs à raison de 2 ateliers dans chacun des 2 districts. L'enquête tente d'instaurer une distinction d'ordre socio-économique entre les 2 sites d'un même district. L'enquête porte donc sur une soixantaine de personnes enquêtées par groupe cible. Un groupe cible est susceptible de traiter plusieurs thèmes.

Les enquêtes de suivi portent sur 2 groupes de 20 agro-éleveurs chacun dans chaque district et ces 80 AE sont enquêtés en fin de chaque année :

- Huye : Mbazi et Maraba,
- Nyanza : Rwabicuma et Busasamana.

2 fiches de suivi servent aux enquêtes menées sur ces 80 agro-éleveurs :

- 1 fiche de visite des ménages qui porte sur :
  1. Conditions de logement de la famille
     - 1.1. Logement : 3 critères
     - 1.2. Hygiène : 7 critères
  2. Cultures et production végétale
     - 2.1. Parcelle agricole dont haies anti érosion et fertilisation : 6 critères
     - 2.2. Cultures potagères : 3 critères
     - 2.3. Cultures fruitières : 3 critères
  3. Production animale
     - 3.1. Étable : 4 critères
     - 3.2. Alimentation : 4 critères
     - 3.3. Soins : 3 critères
     - 3.4. Reproduction : 2 critères
  4. Autres données : longueur des haies anti érosions et revenus issus de l'élevage

Cette fiche est simple à utiliser car la cotation de chaque critère se fait par 3 chiffres (0 - 1 – 2) ; elle enregistre aussi la longueur des haies antiérosives ainsi que les revenus procurés par l'élevage dans sa globalité (toutes espèces confondues y compris bovins).

- 1 fiche de suivi zootechnique allégé Caprin qui enregistre les effectifs et les mouvements des caprins au sein des exploitations : naissances, mortalités, ventes, dons. L'encodage de cette fiche dans Excel produit les paramètres suivants : fécondité, taux de mortalité chez les jeunes et de mortalité globale, taux d'accroissement interne et productivité. La mission n'a pu vérifier le mode de calcul car les formules n'étaient pas accessibles.

Mode de calcul des IOV

Dans l'ensemble, la mission juge la récolte des données fiable. Il serait cependant intéressant de produire chaque année un rapport accompagnant la production des IOV collectés par la méthode MARP et le suivi zootechnique d'AE. Ce rapport fournirait les modalités de choix des AE enquêtés et une description de l'échantillonnage. Il relèverait les précautions à assigner aux IOV en fonction de leur mode de collecte. Ainsi les scores enregistrés peuvent être très différents en fonction de la répartition des AE entre bénéficiaires de 1ere et 3eme générations. Il serait indiqué également de faire réaliser par des étudiants mémorants des enquêtes plus approfondies sur les changements intervenus chez les vulnérables en fonction de divers paramètres (génération bénéficiaire, composition et niveau du ménage, …).

Trois remarques méritent cependant d'être relevées :

- l'interprétation de l'IOV est parfois difficile en l'absence de précision sur la détermination de la base-line ; ex : IOV 21 – 0 % des ménages appliquent des mesures d'hygiène ;
- certains IOV calculés à l'aide de feuilles de calcul intégrées Excel présentent parfois des imprécisions suite à des erreurs commises à la base : il s'agit des IOV relatifs à la recheptelisation ; une vérification critique doit être faite ;
- les IOV 7 à 10 relatifs à la productivité des chèvres et des porcins et à la mortalité des bovins et des chèvres sont évalués annuellement par des enquêtes menées par l'équipe projet. Ces enquêtes faisant appel à la mémoire des participants peuvent montrer certaines approximations. Si pour les espèces peu ou pas représentées au sein du projet, on peut s'en contenter, il est recommandé de calculer les IOV en rapport avec l'élevage de caprins par un suivi plus strict d'un nombre d'élevages représentatifs et permettant une analyse statistique en fonction de certains paramètres (générations, sites, types de bénéficiaires).

choix et définition des IOV

Les 8 IOV de l'objectif spécifique sont des indicateurs d'effets en ce sens qu'ils traduisent des changements de situation et / ou de comportement suite à l'exécution conjuguée de plusieurs résultats et de leurs activités. Cependant les objectifs recherchés par ces choix n'ont pas été suffisamment explicités dans le DTF et dans le rapport annuel 2011 qui a apporté des modifications à ces IOV.

Il apparaît que l'IOV 1 (cas de malnutrition chez les bénéficiaires) peut être difficilement établi au travers des centres de santé et que l'IOV 2 (augmentation durable des revenus) n'a pas été établi par manque de base-line. Les enquêtes de visites des bénéficiaires enregistrent les revenus globaux tirés de l'élevage, ce qui recouvre un large éventail de situations (présence ou non de bovins).

Les IOV 3 à 6 ont rapport avec l'augmentation des revenus des ménages qui devraient leur permettre d'améliorer leur situation alimentaire (nombre de repas journalier et SDAM), d'avoir accès aux soins de santé via le paiement de la mutuelle de santé et d'assurer le paiement des frais scolaires. Ces améliorations ne sont pas automatiquement liées à l'augmentation des revenus et font peser une incertitude sur l'atteinte de l'IOV. Ils dépendent aussi d'influences extérieures. Ainsi la cotisation à la mutuelle de santé a triplé et cette augmentation a marqué un recul dans des paiements. Les frais scolaires ont diminué suite à une plus grande contribution de l'état au fonctionnement de l'enseignement.

Il aurait été plus judicieux de se limiter à l'enregistrement d'un seul IOV : l'augmentation réelle des revenus des ménages bénéficiaires et de définir l'affectation de ces revenus supplémentaires. L'échantillonnage aurait porté sur une centaine de bénéficiaires soumis à un suivi régulier de leur exploitation.

Les IOV 7 et 8 relatifs à la productivité des chèvres et des porcs auraient été enregistrés au cours de ce suivi et auraient ainsi fourni des données plus fiables.

Les IOV des résultats sont soit des IOV d'effet soit des IOV de produits (traduisant la production de biens et de services suite à la réalisation d'activités).

Les IOV de produits sont le plus souvent le résultat d'une activité spécifique et s'enregistrent aisément. Pour la facilité de mise en œuvre de l'intervention, il aurait été indiqué de lier directement les IOV à une activité déterminée décrite plus en détail dans le DTF. Par exemple, l'installation de haies anti érosives mesurée par l'IOV 20 est rattaché à l'activité 2.10 (protection de l'environnement) chez les vulnérables alors que le même IOV (IOV 26) enregistrant aussi l'installation des haies anti érosives est rattaché à l'activité 3.2 (mise en œuvre des actions de petit élevage au profit des femmes). Cette différence d'approche au niveau de 2 groupes de bénéficiaires directs a sans doute contrarié l'exécution.

Les IOV d'effets repris au niveau des résultats n'ont pas été non plus explicités et il est difficile d'identifier l'objectif poursuivi.

Ainsi l'IOV 10 (diminution taux de mortalité des caprins du résultat 1) est un IOV d'effet : la diminution du taux de mortalité des caprins ne sera-t-elle pas aussi (même surtout) due à l'amélioration des conditions d'élevage ? Cet IOV serait mieux enregistré par le suivi des performances des éleveurs installés par le projet.

L'IOV 15 (nombre d'animaux détiqués) est un IOV qui pourrait être d'effet (changement de comportement de l'éleveur) ou de produit (efficacité des AER).

Les 3 IOV relatifs au résultat 4 ne sont que des IOV de produits et ne traduisent pas réellement le renforcement effectif du PLP.

L'avis de la mission est que le choix des IOV ainsi que les modifications apportées n'ont pas fait l'objet d'un rapportage suffisant ; le DTF n'expose pas en quoi les IOV retenus, surtout les IOV d'effets, peuvent être considérés comme des indicateurs fiables. Les modifications ou le choix de nouveaux IOV ne sont pas suffisamment explicitées dans le rapport d'activités 2011. Il est donc difficile de porter un avis sur l'ensemble des IOV car il manque ici les justifications qui ont permis de retenir les IOV. La mission se bornera ici à conseiller une méthodologie pour la rédaction du DTF et le choix des IOV.

Il est recommandé lors de la rédaction du DTF de décrire les activités dans le document de formulation ou en tout cas d'en fournir les grands axes. A chaque activité seront rattachés 1 ou plusieurs IOV (de produits). Lors de la formulation, un choix sera fait parmi les IOV d'activités les plus pertinents à reprendre dans le tableau des IOV. Le choix est ensuite fait sur 1 ou 2 IOV d'effets pour

mesurer l'atteinte du résultat et on décrira en quoi et par quelle voie ces IOV traduisent l'atteinte du résultat. Le type d'IOV (produits><effets) sera également précisé.

5.2. Efficacité

Après avoir exposé les réalisations issues des différents résultats au chapitre 3, l'analyse de l'efficacité portera sur les effets de ces activités et sur leur participation à l'atteinte du résultat. Un second stade de l'analyse se prononcera sur la participation de ce résultat et de sa performance à l'atteinte de l'objectif spécifique.

5.2.1. Résultat 1 : Les dispositifs adaptés de santé animale de proximité contribuent à sécuriser l'élevage auprès des agro-éleveurs

Le résultat visant la mise en place de dispositifs adaptés de santé animale de proximité s'est articulé sur 3 axes principaux :

- la réalisation d'actions ponctuelles en rapport direct avec la santé animale (la vaccination) ou des actions de sensibilisation aux soins prophylactiques à dispenser par les AER et aux soins curatifs par les VPP ;
- le renforcement des comptoirs vétérinaires privés en vue de prestations efficaces et à prix abordables auprès des agro-éleveurs ;
- la mise en place d'un réseau d'AER relevant techniquement des comptoirs vétérinaires.

L'avis de la mission est que ce résultat est à présent bien engagé dans sa mise en œuvre mais que les acquis doivent encore être consolidés. Les AE sont conscients de la nécessité du détiquage par pulvérisation et de la vaccination puisque 79 % pratique régulièrement la pulvérisation et 75 % ont fait vacciner leurs animaux contre le charbon bactérien et la dermatose nodulaire. Cependant ces soins prophylactiques sont encore limités aux bovins et peu de données sont disponibles sur les modalités pratiques de la vermifugation (rythme et espèces animales traitées). Il semble aussi que les petites espèces et notamment les lapins ne reçoivent que peu de soins.

PROXIVET a donc mis en place un réseau de santé animale de proximité qui est prêt à fonctionner efficacement : les VPP et les AER sont équipés, financés et formés en fonction de leur niveau de compétence et d'intervention et sont opérationnels. Une restriction importante à la pleine efficacité de ce réseau se situe au niveau de la capacité financière des AE à payer les prestations des VPP et des AER.

Si les premiers résultats financiers des 4 VPP sont encourageants, une analyse plus approfondie de leur bilan à mener dans le cadre plus global de la réévaluation du RSAP visera à déterminer quelles sont l'importance (en termes de cas traités annuellement) et la répartition (dans l'espace) optimales de la clientèle d'un VPP désireux de vivre de cette activité. Posée autrement, la question est de savoir combien de VPP sont nécessaires pour que l'entièreté d'un district soit pourvue en soins vétérinaires de qualité tout en étant assurée de la viabilité de chaque VPP.

La relative fragilité du réseau des AER a déjà été évoquée ci-dessus.

Plus spécifiquement pour les bénéficiaires directs du PROXIVET, il est difficile d'affirmer si les acquis de ce résultat améliorent la santé de leurs animaux (caprins, lapins et volailles) et diminuent les taux de mortalité. Le mode de calcul des IOV ne permet pas de l'affirmer sans réserve. Une meilleure connaissance de l'exploitation des bénéficiaires permettra de mieux obtenir les paramètres de santé animale : morbidité de certaines maladies, taux de mortalité, traitements réellement reçus par les petits ruminants, … . Ce constat renforce la recommandation de mettre en place au niveau de tous les élevages encadrés par le PROXIVET des outils de suivi des performances et de confier à des étudiants mémorants ou stagiaires la compilation et l'analyse de ces données.

En conclusion, le niveau de réalisation de ce résultat participe certainement à l'atteinte de l'objectif spécifique essentiellement pour les détenteurs de bovins et partiellement pour les détenteurs de plus petites espèces animales (caprins, lapins et volailles).

5.2.2. *Résultat 2 Le bien-être des ménages vulnérables est amélioré grâce à la mise en œuvre d'une approche holistique*

Dix activités ont été mises en œuvre pour l'atteinte de ce résultat : une est sans rapport et n'a d'ailleurs pas été réellement exécutée (2.6. – techniques améliorées d'élevage bovin). Une autre (2.9. mesures d'atténuation) n'avait plus de raison d'être. Certaines activités sont aussi communes avec le résultat 3 entraînant une certaine confusion dans la tenue des statistiques : des femmes membres d'IMBARAGA ont été considérées comme vulnérables et ont bénéficié du kit complet d'équipement des vulnérables.

Au vu de leur formulation et de leur exécution, les activités de ce résultat peuvent être réparties en 2 groupes :

- les activités en rapport direct au cycle de recheptelisation des ménages vulnérables : (2.1.) sélection des bénéficiaires, (2.2.) installation de l'équipement et des infrastructures, formation, (2.4.) transfert des animaux, (2.5.) suivi des bénéficiaires.
- les autres activités considérées comme complémentaires à la recheptelisation : (2.3.) gestion du crédit rotatif, (2.7.) actions holistiques avec d'autres partenaires, (2.8.) regroupement en GS, (2.10.) protection de l'environnement.

Un autre constat important en rapport avec ce résultat est la rupture existant dans la nature de l'appui accordé d'une part aux ménages vulnérables de la 1ere et 2eme générations et d'autre part à ceux des générations suivantes et aux femmes membres d'IMBARAGA. Le premier groupe reçoit un abri pour chèvres et lapins ainsi que des cages à lapins. Les bénéficiaires du second groupe (groupes IMBARAGA) doivent se procurer eux-mêmes ces équipements. Cependant, ces divers groupes ne diffèrent pas fondamentalement sur le plan de leur vulnérabilité et peinent à fournir les abris exigés.

Il a été constaté que la situation des ménages vulnérables de 3eme et 4eme génération ne s'améliore pas aussi rapidement que celle des ménages de 1ere et 2eme génération. L'amélioration chez les femmes membres d'IMBARAGA dépend aussi de la capacité à fournir la chèvrerie.

Aucun des IOV proposés ne permet de déterminer spécifiquement l'amélioration des conditions de vie intervenue uniquement chez les ménages vulnérables. La plupart des IOV attachés au résultat 2 sont des indicateurs de produits et les indicateurs d'effets ne sont pas enregistrés spécifiquement chez les ménages vulnérables. L'efficacité des activités à participer à l'atteinte du résultat, càd l'amélioration du bien-être des ménages vulnérables, peut être difficilement déterminée.

La mission juge que le modèle initial proposé est trop complexe et trop exigeant en temps pour des ménages vulnérables dont une partie loue encore sa force de travail pour subvenir à ses besoins. L'objectif de l'élevage de lapins de fournir via une espèce à cycle court des revenus rapides et une amélioration de la ration alimentaire, n'est que difficilement atteint. La productivité dépasse rarement 10 lapereaux par an et par lapine, l'élevage de lapins est un élevage délicat exigeant beaucoup de temps (coupe de fourrages, nettoyage, contrôle) et le producteur n'a sans doute pas tiré pleinement parti de sa production par manque d'organisation du marché. Les moyens consacrés à cet élevage auraient pu ainsi être reportés sur l'équipement des ménages vulnérables des 3eme et 4eme générations.

L'avis de la mission est qu'il aurait été préférable que l'ensemble des bénéficiaires (ménages vulnérables et femmes membres d'IMBARAGA) bénéficient du même type d'appui et que les actions à mettre en œuvre en vue d'améliorer leur bien-être soient clairement définies dans leur contenu et leur programmation. Des actions complémentaires, soit générales (gestion du crédit rotatif) soit spécifiques à certains groupes de bénéficiaires (vulnérables ou femmes), auraient pu ainsi se retrouver dans un ou plusieurs autres résultats.

La mission constate également que le modèle définit en 1ere phase n'a pas fait l'objet d'une application rigoureuse. Le rapport d'évaluation finale de la 1ere phase avait déjà tiré quelques conclusions en ce sens :

Les différentes techniques agricoles et zootechniques appliquées sont généralement connues. Le challenge consistait à les intégrer judicieusement, de manière à obtenir une productivité optimale des petites exploitations (productions végétales et animales).

Certains thèmes ont connu des défaillances soit en raison du surcroît de travail que la technique exigeait (ex. : hachage du Pennisetum), soit en raison d'une compréhension insuffisante de leurs intérêts (prophylaxie, semis en ligne pour certaines cultures).

Toutefois, la vulgarisation du paquet technologique apparaît douteuse dans le contexte actuel, suite à la mise en application des politiques de regroupement des agro-éleveurs dans les villages et du « Land Use Consolidation » (monoculture sur de grandes surfaces).

Étant donné que la plupart des incertitudes en rapport avec la politique de remembrement ont été levées, il était indiqué que la phase II actualise le modèle et s'attèle à promouvoir sa bonne application car c'est cette intégration qui reste le moteur de l'augmentation des productions végétales et animales.

Le modèle de base à proposer viserait ainsi l'intégration optimale de l'élevage de petits ruminants à l'agriculture et comporterait:

- une chèvrerie améliorée avec différents aménagements (creep feeding, mangeoires et abreuvoirs) et gérée en vue de produire une quantité maximale de fumier ;
- une saturation de l'exploitation en graminées et en légumineuses arbustives ;
- une alimentation complémentaire des caprins se basant sur le maximum d'aliments non conventionnels (ex noyaux d'avocats et Acanthus) ;
- un contrôle des performances permettant une rapide amélioration génétique des caprins ainsi qu'une maximisation de la productivité en respectant notamment l'âge et le format de mise à la reproduction des chevrettes ;
- un programme prophylactique de base à appliquer rigoureusement;
- une gestion rationnelle du fumier avec compostières opérationnelles ;
- quelques plants d'arbres fruitiers destinés à l'alimentation familiale (avocatiers, bananiers) ;
- l'adhésion à un GS sous la houlette de IMBARAGA et à charge des sections de base d'obtenir pour le GS un lopin de terre situé dans un bas-fond et cultivé de manière communautaire avec l'appui éventuel d'un crédit court terme pour l'acquisition des intrants.

La définition d'un modèle de base a l'avantage de réintégrer quelques actions considérées comme accessoires : celles relevant des activités 2.7. à 2.10..

En conclusion, la formulation du résultat 2 est trop proche de celui de l'objectif spécifique et l'absence d'IOV spécifiques ne permet pas de mesurer l'amélioration intervenue dans ce groupe. Les actions contribuant à la mise en place d'une véritable intégration de l'élevage à l'agriculture n'ont pas été appliquées avec suffisamment de rigueur que pour produire pleinement leurs effets. Ce résultat aurait dû se limiter à la mise en œuvre d'un modèle de base de l'intégration élevage-agriculture chez un nombre minimum d'AE comprenant à la fois des ménages vulnérables et des femmes bénéficiaires.

5.2.3. Résultat 3 : Le rôle des femmes dans l'exploitation familial et dans le développement de la communauté est renforcé

L'atteinte de ce résultat s'est articulée sur 4 activités :

1. Le renforcement du rôle des femmes au sein des associations / coopératives IMBARAGA : les IOV 25, 27 et 28 attestent que les formations Genre et développement destinées aux comités des SB et des GS ont porté leurs fruits même si la restitution aux membres n'a pas été totalement efficace. Les autres actions (formations et appuis au SB) ont davantage porté sur la fonctionnalité des SB. L'activité 4.3. (appui aux missions des SB) a aussi contribué à l'atteinte de ce résultat. Un document stratégique a été élaboré en kinyarwandais.

2. La mise en œuvre des actions de développement du petit élevage au profit des femmes : cette activité a réalisé la recheptelisation de 639 ménages dont la femme est membre d'un GS de IMBARAGA. Les animaux sont attribués à la femme et cette attribution / responsabilisation consolide la position de la femme au sein de son ménage. Le nombre atteint est important et contribue sensiblement à améliorer la situation socio-économique des ménages des zones d'intervention. L'effet le plus immédiat de la recheptelisation est la production de fumier qui permet souvent aux femmes de remplir leur obligation lors d'exploitation communautaire de champs situé dans les bas-fonds. Certaines femmes ont déclaré adhérer à un GS pour pouvoir participer à cette exploitation. Confier l'exploitation de bas-fonds à des associations d'AE est une option de la politique de redistribution des terres prônée par le Gouvernement et constitue un puissant levier du développement et de la solidarité : elle gagnerait à faire l'objet d'une action ciblée dans l'appui aux GS et dans les plaidoyers des SB.

3. L'appui aux GS / SB de IMBARAGA à développer des AGR : la proportion des GS et des bénéficiaires ayant bénéficié de ces actions restent encore limitée : 5 GS sur 61 ont bénéficié d'un

appui à la production de plants fourragers et fruitiers et 140 bénéficiaires ont reçu un crédit de 10.000 FRw ; pour développer des AGR. Cette action constitue cependant une première étape de l'apprentissage de la gestion d'un crédit. Il s'agirait à présent de circonscrire le type d'AGR que PROXIVET est prêt à soutenir et à définir des secteurs prioritaires.

4. Les actions d'allègement des corvées des femmes : la distribution de brouettes, de faucilles et d'équipement d'entretien des dispositifs anti-érosion a certes soulagé le travail des femmes bénéficiaires dans la récolte et le transport du fumier. Les témoignages confirment que cet apport permet à la femme d'être davantage partie prenante dans les activités du ménage et de conforter ainsi sa position dans la gestion quotidienne ou lors de prise de décision.

Les activités programmées ont effectivement contribué à renforcer le rôle de la femme au sein de son ménage et dans le développement de la communauté. Ces activités gagnent à être poursuivies et intensifiées durant la phase suivante avec des accents particuliers sur l'extension des formations genre à l'ensemble des membres (femmes et hommes) des GS, l'appui à la construction d'une chèvrerie, l'augmentation du nombre de crédits accordés et leur affectation plus ciblée, l'extension de l'activité 3.4. vers un encadrement plus pratique à la gestion du ménage.

Quant à la contribution du résultat 3 à l'atteinte de l'objectif spécifique, elle est indéniable pour les femmes des GS qui ont bénéficié de la recheptelisation : ces femmes ont pu entreprendre d'autres activités génératrices de revenus (champs communautaire, élevage d'autres espèces animales) qui ont servi à couvrir les dépenses usuelles du ménage. La prise de responsabilité des femmes dans les instances IMBARAGA a participé à la mise en place d'un environnement favorable pour l'exécution des actions de développement.

5.2.4. Résultat 4 : Les partenaires locaux sont renforcés en vue d'assurer une durabilité des actions du PROXIVET

Un partenaire local a bénéficié de l'essentiel des activités de ce résultat : IMBARAGA. Cette concentration de l'appui a permis au PLP de s'impliquer réellement dans les différentes phases du projet : la formulation, la programmation, l'exécution et le suivi évaluation. Cette implication dans l'exécution du PROXIVET a été effective principalement à 2 niveaux de IMBARAGA : la coordination régionale SUD et les sections de base.

En ce qui concerne l'appui aux capacités de suivi de la Fédération IMBARAGA national, sa direction a su tirer parti des formations pour entamer une restructuration de son organisation ainsi que des missions effectuées sur le terrain pour mieux s'imprégner du concept de la GAR. Cependant l'absence de responsabilisation d'un cadre national en tant que point focal et l'absence de documents de suivi de l'exécution ont restreint les effets positifs de ce suivi.

La coordination régionale Sud IMBARAGA a été l'élément moteur de l'implication du PLP dans les différentes phases de l'exécution du PROXIVET. A ce titre, le coordinateur régional assure la gestion administrative de la plupart des cadres du projet ainsi que la responsabilité de la gestion technique et financière du projet de concert avec le cadre devenu seul gestionnaire depuis le transfert complet de cette gestion au PLP. Les missions (notamment d'appui aux SB) et les réunions (notamment du CA élargi) financées par le PROXIVET ont contribué à la bonne exécution de ses tâches par le coordinateur.

Les sections de base de IMBARAGA ont été un exécutant essentiel du projet car il leur appartenait de structurer et d'encadrer les GS nouvellement créés au profit des bénéficiaires vulnérables ainsi que d'appuyer les GS déjà existants. Le nombre de missions effectuées, l'engouement des ménages vulnérables pour l'adhésion aux GS et le dynamisme des GS déjà existants (activités communautaires, gestion du crédit rotatif) prouvent l'efficacité de cet appui à la consolidation des SB de IMBARAGA. Il serait justifié de les intégrer davantage dans la planification des activités en direction des GS et de les doter de plans d'actions en vue de les aider à mieux les programmer en fonction des objectifs et des disponibilités en ressources humaines (tous les membres du comité).

IMBARAGA a abordé la capitalisation des expériences acquises de 2 façons :

1) une réflexion sur la finalité et les moyens de la capitalisation au cours de 2 ateliers avec élaboration d'un plan d'actions ; ce plan d'actions apparaît plutôt comme une liste d'actions sans rapport direct avec le cadre logique du PROXIVET. Il est donc indiqué de lier plus étroitement ce

plan d'actions au cadre logique et à la planification opérationnelle en vue d'intégrer plus étroitement ces actions aux activités déjà assurées par les structures de IMBARAGA (la coordination régionale et les sections de base) ou à prendre en charge par elles dans un avenir proche.

2) La rédaction de documents définissant la stratégie d'intervention dans tous les domaines principaux du PROXIVET ainsi que l'élaboration de documents présentant ses acquis techniques : l'équipe du projet a ainsi fourni une réelle contribution à la capitalisation des produits du PROXIVET. Certains documents doivent encore être finalisés.

Les autres partenaires locaux retenus comme acteurs de la durabilité des actions du PROXIVET sont les services techniques décentralisés de l'élevage (CED et CES) et les services de programmation du développement (FPP et JADF). Les premiers sont concernés par la durabilité du PROXIVET par leur capacité à soutenir le réseau de VPP et d'AER et à participer à la poursuite de la recheptelisation notamment par la formation et le suivi technique des bénéficiaires. Les appuis dont ils ont bénéficié les ont déjà impliqués dans l'exécution du projet et les ateliers / réunions ont contribué à mieux leur faire comprendre les limites les tâches liées à la fonction régalienne de l'État. Le FPP et les JADF sont également partie prenante dans la durabilité du PROXIVET soit lors de décisions à prendre lors des prochaines phases définition de la zone d'intervention), soit en perpétuant le modèle de recheptelisation que le PROXIVET aura mis au point et qui est l'objet des rapports transmis par PROXIVET. Il convient aussi de définir la structure qui sera responsabilisée pour la sélection des bénéficiaires de la recheptelisation : le niveau du village ou le niveau de la cellule ? Doit-elle être supervisée par le chef de village et son comité et/ou les responsables administratifs des cellules ?

Il reste essentiel que les instances de IMBARAGA soient associées à tous les contacts établis à ce niveau afin qu'elles apparaissent comme les coordinateurs naturels de l'intervention.

5.2.5. Conclusion sur l'efficacité

L'efficacité globale actuelle du projet peut être jugée bonne à très bonne : les activités menées contribuent à un bon niveau d'atteinte des effets escomptés.

Comme lors de la première phase, les effets enregistrés au niveau du résultat 3 (participation effective des femmes aux activités de production et aux prises de décisions) participent le plus à l'atteinte de l'objectif spécifique.

Les contraintes qui pesaient sur la mise en place du réseau de santé animale de proximité durant la première phase ont été résolues et le RSAP a pu se déployer comme programmé. D'autres contraintes sont apparues à ce niveau et devront être rencontrées au cours de la phase suivante.

Si l'amélioration des conditions de vie des ménages vulnérables encadrés durant la 1ere phase a pu être confirmée, les nouveaux bénéficiaires (3eme et 4eme générations) n'ont pas connu le même succès et des actions correctrices seront nécessaires. Le paquet technologique adopté en 1ere phase n'a pas été appliqué avec la même rigueur sans doute en raison de l'absence de chèvreries.

L'exécution du PROXIVET a pu compter sur la participation active du coordinateur régional et des sections de base laissant augurer une appropriation de plus en plus accrue de certaines activités du projet (crédit rotatif, encadrement des GS).

8 IOV sont attachés à la mesure de l'atteinte de l'objectif spécifique. 2 IOV doivent encore être établis. 4 IOV traduisent effectivement une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. Les scores des IOV 5 et 6 ont cependant été influencés par des facteurs externes : la cotisation à la mutuelle de santé (IOV 5) a fortement augmenté passant de 1.000 FRw. à 3.000 FRw. / personne et l'État a augmenté les subventions à la scolarisation (IOV 6) faisant ainsi diminuer les frais scolaires supportés par les familles. Le calcul de la productivité des caprins et des porcins devra être explicité dans le prochain rapport annuel.

		Baseline	Prévu A2	**Rapport A2**	Prévu A3	Sources de vérification*
Objectif spécifique 5 : La sécurité alimentaire et les revenus des familles bénéficiaires sont renforcés durablement grâce à une amélioration des conditions d'élevage et à une approche intégrée des exploitations		Hypothèses et risques**:				
		(1) La Sous-région ne connaît pas de crises politique / sociale / économique graves				
		(2) La zone d'intervention est victime d'aléas climatiques sévères				
		(3) La concertation / collaboration entre les différents projets intervenant dans le domaine de l'élevage et de la lutte contre la vulnérabilité n'est pas réalisée				
(1) Nombre de ménages bénéficiaires ayant des cas de malnutrition est diminué d'au moins 80%						Données collectées auprès des centres de santé
(2) Le revenu tiré de l'élevage par le ménage est durablement amélioré						Atelier MARP (femme et en charge de famille)
(3) La sécurité alimentaire est renforcée sur le plan quantitatif (nbre de repas / jour)		1.1	1,8	**1,9**	2.0	Atelier MARP (femme et en charge de famille)
(4) Le score de diversité alimentaire moyen (SDAM) des ménages vulnérables est amélioré d'au moins 30%		3.9	5	**5**	5.6	Atelier MARP (femme et en charge de famille)
(5) L'accessibilité aux soins de santé est mieux assurée (Taux de pers. payant elles-mêmes leur carte de mutuelle)		10%	58 %	**34 %**	60%	Atelier MARP (femme et en charge de famille)
(6)L'éducation des enfants est améliorée (Taux de jeunes scolarisés dans le secondaire)		75,5%	83 %	**89 %**	85%	Atelier MARP (femme et en charge de famille)
(7) La productivité numérique des chèvres est augmentée d'au moins 25%		0,87	1	**1.25**	1,09	Suivi zootechnique allégé (1x/an, periode jan-dec)
(8) La productivité numérique des porcins est augmenté de 50%		3	4,8	**6**	5	Suivi zootechnique allégé (1x/an, periode jan-dec)

5.3. L'efficience

5.3.1. Disponibilité des ressources

LES RESSOURCES HUMAINES

Le PROXIVET est mis en œuvre par une équipe dirigée par le gestionnaire de projet et composée de 6 techniciens. Cette équipe est appuyée par un assistant technique expatrié, un assistant administratif et financier et une secrétaire comptable mis à disposition par VSF-B.

Le personnel à charge de IMBARAGA

Le gestionnaire du projet est le cadre supérieur détaché par le PLP, IMBARAGA. Il assure la gestion technique, financière et administrative du projet. Il coordonne la planification, l'exécution, le suivi et le rapportage des activités du projet.

5 techniciens ont une formation vétérinaire ou en agronomie et leur répartition vise à répondre aux besoins de chaque district :

- 2 techniciens sont affectés au district de Huye,
- 3 techniciens sont affectés au district de Nyanza, nouvelle zone d'intervention pour la seconde phase du PROXIVET,

Le membre le plus ancien de l'équipe assure la coordination des activités au niveau de son district et chaque technicien prend en charge de 2 à 5 secteurs en fonction de l'expérience et de l'implantation du PROXIVET.

Une assistance sociale complète l'équipe et effectue la navette entre Huye et Nyanza pour renforcer le volet social.

Le personnel complémentaire comprend, une secrétaire comptable qui appuie l'assistant administratif et financier, 3 chauffeurs qui chacun assurent une autre responsabilité au projet : la gestion des stocks, la logistique et la mécanique des véhicules 3 gardiens.

Chaque cadre est l'objet d'une évaluation annuelle par le coordinateur régional SUD de IMBARAGA, le gestionnaire du projet et éventuellement le coordonnateur des activités du projet au district.

Les ressources humaines mises à disposition par IMBARAGA sont suffisantes en quantité et qualité et il n'a pas été signalé de carence, ni de retard à imputer au personnel d'exécution. La répartition des tâches et responsabilités du personnel est bien établie (organigramme et liens hiérarchiques clairs, description de postes explicite, …)

Le personnel mis à disposition par VSF-B

2 assistants techniques se sont succédé au projet :

- le premier a poursuivi sa fonction de gestionnaire du projet entamée durant la 1ere phase. Il a quitté le projet en mars 2011.
- le second est arrivé en juillet 2011 en provenance d'un autre projet VSF-B et a séjourné 2 ans (départ en juin 2013). Il a exercé la fonction de gestionnaire jusqu'en août 2012.

L'exécution du projet n'a pas souffert de l'absence d'assistant technique. Le co-gestionnaire délégué par IMBARAGA a assuré à la satisfaction de tous la fonction de gestionnaire de avril à juin 2011 et cette fonction lui a été définitivement transférée en septembre 2012.

RESSOURCES MATÉRIELLES

PROXIVET dispose
- d'un siège principal à Huye abritant les bureaux du gestionnaire, des services administratifs et financiers, des 2 techniciens du district et de l'assistance sociale ;
- d'une antenne à Nyanza où sont logés les bureaux des 3 techniciens affectés à ce district.

Les 3 véhicules acquis en 1ere phase sont toujours en fonction et aucun véhicule n'a été acquis durant cette 2eme phase. 6 motos complètent le matériel roulant : 3 ont été acquises en 1ere phase et 1 a été acquise sur le fonds de l'assistant junior CTB.

Le projet fait preuve d'une bonne rigueur dans la gestion des moyens logistiques, des équipements et des fournitures. Cette gestion assurée par le GP a été progressivement déléguée en responsabilisant différents cadres du projet, tout en étant suivie de manière rigoureuse grâce à la mise en place d'outils et de procédures appropriées (2 niveaux de contrôle, dont le contrôle ultime par le GP).

5.3.2. Organisation interne du Proxivet

Gestion administrative, financière et matérielle

Le projet dispose de documents et d'outils couvrant l'ensemble de la gestion quotidienne du projet. La consultation de la liste des documents et des procédures adoptés montre que les divers niveaux de cette gestion sont dotés des outils adéquats. Les éléments les plus importants sont les manuels de procédure VSF-B et IMBARAGA, le cahier des charges du personnel du projet, le guide d'utilisation des subsides de VSF-B, les protocoles de collaboration et de partenariat, … .

Planification et mise en œuvre

A partir du document de projet, sont élaborées des planifications opérationnelles par année. Chaque trimestre se tient une réunion destinée à établir le bilan des activités planifiées pour la période écoulée et la programmation du trimestre à venir. Le coordinateur de la région Sud IMBARAGA y est associé. Deux réunions mensuelles de suivi évaluation réactualisent si nécessaire la planification trimestrielle. Des rencontres hebdomadaires sont tenues entre les cadres et gestionnaires pour planifier les déplacements des voitures de façon efficace et efficiente et proposer des dépenses à engager au cours de la semaine.

Globalement, la planification est de type ascendant (des animateurs aux cadres). La mise en œuvre de la planification opérationnelle fait l'objet de protocoles, conventions et contrats avec les partenaires et prestataires.

Suivi / évaluation

Les suivis internes sont réalisés par le gestionnaire du projet qui y associe occasionnellement le coordinateur régional de IMBARAGA. Ce dernier effectue aussi des visites régulières de suivi/évaluation des actions du projet et de renforcement des sections de base.

Annuellement, une mission de monitoring du siège de VSF analyse l'état d'avancement des activités du projet, opère des ajustements et convient en accord avec l'équipe du projet des recommandations à mettre en œuvre. Les monitorings de 2011 et 2012 ont été exécutés par le coordinateur des programmes de l'Afrique centrale et de l'Ouest à partir du Siège de Bruxelles ; le monitoring de 2013 a été exécuté par le directeur régional Afrique centrale nouvellement installé. A l'occasion des monitorings est évaluée l'utilisation de 4 outils mis en place par VSF-B : le tableau de bord de suivi opérationnel, le fichier de suivi des IOV, le fichier de mémorandum de la réflexion critique et le tableau de suivi des risques. Les 2 premiers ont été utilisés dès le début du projet, les 2 autres connaissent un début de mise en œuvre depuis 2013.

Le Secrétariat Exécutif de IMBARAGA réalise séparément de façon trimestrielle des missions de suivi des activités du projet. Les 2 ONG partenaires gagneraient cependant en cohérence et en efficacité si elles mettaient en œuvre conjointement le monitoring annuel du projet.

Le siège VSF-B, réalisent aussi d'autres appuis, plus spécifiques et plus rapprochés à la demande de l'équipe opérationnelle (cfr liste des formations de l'équipe).

Un suivi financier et exécution budgétaire est réalisé grâce à des outils mis en place.

Rapportage

Le projet élabore 3 types de rapports :

- des rapports intermédiaires sont adressés tous les mois sur un canevas VSF-B à la direction régionale VSF-B ;
- un rapport annuel destiné à la DGD annexé du rapport financier de la période concernée fournit un bilan fidèle des activités et l'état d'avancement en fonction des critères d'évaluation ;
- un rapport annuel présente sous le canevas de la Direction de l'Immigration et de l'Émigration qui a en charge le contrôle des ONG internationales. Ce rapport rédigé en anglais est présenté au

fonctionnaire représentant cette direction au niveau du district en présence d'autres autorités (secrétaire exécutif du JADF, maire, …). Il inclut aussi la planification de l'année suivante.

La cogestion entre les 2 partenaires

L'exécution de la 2eme phase du PROXIVET a fait l'objet d'une convention opérationnelle VSF-B IMBARAGA pour l'année 2011 – 2013 signée entre le gestionnaire du PROXIVET représentant VSF-B et IMBARAGA représenté par le représentant national.

Les modalités de gestion du projet y sont définies mais restent assez imprécises : « *Le coopérant aura comme responsabilités d'appuyer IMBARAGA en matière de gestion technique administrative et financière du projet en collaboration avec un co-gestionnaire IMBARAGA. Dans le cadre de la responsabilisation progressive du partenaire et en fonction du niveau d'apprentissage du co-gestionnaire IMBARAGA, celui-ci va assurer la gestion du projet avec l'appui du coopérant*. »

Au démarrage, le projet a été géré selon le principe d'une stricte de cogestion.

Les mécanismes de concertation et de prise de décision instaurés entre les 2 responsables et les 2 ONG consistaient notamment en l'instauration de :

- une double signature pour toute décision technique et administrative (y compris budgétaire) ;
- une concertation entre les deux responsables sur toute décision concernant la gestion du projet.

En septembre 2012 il a été convenu de commun accord de transférer la gestion technique et financière au PLP. La répartition des tâches s'établissait alors comme suit :

IMBARAGA assume depuis la gestion technique et financière du projet (planification des activités ; organisation des ateliers et réunions techniques ; conception des outils ; conduite des activités sur le terrain etc.) avec l'appui de l'Assistant Technique (Coopérant VSF-B) ;

Le rôle de VSF s'est recentré sur la mobilisation des ressources financières, le suivi de l'application des procédures des bailleurs de fonds dans la gestion financière du projet et l'assistance au rapportage technique et financier vis-à-vis du bailleur de fonds.

Afin d'appuyer le gestionnaire du PROXIVET dans l'application des procédures de la gestion financière exigées par la DGD, VSF-B a maintenu un assistant administratif et financier. Chaque dépense subit un double contrôle préalable : par le gestionnaire et par l'AAF.

5.3.3. Partenariat

De 2011 à 2013, le projet PROXIVET a apporté un appui technique, financier et matériel à l'Association IMBARAGA. Le détail de ces appuis figure dans le chapitre consacré aux réalisations du résultat 4 qui est presque entièrement axé sur la consolidation du PLP (chapitre 3.4.)

Les 2 ONG partenaires procèdent à une évaluation de leur partenariat à intervalles réguliers. Elle a fait l'objet d'une analyse plus approfondie lors de la mission de monitoring 2012. L'évaluation des relations partenariales menée lors de la mission de monitoring 2012 a conclu que l'appréciation mutuelle des partenaires étaient bonnes et avoisinaient les 70%, ce qui indiquait une concordance dans l'appréciation mutuelle.

Le constat général de ces différentes évaluations est que le partenariat entre VSF et IMBARAGA évolue de façon positive, enrichissant mutuellement les 2 structures.

Les acquis de ce partenariat sont :

- pour VSN-B :

  - une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de la zone d'intervention ;
  - une meilleure acceptation du projet grâce à la bonne réputation d'IMBARAGA dans la province ;
  - une parfaite complémentarité de compétences et d'expériences : VSF-B apportant son savoir faire technique dans le domaine des réseaux de santé animale de proximité et IMBARAGA sa compétence dans l'encadrement du monde rural et le regroupement des AE en associations solidaires ;

L'appréciation de VSB-B du partenariat avec IMBARAGA recouvre les constats suivants :

- compte tenu de la structure organisationnelle du partenaire (cfr syndicat, membres paysans), l'orientation des activités du volet de renforcement de capacités vers « la base » (groupe de fermiers, section de base) est pertinente et efficace (notamment pour le plaidoyer) ;
- au niveau national, le partenaire ne s'approprie pas pleinement de ce volet. Le Partenaire ne dispose pas vraiment de plan global de renforcement de capacités et se dit prêt à s'investir dans ce sens.

➢ Pour IMBARAGA
- un appui important à la coordination régionale de la Province SUD ainsi qu'au fonctionnement des 6 sections de bases actives sur le projet,
- un renforcement des capacités et compétences de IMBARAGA dans le domaine de la production animale et de l'intégration de l'élevage à l'agriculture du fait de l'engagement de 6 cadres spécialistes en la matière ;
- une meilleure visibilité et reconnaissance de IMBARAGA notamment auprès des services techniques décentralisés (STD) et des instances locales en charge du développement (FPP et JADF).

IMBARAGA estime que le projet répond à ses attentes en matière de développement socio-économique des ménages bénéficiaires : le projet augmente notamment la cohésion au niveau des villages nouvellement formés.

IMBARAGA a connu une évolution positive suite à l'exécution du projet qui a modernisé sa vision de la répartition des rôles et des tâches entre les différents niveaux de l'organisation : depuis les sections de base jusqu'à la direction nationale. La formation théorique et pratique de renforcement des ressources humaines effectuée par le siège de VSF-B (directrice RH) a été grandement appréciée.

IMBARAGA a apprécié le respect des engagements de la part de VSF-B dans la programmation et la mise à disposition des moyens prévus ainsi que la flexibilité et la disponibilité de VSF-B. Son appréciation de l'assistance technique a cependant été plus que moyenne selon les critères de l'évaluation des relations partenariales (Point 8).

Pour la phase à venir, IMBARAGA suggère que puisse être fourni un appui à la tenue des réunions de son conseil d'administration au niveau national. En principe, ces réunions se tiennent 1 fois par trimestre soit 4 réunions par an. A noter que leur effectif s'élève à 32 personnes.

5.3.4. Aspects financiers

Le budget général du PROXIVET est de 930.036 Euro, dont 80 % sont fournis par la DGD dans le cadre du financement du programme triennal 2011 - 2013 à VSF-B. Le budget a été porté à 931.535,75 Euro par l'ajout du reliquat laissé par l'expert junior CTB. PROXIVET a opéré avec l'accord de la DGD un transfert d'un montant de 75.000 € non utilisé au niveau de l'assistance technique vers le résultat I du PROXIVET afin de couvrir une augmentation des dépenses d'investissements (aménagements des chèvreries et abris clapiers, augmentation du nombre de caprins achetés).

La ventilation par année et par résultat est présentée dans le tableau en annexe 5.

Le résumé de l'exécution budgétaire figure au tableau ci-dessous :

Budget PROXIVET arrêté au 30/09/2013 (en Euro)				
	Budget amendé	Dépenses totales	Solde	Pourcentage
Investissements	239.865,35	227.764,55	12.101	95 %
Fonctionnement	313.618,91	313.016,59	30.602	91 %
Personnel	348.051,49	331.204,77	16.847	95 %
TOTAL	**931.535,75**	**871.985,91**	**59.549,84**	**93,61 %**
Résultat 1	215.880,90	195.836,66	20.044	91 %
Résultat 2	322.417,53	307.685,19	14.732	95 %
Résultat 3	205.955,05	188.581,61	17.373	92 %
Résultat 4	187.282,29	179.882,47	7.400	96 %
TOTAL	**931.535,75**	**871.985,91**	**59.549,84**	**93,61 %**

Arrêtée au 30/09/2013 l'utilisation budgétaire est de 93,61 %, ce qui traduit la bonne efficience du projet dans l'exécution de ces activités.

Après analyse du dispositif de rapportage et de contrôle déployé par VSF-B, l'évaluateur estime qu'il y a eu une gestion efficiente des moyens financiers du PROXIVET.

5.4. Effets / Impacts

5.4.1. Impact social

La mesure de l'impact social du projet vise à savoir si la position sociale des bénéficiaires ou leur perception au sein de la population ont évolué du fait de l'intervention du projet. Cette évolution peut être attribuée à une acquisition de connaissances et/ ou d'un pouvoir décisionnel supplémentaires. Le projet a pour objectif d'œuvrer dans ces 2 domaines puisqu'il a programmé le renforcement des connaissances et des capacités des bénéficiaires ainsi que l'amélioration de leur organisation et de leur pouvoir de décision. Il s'agit aussi d'évaluer la part de la population qui a réellement bénéficié des effets positifs du projet ainsi que l'appréciation qu'ils en font.

L'impact social du PROXIVET se mesure au niveau de 3 groupes sociaux principaux : les ménages vulnérables, les femmes membres de GS de IMBARAGA et l'ensemble des agro-éleveurs de la zone d'intervention.

Au niveau des 1200 à 1300 ménages vulnérables qui auront reçu l'appui du PROXIVET durant ces 2 premières phases (2008 – 2013), une évolution très sensible s'est opérée non seulement au niveau de leur propre perception de leur place dans la société rurale mais aussi au niveau de la considération dont ils bénéficient de la part de leurs concitoyens. La sélection des bénéficiaires jugés vulnérables a été réalisée par l'ensemble du village et visait à retenir des vulnérables motivés et méritants. Les bénéficiaires sélectionnés se sont donc déjà sentis reconnus dans leur statut et également soutenus dans leurs efforts.

La majorité des ménages vulnérables se sont regroupés au sein de groupes appelés à évoluer en Groupements Solidaires membres de la Fédération IMBARAGA. De l'avis de tous les bénéficiaires interrogés, l'appartenance à un GS représente une avancée sociale dont ils ne peuvent plus se passer : ils y trouvent un lieu de rencontre brisant leur isolement, propice aux échanges d'expériences et de soutien mutuel ; une de premières actions est la constitution de tontine apportant une aide ponctuelle et initiant les membres à la gestion responsable d'emprunts financiers.

61 Groupements solidaires (36 à Huye et 25 à Nyanza) regroupant plus de 1200 femmes ont également enregistré des changements perceptibles par l'entrée en force des femmes dans les instances dirigeantes des GS et des SB. L'action de PROXIVET via la sensibilisation et les missions de suivi de IMBARAGA a poussé les femmes à prendre davantage de responsabilités dans les

comités des GS et 3 des 6 SB impliquées dans le projet ont des femmes comme président. Une femme considérée à l'origine comme vulnérable a été d'abord choisie comme AER et ensuite élue chef de village.

La recheptelisation et la distribution de matériel agricole au profit des femmes ont visiblement conforté leur rôle dans la gestion du ménage et lors de la prise de décision. Bénéficiaire et responsable des caprins reçus, la femme doit veiller à leur remboursement et en disposant du matériel d'entretien des dispositifs anti érosion, elle allège les tâches pénibles dévolues à l'homme. En participant à l'exploitation de champ communautaire au sein des GS IMBARAGA les femmes participent aussi aux réformes mises en place par le Gouvernement.

Au niveau de l'ensemble des AE des 2 districts, 2 effets peuvent être relevés :

- l'augmentation du nombre d'affiliés à la Fédération IMBARAGA : le DTF (2010) faisait état de 4.500 membres pour les 2 districts ; le coordinateur de la Région SUD a communiqué un chiffre actualisé de 8.000 membres dont les ¾ paient régulièrement leur cotisation ;
- la sélection des agro-éleveurs relais (AER) : 92 AE ont été choisis par la communauté pour leurs qualités personnelles et leurs capacités à fournir un service à leurs concitoyens. Malgré la rentabilité fragile de leur entreprise, la plupart des AER affirment vouloir la poursuivre pour le bien de la communauté.

L'ensemble des bénéficiaires ont reçu des formations en rapport avec leurs activités et ont donc gravi quelques échelons dans l'échelle sociale de leur milieu. Les AER sont consultés en premier lieu lors de problème de santé animale. L'ensemble des activités du PROXIVET a participé grandement au raffermissement des liens sociaux et de la solidarité au sein de la population des villages touchés par l'intervention et ce constat est une contribution à la culture de la paix et de la tolérance encouragée par le Gouvernement.

PROXIVET et IMBARAGA pourraient cependant prendre en compte la persistance de l'analphabétisme chez certains membres de comités élus sous l'insistance des électeurs et contribuer à leur alphabétisation par les instances en charge de l'alphabétisation.

5.4.2. Impact technique

Le projet a contribué à améliorer la technicité des éleveurs et celles des services d'encadrement par :

- la définition d'un paquet technologique en rapport avec l'élevage des caprins, des lapins et des porcs. Le modèle d'élevage du lapin a introduit la claustration en cages ainsi que la distribution de fourrages sélectionnés. Ce modèle produit une meilleure rentabilité mais au prix d'une main d'œuvre et d'un investissement plus importants. L'innovation technologique apportée à l'élevage de porcs concerne surtout la conception de la porcherie et les modalités d'alimentation. L'élevage des caprins a mis l'accent sur la chèvrerie comme élément indispensable à la récolte de fumier mais la suppression de l'appui à la construction pour les bénéficiaires des 3eme et 4eme générations hypothèque l'amélioration des performances zootechniques de cette espèce ;

- la diffusion d'un plan d'organisation et d'exploitation types pour les petites exploitations pratiquant l'intégration de l'élevage à l'agriculture. Ce plan a été défini en collaboration avec la Facagro de l'Université Nationale du Rwanda. Il a vulgarisé la mise en place des jardins de cuisine dont le modèle a été amélioré par le PROXIVET. Il comprenait aussi une composante production végétale visant à maximiser le recours aux divers intrants et techniques culturales ;

- sa contribution à la première création d'un RSAP au Rwanda susceptible de fournir à tous les AE des soins prophylactiques et curatifs via un réseau de VPP et d'AER;

- la sensibilisation à l'utilisation de foyers améliorés en diffusant 3 modèles et en fournissant le matériel de leurs confections ;

- la mise à disposition des moyens adaptés au transport de fumier, l'entretien des dispositifs anti-érosions et à la récolte de fourrages : brouettes, pelles et tridents, faucilles.

Des évaluations sont cependant souhaitées afin de déterminer les avantages ou l'application effective de certaines innovations introduites par PROXIVET : il en est ainsi de l'introduction des cages à lapins et des dispositifs de l'intégration de l'élevage à l'agriculture et de lutte contre l'érosion.

5.4.3. *Impact économique*

Comme le spécifie l'objectif spécifique du PROXIVET l'impact économique se mesure à 2 niveaux du bien-être des ménages bénéficiaires : la sécurité alimentaire et les revenus des familles bénéficiaires.

L'amélioration de la sécurité alimentaire fait l'objet de 2 IOV – l'IOV 3 nombre de repas par jour et l'IOV 4 score de diversité alimentaire – et les enquêtes MARP consacrées à ces 2 IOV traduisent effectivement une amélioration. L'échantillonnage opéré est représentatif de l'ensemble des bénéficiaires du PROXIVET.

Quant à l'augmentation des revenus des familles bénéficiaires, elle n'est enregistrée que via l'augmentation des revenus tirés de l'élevage. Cette augmentation est tributaire de la productivité des élevages et on estime que les premières ventes ne sont possibles qu'au plus tôt un an après la réception des caprins. Elle est également retardée du fait que la première portée des chèvres est affectée au remboursement. L'augmentation des revenus est aussi liée au type d'équipement reçu par les bénéficiaires. Les bénéficiaires de 3eme et 4eme générations ainsi que les femmes incapables de fournir les abris et équipements requis souffrent d'un désavantage réel. L'absence d'abri et d'infrastructures pour les chèvres a un effet direct sur la viabilité des chevreaux et leur croissance. L'acquisition des cages à lapin représentent également un lourd investissement grevant dès le départ la rentabilité de cet élevage qui ne peut produire ses effets qu'en présence d'un encadrement adapté.

L'impact économique réel du projet devrait ainsi être mesuré sur l'ensemble des activités de productions animales et végétales menées dans l'exploitation. Chaque ménage élabore sa propre stratégie d'optimisation de ses ressources terriennes et humaines ainsi que des intrants. Un apport en fumier sera soit dirigé vers l'exploitation individuelle soit vers la mise en culture d'un champ communautaire. Les revenus issus des productions végétales et/ou animales peuvent servir à l'achat d'intrants indispensables à une culture en cours (voire la location ou l'achat de terres) ou à l'achat d'animaux dont la production procurera un revenu souvent différé et mobilisé lorsque le besoin s'en fait sentir.

Les données collectées par le PROXIVET lors des suivis zootechniques annuels des 80 exploitations font apparaître un revenu moyen par ménage issu de l'élevage de 82.163 FRw. dans le district de Huye et de 22.288 FRw. dans le district de Nyanza. L'origine de cette différence se situe sans doute au niveau de l'échantillonnage.

Les bénéficiaires reconnaissent que cet appoint de revenus permet le paiement des cotisations des mutuelles de santé, des frais de scolarité et la couverture d'autres besoins de la famille (vêtements de sortie, nourriture des membres du ménage, acquisition d'élevage de nouvelles espèces,…).

L'impact de l'intervention du PROXIVET est également important au niveau du chiffre d'affaires des 4 VPP appuyés et dans une moindre mesure pour les revenus des 92 AER du RSAP. Ces derniers peuvent compter sur un revenu mensuel de 25.000 à 35.000 FRw.

5.4.4. *Impact institutionnel*

L'ONG partenaire **IMBARAGA** comme indiqué aux chapitres 3.4. et 4.3.3., a connu un renforcement général de ses capacités suite à son association avec VSF-B pour l'exécution du PROXIVET. Le projet lui a permis de consolider son organisation et son fonctionnement internes et d'augmenter le volume de ses activités en obtenant les financements nécessaires à l'exécution de nouvelles actions. Ce renforcement a été constaté pour les 3 niveaux de l'ONG : national, régional et à la base.

Les **Services Techniques Décentralisés** (les chargés d'élevage de district et les chargés d'élevage des secteurs) bénéficient de l'appui du PROXIVET à travers les moyens accordés pour effectuer des missions en rapport direct avec les tâches régaliennes de l'État : sensibilisation des AE aux campagnes de vaccination et réalisation de ces campagnes, suivi de la mise en place des RSAP, participation et suivi des actions de recheptelisation et de formation des bénéficiaires. PROXIVET a été l'élément déterminant lors de la mise en place d'une concertation entre les différents acteurs de la SA, ce qui a augmenté leur efficacité sur le terrain par une meilleure collaboration mutuelle.

Le **FPP** et les **2 JADF** : le PROXIVET a collaboré pleinement aux objectifs de développement fixés au niveau de la Province du SUD par le FPP et des 2 districts par les JADF. PROXIVET s'est intégré

dans le plan de développement de ces structures notamment en respectant leurs directives dans le choix des secteurs de l'intervention. PROXIVET a participé aux diverses réunions organisées et à apporté sa contribution financière à leur fonctionnement.

Les **4 VPP** bénéficiaires principaux du résultat 1 du PROXIVET, ont pu conforter leur implantation dans leur district respectif. L'augmentation de leurs chiffres d'affaires obtenu par un refinancement de leurs activités principales (soins et prophylaxie, insémination artificielle, vente de médicaments) et grâce à la sensibilisation menée par le projet, laisse entrevoir une viabilité rapide de ces 4 VPP.

5.4.5. Genre

Le thème Genre a été pris en compte dès la formulation du projet qui y a consacré un résultat distinct. Cette option trouvait sa justification dans l'existence de la discrimination dont les femmes font l'objet dans la gestion de l'exploitation : elles assument une grande part des tâches ménagères et culturales mais sont souvent réduites à l'état de force de travail alors qu'elles aimeraient adhérer davantage aux actions communautaires proposées par les groupements. En matière d'élevage, elles ont la charge de l'entretien des petites espèces (caprins, volailles) mais bénéficient rarement les actions de formations et d'informations. La formulation partait de l'hypothèse qu'une participation accrue des femmes améliorerait la gestion des activités générales d'élevage et par là son intégration à l'agriculture. Il est à noter que l'arbre à problème n'intègre pas la problématique des femmes. Il n'y a donc pas eu d'identification réelle de leurs problèmes et de leurs aspirations en la matière.

Le résultat 3 consacré au renforcement du rôle des femmes dans l'exploitation familiale et dans le développement de la communauté s'articule autour de 3 axes :

1 Le renforcement de leur participation dans les GS et de leurs capacités organisationnelles : suite à la sensibilisation des responsables des SB et des GS sur le thème du genre dans le développement, les femmes ont vu leur représentativité augmenter au sein des comités des GS et des SB : 59 % des postes des comités des GS sont occupés par des femmes et 3 présidents de comité des SB sont des femmes ! Les femmes trouvent au sein des GS un environnement favorable à la prise d'initiatives communes ou individuelles ainsi qu'une solidarité matérielle concrétisée par la mise en place des tontines.

2 La dotation du ménage en animaux dont la responsabilité et la propriété sont attribuées à la femme ; du fait de son engagement à rembourser les animaux reçus, la femme est automatiquement concernée par la gestion de l'élevage et la décision de commercialisation. La recheptelisation des ménages au profit des femmes a aussi contribué au renforcement de leur technicité à gérer un élevage et à adapter leurs pratiques culturales ; elles jouissent ainsi d'une reconnaissance accrue de leur rôle économique au sein de la famille.

3 D'autres actions ont également amélioré leur rôle et leur prise de responsabilité : l'accès à un petit crédit géré par les SB et visant le développement des AGR, la fourniture de matériel agricole pour alléger leur charge de travail. Les formations / sensibilisation du projet ont augmenté la complémentarité homme / femme et par ce fait, les hommes aident davantage les femmes dans travaux visant à augmenter l'économie des ménages.

Parallèlement le PROXIVET entreprenait d'autres actions en faveur des femmes : les femmes chefs de ménages représentent plus de 40 % des ménages vulnérables appuyés par le PROXIVET (résultat 2) ; 9 /33 femmes ont été choisies comme agro-éleveurs modèles à Nyanza.

Cependant l'intégration de femmes en tant que AER semble ne pas s'être poursuivie alors que le district de Huye en comptait 5 à la fin de la première phase.

Le PROXIVET lui-même a rétabli partiellement l'équilibre entre la répartition des postes entre hommes et femmes puisque sur quatre cadres ayant intégré l'équipe, deux sont des femmes. Ce qui fait que le projet compte actuellement trois femmes.

Les femmes bénéficiaires du projet lui reconnaissent les effets positifs à plusieurs niveaux :

- la conscientisation du couple sur le rôle des femmes ; la prise en commun de certaines décisions, notamment en ce qui concerne l'exploitation des animaux ;

- l'acquisition durable de compétences par les femmes pour assumer leur rôle dans la société ou dans les groupements de base. Elles sont, en outre, capables de mettre en œuvre des AGR et de demander des crédits auprès des IMF;
- la reconnaissance de leur capacité à gérer convenablement une famille (cas des femmes chefs de ménage) et à assumer des tâches de production à but économique ;
- l'accroissement de l'indépendance économique des femmes lui permettant de prendre des initiatives personnelles notamment lors de participation à l'exploitation communautaire des bas-fonds.

5.4.6. Environnement

Simultanément à la recheptelisation des exploitations, le PROXIVET a développé des techniques d'intégration agriculture-élevage visant l'augmentation de la production de fumier et contribuant ainsi au maintien voire à l'amélioration de la fertilité du sol.

L'appui à l'installation de cultures fourragères qui constitue par ailleurs une des conditions à la recheptelisation constitue un dispositif efficace de lutte contre l'érosion des sols.

La formation de bénéficiaires à la fabrication de foyers améliorés et la distribution de kits de maçonnerie pour cette fabrication a un impact positif sur l'utilisation de bois de chauffage.

La phase suivante sera cependant l'occasion de remettre à l'ordre du jour certains de ces thèmes tout en visant une amélioration de leur mise en œuvre : maximisation de la production de fumier par l'apport de litière dans les chèvreries, compostage de toutes les matières végétales disponibles, installation des arbustes fourragers de légumineuses qui renforceront l'approvisionnement en bois, modalité pratique de construction des foyers améliorés trop exigeante en main d'œuvre.

L'approche relativement holistique développée par le projet a conduit à appuyer les efforts des autorités en matière d'hygiène du milieu. Ainsi, environ 60% des bénéficiaires ont construit des latrines (toilettes).

En matière de construction des abris pour les animaux, le projet a eu recours, dans un premier temps, à des sticks. Mais actuellement, le Proxivet a opté pour l'utilisation de briques adobes.

5.5. Durabilité

5.5.1. Durabilité politique

AU NIVEAU NATIONAL

3 axes d'intervention du PROXIVET sont directement en rapport avec la politique du Minagri :

- en matière d'élevage, l'accent est mis sur la promotion de modèles de ferme mixte associant l'élevage à l'agriculture. Ce modèle est le moteur principal du maintien de la fertilité des sols et à la lutte contre l'érosion ;
- en matière de vulgarisation, la politique gouvernementale prône la collaboration avec les groupements d'agriculteurs ainsi que actions spécifiques en direction des femmes ;
- en matière de santé animale, la création de services de santé animale de proximité est encouragée par le biais du développement de réseaux privés de services vétérinaires de proximité et de l'organisation d'un circuit durable de distribution des médicaments vétérinaires.

La direction générale des ressources animales du Minagri porte une attention particulière à l'exécution du PROXIVET car il constitue la première expérience de mise en place d'un RSAP s'appuyant sur le renforcement de vétérinaires privés. Le déploiement du réseau d'AER constitue aussi une 2eme tentative de création d'un tel réseau au niveau du Rwanda après celui de la Province de l'Est à l'initiative du Gouvernement.

Le PROXIVET a donc beaucoup à gagner en maintenant un contact suivi avec le point focal pour le projet au niveau du Minagri en vue de l'informer de l'état de fonctionnement de ses RSAP et inspirer par là la définition de la politique nationale en la matière.

La révision de la loi sur la pratique vétérinaire risque de compromettre la viabilité des cliniques / comptoirs vétérinaires gérés par des techniciens vétérinaires de niveau A2.

Avec la définition d'un nouveau PIC entre la Belgique et le Rwanda, l'agriculture n'est plus un secteur d'intervention de la coopération bilatérale belge. Cette décision peut avoir des conséquences négatives pour les ONG intervenant dans ce secteur. Il est d'autant plus crucial que VSF-B fasse valoir son expertise dans l'exécution de projets d'élevage.

AU NIVEAU LOCAL

PROXIVET s'est parfaitement intégré aux plans de développement mis en œuvre au niveau provincial par le FPP et au niveau des districts par les JADF et collaborent avec ces structures. La meilleure preuve en sont les 3 distinctions / reconnaissances accordées par les JADF au PROXIVET.

Fort du soutien de ces institutions de développement et bénéficiant de la bonne connaissance de la zone d'intervention et de la bonne réputation d'IMBARAGA, PROXIVET a déployé ses activités en collaborant directement avec les responsables administratifs des cellules (3 à 5 villages) et les comités de village. La sélection des bénéficiaires a été opérée par les comités de village et a ainsi obtenu leur entière acceptation de la procédure. Les comités de gestion du crédit rotatif ont été créés sur le même principe.

Les JADF seront susceptibles d'intégrer dans d'autres actions de développement certains acquis du PROXIVET au terme de celui-ci : mise en place de RSAP, modalités de sélection des bénéficiaires, gestion du crédit rotatif, … . Il reste cependant à définir selon quelles dispositions le crédit rotatif pourrait se perpétuer à l'ensemble de la population d'un village et/ou d'une cellule. Transformer le comité de gestion du crédit rotatif en comité permanent chargé également de sélectionner ou d'entériner la sélection par le village des bénéficiaires pourrait constituer une solution.

5.5.2. Durabilité socio-culturelle

Comme déjà évoqué ci-dessus, la sélection des bénéficiaires (les ménages vulnérables, les AER) associant la population des villages est un facteur positif pour la durabilité du crédit rotatif.

Depuis le génocide, le Rwanda s'est lancé dans une série de réformes visant à favoriser la culture de la paix et de la tolérance ainsi qu'à raffermir les liens sociaux et atténuer les inégalités notamment d'accès à la terre. Certaines de ces réformes étaient susceptibles de fragiliser les bénéficiaires les plus vulnérables, qui risquaient en étant déplacés de perdre une partie de leurs acquis en matière d'équipements et de fertilité des sols. Il semble que la mise en œuvre de ces réformes ait été atténuée. Le risque n'est plus d'actualité pour les nouveaux bénéficiaires. L'exploitation communautaire des bas-fonds dynamise également le regroupement en associations.

Ce climat de réformes a ouvert la société rurale rwandaise aux changements et, sous l'effet des campagnes de sensibilisation, au rôle de la femme dans la gestion du ménage, à sa responsabilité naturelle dans la gestion des revenus (y compris de l'élevage) et à sa participation aux instances de la vie communautaires (comité de villages, GS) ; l'accession de la femme à des postes de responsabilité est à présent naturellement acceptée.

L'émergence de groupements solidaires est un phénomène relativement nouveau pour le Rwanda ; il brise l'isolement de nombreux ménages de leur isolement, favorise des échanges d'expérience et sert de lieu de formations. Le GS est le support idéal pour la mise en place d'exploitations adoptant de plus en plus les techniques d'intégration de l'élevage à l'agriculture. La durabilité de ces groupements solidaires sera fonction de l'encadrement et du suivi qui seront déployés par les fédérations chapeautant ses GS. IMBARAGA occupe une place de choix dans cet ensemble. Son fonctionnement et son intervention au bénéfice des GS au retrait du PROXIVET devront cependant encore être précisés.

5.5.3. Durabilité technologique

Pour l'essentiel les technologies diffusées par le projet sont simples et aisément appropriables par les différents utilisateurs.

Le paquet technologique conçu lors de la 1ere phase par la Facagro de l'UNR n'exige pas la mise en œuvre d'équipement et de matériel importants mais plutôt une adaptation des techniques pratiquées. L'investissement à consentir n'est pas très élevé mais il faudra veiller à ce qu'il soit fourni là où il est nécessaire soit sous forme de don, soit sous forme de crédit. L'adoption de ces nouvelles pratiques

sera favorisée par la démonstration préalable des améliorations retenues qui se fera dans les exploitations des AE Modèles. La phase à venir s'attachera à doter les AEM de ces innovations technologiques et à sensibiliser les AE à leur adoption.

Le paquet technique accompagnant l'élevage de lapins pose un risque certain pour sa durabilité. L'investissement est coûteux et le matériel soumis à une usure rapide. L'élevage exige une gestion rigoureuse et un temps relativement important à consacrer au contrôle, au nettoyage et à l'alimentation. Si cette action n'est pas accompagnée de mesures complémentaires (suivi rapproché, organisation du marché de vente), il est à craindre que l'insuffisance de productivité et de revenus obtenus ne provoque un désintérêt pour cet élevage.

L'adoption de certaines pratiques en rapport avec la santé animale (vaccination, détiquage, soins curatifs) dépend davantage des capacités financières des bénéficiaires que d'un refus de ces pratiques.

D'autres améliorations devront cependant faire l'objet de sensibilisation et de formations spécifiques des AE, notamment l'instauration d'un contrôle minimal de performances afin d'inverser la sélection négative qui se répand dans le cheptel caprin suite à la vente précoce des jeunes boucs performants et au non respect des normes de la mise à la reproduction des chevrettes.

5.5.4. Durabilité institutionnelle

L'analyse de la durabilité institutionnelle se concentrera sur les partenaires qui n'appartiennent pas à la sphère des services publics et qui auront une place prépondérante pour la durabilité des acquis de la prestation.

Les 4 VPP appuyés par PROXIVET ont la charge de maintenir et de gérer le réseau de santé animale de proximité.

Parmi les éléments plaidant en faveur de la viabilité des VPP :

- les VPP se sont installés sur leur initiative personnelle et sur fonds propres ; le PROXIVET est venu renforcer des structures existantes en leur fournissant des appuis ciblés en vue de lever les contraintes les empêchant d'étendre leurs activités ;
- le chiffre d'affaires des VPP a plusieurs sources complémentaires : les soins aux animaux, l'insémination artificielle, la vente de médicaments vétérinaires et d'autres intrants agricoles. Cette diversification est favorable à leur rentabilité ;;
- les VPP disposent d'un réseau d'AER qui offrent un très bon maillage des districts et sensibilisent efficacement la population aux soins prophylactiques et curatifs. ;
- les VPP sont bien insérés dans le dispositif public des districts. Les STD et leurs agents respectent les dispositions relatives à la privatisation des soins vétérinaires.

La viabilité des 4 VPP dépendra de leur capacité en gestion économico financière car ils auront à prévoir le remplacement du matériel indispensable à leur pratique (moto, matériel vétérinaire). Ils auront également à se conformer aux dispositions des nouvelles lois en préparation sur la pratique de la médecine vétérinaire et sur l'utilisation et la commercialisation du médicament vétérinaire.

La viabilité **des AER** devra faire l'objet d'une action spécifique durant la prochaine phase.

Les groupements solidaires membre de la Fédération IMBARAGA

Au niveau national, IMBARAGA est une ONG qui existe depuis près de 20 ans et qui est bien implantée dans l'ensemble du Rwanda. Elle gère actuellement une quinzaine de projets bénéficiant de financement internationaux. VSF-B l'a appuyé dans une première phase de restructuration de ses instances en vue de séparer les responsabilités et les tâches de chaque niveau de l'organisation. La représentation IMBARAGA nationale est engagée dans la poursuite de sa restructuration, notamment sa mise en conformité avec les textes réglementant les organisations non gouvernementales en collaboration avec une ONG internationale. Les perspectives de sa viabilité sont donc excellentes.

Au niveau de la coordination de la Région Sud, la coordination dépend encore fortement de l'appui financier du PROXIVET. Le désengagement du PROXIVET devrait être abordé le plus rapidement possible en vue de déterminer quelles activités devront être maintenues à la fin du projet et quels moyens financiers seront nécessaires. Les conclusions du 2eme atelier de réflexion sur la stratégie de durabilité (septembre 2013) devront donc être intégrées dans un plan global de reprise des activités

du PROXIVET. Cette évaluation pourrait être inclue dans l'audit prévu au début de la nouvelle phase. On peut supposer que le suivi / encadrement de terrain dispensé par le coordinateur régional pourra être allégé au profit d'un système d'enregistrement des données et de rapportage exécuté par les SB.

Les SB dépendent elles aussi fortement des appuis financiers de PROXIVET pour effectuer leurs missions d'encadrement et de suivi au profit des GS : le rythme actuel est de 2 missions / semaine / SB soit 624 missions par an à 3.000 FRw. par mission, soit 1.872.000 FRw.. Les SB peuvent retenir 40 % des cotisations des membres pour leur fonctionnement. Ce montant est évalué à 2.400.000 FRw. La possibilité existe de faire supporter les missions des SB par les membres des GS même si les indemnités accordées par IMBARAGA sont plus élevées que celles du PROXIVET.

Les autres intervenants

Aucune disposition n'a encore été prise en vue d'assurer un maintien du fonctionnement des comités de sélection et de gestion du crédit rotatif, ni le développement d'un encadrement confié aux AE Modèles. A ce stade leur viabilité est limitée.

5.5.5. Durabilité économique et financière

Même si la productivité de l'élevage reste faible, les AE s'adonneront à cette activité afin d'en obtenir au moins le fumier. Ce n'est qu'en cas de besoins urgents que l'AE se résoudra à vendre ses animaux. Il s'agit donc de stabiliser l'exploitation pour éviter la vente du cheptel. Cette stabilisation ne peut se faire qu'au travers d'améliorations à apporter au système traditionnel d'exploitation.

La durabilité économique et financière évoquée ici concerne en définitive les améliorations introduites dans la gestion de l'exploitation dans son ensemble.

L'analyse de la durabilité financière doit permettre de déterminer si :

- le dispositif général d'amélioration des techniques d'élevage axées sur l'intégration de l'élevage, essentiellement caprin, à l'agriculture, est à même de produire une augmentation des revenus et de quel ordre ;
- les éleveurs vont accepter d'affecter une part du revenu supplémentaire qu'ils percevront, à la prise en charge de l'encadrement à mettre en place (AER ou AEM recyclés par les VPP ou les STD) et des possibles dépenses occasionnées par ces techniques améliorées (bloc à lécher, matériel de coupe, achat de plants, …).

Les données manquent encore concernant les performances économico-financières des exploitations surtout que plusieurs options stratégiques coexistent dans le monde rural en fonction des facteurs de production (terre disponibles, main d'œuvre, capacité d'investissement).

Si un mécanisme est mis en place pour assurer sa continuité au sein des instances locales, le crédit rotatif mis en place permettra de poursuivre la recheptelisation d'un grand nombre de membres de IMBARAGA.

Il serait judicieux que le PROXIVET reprenne sa collaboration avec la Facagro et notamment le département d'économie rurale afin de définir quelques axes de recherche (en fait de récolte de données par les étudiants) dans des exploitations à typologie variée : surface agricole disponible, type de cultures et productivité, espèces animales présentes et type de production animale (caprins viande, porcins engraissement ou naisseur, bovins engraissement ou producteurs de lait).

La viabilité financière des VPP dépendra surtout de leur capacité de gestionnaire et notamment de pourvoir au remplacement du matériel et de l'équipement indispensables à leur profession.

5.6. Conclusions

Au terme de cette analyse, la mission est en mesure de confirmer le bon niveau de performances de l'exécution du PROXIVET dû au bilan très satisfaisant enregistré pour les différents critères d'évaluation

La pertinence générale de l'intervention a été confirmée à différents niveaux : le projet intervient dans une zone défavorisée où les indicateurs de pauvreté sont particulièrement inquiétants. Le projet a dirigé ses actions vers des bénéficiaires particulièrement vulnérables jugés par la population motivés et méritants bien que n'appartenant pas à la catégorie assistée par l'État. En complétant le groupe cible principal par les femmes déjà membres de GS de IMBARAGA et parmi elles de très vulnérables, le projet a su soutenir leur esprit d'initiative et leur ambition de participer au bien-être de leur famille et au développement de la communauté. Les axes d'intervention du PROXIVET montrent une pleine cohérence avec les politiques gouvernementales élaborées en matière d'intégration élevage – agriculture, de recours au secteur privé pour la mise en place des soins vétérinaires et d'appui ciblé en direction des femmes et des groupements de producteurs.

Les 4 résultats programmés contribuent tous à **l'efficacité** du PROXIVET dans l'atteinte de son objectif spécifique. L'apport de chacun de ces résultats est cependant à nuancer. Le réseau de santé animale de proximité (résultat 1) englobant les 4 VPP et les 73 AER soutient grandement la sécurisation de la santé des animaux au niveau de toute la zone d'intervention. Le gros bétail reste cependant la cible privilégiée des actions en SA par rapport à celle des petites espèces. Ce constat confirme que l'ensemble des AE de la zone d'intervention ont bénéficié du projet. Le résultat 2 axé sur l'appui aux ménages vulnérables a surtout produit ses effets sur les bénéficiaires ayant reçu le kit complet d'installation (G1 et G2). Les éleveurs des 3eme et 4eme générations n'ont encore récolté que peu d'effets de l'appui du projet et ce constat risque de se reproduire à la phase suivante. Les activités du résultat 3 ont permis une atteinte très forte de ce résultat : au terme de cette seconde phase, les femmes occupent des places de responsabilités dans les instances de IMBARAGA et les appuis du PROXIVET ont conforté les femmes bénéficiaires dans leur responsabilité et leur implication à assurer le bien-être du ménage. Au travers du résultat 4, IMBARAGA a su tirer parti des appuis du PROXIVET, surtout au niveau régional et local (sections de bases). L'intervention des SB dans la structuration des regroupements des ménages vulnérables et la dynamisation des GS des femmes bénéficiaires a été déterminante.

L'efficience du projet est également excellente du fait qu'il existe une bonne adéquation et une gestion efficace des différentes ressources du projet pour réaliser les activités planifiée. PROXIVET a su mettre en place une organisation interne qui a réussi à produire les indicateurs de réalisations et de produits. La collaboration entre les 2 partenaires a été franche et efficace et a abouti au transfert de la gestion technique et administrative du projet au PLP. Les moyens financiers ont été utilisés comme prévu dans le DTF et les économies réalisées sur l'assistance technique ont été transférées vers un poste d'investissements.

Les impacts produits par le projet ont été analysés à plusieurs niveaux.

- Au niveau social, le regroupement des bénéficiaires vulnérables a amélioré leur perception d'eux-mêmes et a jeté les bases d'une solidarité interpersonnelle. Les femmes, isolées ou membre de ménages, se sont investies dans la gestion des GS et des SB.
- L'apport technologique du PROXIVET s'observe surtout au niveau des paquets techniques relatifs aux modes d'élevage des caprins, des lapins et des porcs. Les nouvelles conditions d'élevage du lapin sont difficilement assurées par les bénéficiaires. Le plan d'organisation et de production des petites exploitations mis au point avec la Facagro en 1ere phase devrait être actualisé et remis à l'ordre du jour. Les jardins de cuisine et les foyers améliorés procurent des avantages quotidiens dans la gestion du ménage.
- Quant aux effets économico- financiers, les interventions du PROXIVET procurent un supplément de revenus pour les ménages bénéficiaires mais l'importance de cette augmentation est incomplètement mesurée car elle se limite à la production animale et elle est également tributaire du type d'appui reçu du projet et de l'appartenance des bénéficiaires à un groupement solidaire. Le chiffre d'affaire des VPP a fortement augmenté et les interventions des AER leur procurent un revenu limité mais régulier.
- IMBARAGA est le principal bénéficiaire de l'impact institutionnel : via une contribution financière directe à son fonctionnement et en lui confiant des tâches précises dans l'encadrement et l'organisation des GS bénéficiaires, le PROXIVET a permis à IMBARAGA de consolider son implantation dans la Province du SUD et de se présenter comme un partenaire incontournable tout autant vis-à-vis des bénéficiaires que des services étatiques décentralisés : ceux en charge du développement (FPP et JADF) et de l'appui technique (CED et CES). Ces derniers aussi ont bénéficié d'appuis qui les ont renforcés dans leurs missions.

En lui consacrant un résultat entier **à la promotion de la femme** dans les activités d'élevage et le fonctionnement des associations et en privilégiant sa prise en compte dans d'autres activités,

PROXIVET a grandement œuvré à l'amélioration des conditions de vie des femmes bénéficiaires ainsi que de la perception de leur rôle au sein de la société et du ménage. Les femmes ont ainsi acquis un véritable pouvoir de participer aux prises de décisions en rapport avec les activités productives du ménage (cultures et élevage) ainsi que lors de l'affectation des revenus aux dépenses essentielles (mutuelle de santé, frais scolaires). Le projet a accordé une attention particulière aux femmes célibataires chef de ménage lors de l'attribution de noyaux d'élevage. Les femmes ont aussi investi la plupart des postes à responsabilités des groupements associatifs.

Au même titre que la plupart des projets, le PROXIVET a intégré une composante protection de **l'environnement** par le biais de la récolte et de l'utilisation du fumier et de l'appui à l'installation de haies fourragères anti érosives. PROXIVET a su apporter une touche originale par la promotion de foyers améliorés.

Les perspectives de durabilité ont déjà enregistré quelques acquis importants :

- Le PROXIVET a obtenu le soutien du Minagri et des instances locales impliquées dans la programmation des actions de développement et dans l'encadrement des AE. Ce soutien concerne l'ensemble des actions du PROXIVET avec un accent particulier sur la mise en place du RSAP.
- Le PROXIVET a également su bien s'insérer dans le milieu rural et faire participer la population aux étapes de la mise en œuvre du projet en collaboration avec les instances d'IMBARAGA. La sélection de bénéficiaires et la gestion du crédit rotatif ont ainsi impliqué les structures administratives (cellules) ou villageoises (comité villageois) qui ont constitué un relais idéal au déploiement du projet.
- La promotion du mouvement associatif au sein du monde rural même si peu développé à l'origine répond à un véritable besoin chez les ménages vulnérables qui sont motivés à y maintenir une adhésion active.
- Le paquet technologique correspond également à la nécessité d'améliorer les performances de l'exploitation et l'augmentation de la disponibilité alimentaire pour le ménage et celle des revenus seront un puisant moteur de son adoption. Il est bien accepté pour l'élevage des caprins et des porcins, un peu moins pour le lapin qui demande un investissement important en temps et en argent. Le modèle de la Facagro ne verra sa véritable application qu'au prix de la définition d'une stratégie pratique de mise en œuvre.
- L'implication de plus en plus grande de IMBARAGA dans l'exécution et la gestion du PROXIVET a augmenté les perspectives de sa durabilité. Les phases à venir mettront l'accent sur la définition et la mise en œuvre de mécanismes capables de perpétuer les activités clés : la poursuite de la recheptelisation, la gestion du comité rotatif, l'appui à la structuration de nouveaux groupements solidaires.
- La durabilité économico financière peut être aisément assurée pour les VPP au prix d'un accompagnement dans la gestion de leur clinique / comptoir à condition que la nouvelle loi sur la pratique de la médecine vétérinaire ne leur impose des restrictions. Celle des exploitations est directement liée aux acquis technologiques des exploitations.

6. Leçons apprises et recommandations

6.1. Stratégie du PROXIVET

Pour atteindre l'objectif spécifique visant le renforcement durable de la sécurité alimentaire et des revenus des familles bénéficiaires grâce à une amélioration des conditions d'élevage et à une approche intégrée des exploitations, le DTF prévoyait d'exécuter la seconde phase du PROXIVET selon 2 axes stratégiques principaux tout en conservant le cadre général de la 1ere phase

Le premier axe stratégique repose sur le principe d'appropriation des actions et de responsabilisation des acteurs dans l'atteinte des résultats. Cette stratégie vise à :

- assurer une complémentarité durable et efficace aux services vétérinaires publics ;
- développer des actions de renforcement des capacités des organisations paysannes (évolution vers la structure coopérative) dans l'objectif qu'elles puissent assurer efficacement un certain nombre de rôles et de services auprès de leurs adhérents :
  - (vi) appui-conseils pertinents en matière de techniques agri-élevage de base à travers des Agro-Eleveurs Relais (AER) et des agro-éleveurs modèles (AEM) en intégration agri-élevage ;
  - (vii) gestion efficace et transparente des crédits rotatifs bétail ;
  - (viii) mise en œuvre d'un système de tontine et de crédit en intrants et équipements d'élevage ;
  - (ix) solidarité entre les membres (appuis ponctuels en cas de nécessité, cartes de mutuelle …) ;
  - (x) création et gestion d'une mutuelle de santé animale ; …

Le second axe stratégique important consiste à concevoir les actions de lutte contre la pauvreté sous un angle plus holistique en développant des actions de développement intégrées agri-élevage et en impliquant d'autres partenaires (centres de santé des Districts, faculté des sciences sociales de l'UNR, …) pour la mise en œuvre d'actions synergiques (notamment dans les domaines socio-éducatifs, nutritionnels et sanitaires).

Les 2 axes stratégiques définis dans le DTF œuvrent cependant sur 2 plans différents :

- le premier concerne surtout les moyens de mise en œuvre et de consolidation des actions sauf pour la mise en place du RSAP qui est un résultat en soi ;
- le second axe s'attache davantage à définir un objectif : la mise en œuvre d'un modèle d'exploitation intégrant l'élevage à l'agriculture, le seul capable de maximiser les productions animales et végétales et donc la disponibilité alimentaire et les revenus du ménage ainsi que de participer à la protection de l'environnement.

La mission propose donc de réaménager la définition des axes stratégiques sans apporter de modifications fondamentales à l'exécution du projet.

Le premier axe définirait les objectifs et le second les moyens de mise en œuvre.

Le Premier axe stratégique se fixera 2 objectifs : la mise en place d'un RSAP et l'adoption d'un modèle de base de l'exploitation intégrant l'élevage à l'agriculture.

Détenteur d'une grande expérience en la matière, VSF-B l'a mise au service du PROXIVET dans la perspective de mettre sur pied un RSAP bien intégré dans le dispositif d'encadrement et de suivi des activités d'élevage déployé par le Gouvernement. Le RSAP mis en place au niveau des districts est basé sur le renforcement de techniciens vétérinaires gérant déjà des comptoirs / cliniques. Grâce aux actions du projet (rencontres, appui aux missions), ils entretiennent des contacts et des collaborations avec les services techniques décentralisés, gage de la bonne fonctionnalité du RSAP. Cette option s'avère donc pertinente car elle sécurise la santé des animaux de l'ensemble des AE des districts et également des bénéficiaires du projet. Au cours de la prochaine phase, le PROXIVET veillera à la couverture complète de sa zone d'intervention par le RSAP et portera une attention particulière à l'actualisation de la loi sur la pratique de la médecine vétérinaire.

Le modèle d'exploitation basé sur l'intégration de l'élevage à l'agriculture n'a pas été clairement défini au cours de la phase II et sa mise en œuvre a été parfois difficile ou n'a pas apporté les résultats

attendus. Celui à privilégier durant les phases suivantes a déjà été défini au chapitre 4.2.2. et comprendrait :

- une chèvrerie améliorée avec différents aménagements (tabourets, creep feeding, mangeoires et abreuvoirs) et gérée en vue de produire une quantité maximale de fumier ;
- une saturation de l'exploitation en graminées et en légumineuses arbustives ;
- une alimentation complémentaire des caprins se basant sur le maximum d'aliments non conventionnels (ex noyaux d'avocats et Acanthus) ;
- un contrôle des performances permettant une rapide amélioration génétique des caprins ainsi qu'une maximisation de la productivité en respectant notamment l'âge et le format de mise à la reproduction des chevrettes ;
- un programme prophylactique de base à appliquer rigoureusement;
- une gestion rationnelle du fumier avec compostières opérationnelles ;
- quelques plants d'arbres fruitiers destinés à l'alimentation familiale (avocatiers, bananiers) ;
- l'adhésion à un GS sous la houlette de IMBARAGA et à charge des sections de base d'obtenir pour le GS un lopin de terre situé dans un bas-fond et cultivé de manière communautaire avec l'appui éventuel d'un crédit court terme pour l'acquisition des intrants.

PROXIVET aura un rôle central dans la mise en œuvre de ce modèle mais visera à s'en désengager graduellement en y associant des opérateurs indépendants notamment pour l'aménagement de la chèvrerie. Il sera envisagé de faire financer celle-ci par un crédit accordé par une IMF (avec fonds de garantie du PROXIVET) et remboursable par les revenus issus de cultures à plus haute valeur ajoutée (légumes ou cultures communautaires de manioc).

Chaque exploitation pourrait ainsi être évaluée au regard du degré de mise en œuvre de ce modèle. Il est fortement conseillé de limiter les espèces élevées aux petits ruminants : la chèvre qui est l'élevage le plus traditionnel mais aussi le mouton qui a des performances plus intéressantes que la chèvre. Le porc pourrait intervenir en 2eme ligne lorsque l'exploitation a déjà fait ses preuves et est capable d'aborder le délicat volet de l'alimentation de cette espèce. L'élevage du lapin ne semble pas porteur de résultats intéressants dans les conditions du projet.

Second axe stratégique : les modalités d'exécution

Les bénéficiaires principaux restent les ménages vulnérables et les femmes membres d'IMBARAGA.

Les structures d'appui et d'encadrement seront en fonction de leur domaine d'intervention :

- IMBARAGA pour la structuration des GS des ménages vulnérables et pour l'encadrement des GS existants déjà ; IMBARAGA sera aussi chargé de fournir ultérieurement un certain nombre d'appuis spécifiques : sensibilisation à des thèmes sociaux, réalisation d'activités communautaires, octroi et gestion de petits crédits,… ;
- un réseau d'AER et / ou d'AEM chargés de l'encadrement technique et du contrôle des performances des petits ruminants : ce réseau doit encore être conçu et sa mise en place associera les services techniques décentralisés et les VPP lors de la formation et le suivi des agents de terrain ;
- un comité de sélection des bénéficiaires et de gestion du crédit rotatif en charge de la perpétuation des actions de recheptelisation en collaboration étroite avec les SB de IMBARAGA ;
- d'autres intervenants ponctuels tels la FACAGRO pour la supervision du modèle d'intégration élevage – agriculture, les chargés des affaires sociales ou des centres de santé pour des actions de sensibilisation spécifique (hygiène, planning familial, VIH SIDA, …).

Une définition claire des responsabilités de chaque intervenant augmentera l'efficience de l'exécution du projet.

6.2. Leçons apprises et recommandations

Des commentaires ont été faits lors le l'analyse des réalisations de chaque résultat. Les recommandations les ont suivis. Certaines de ces recommandations sont d'ordre opérationnel pour la suite du projet et ne seront pas reprises ici.

RÉDACTION DU PROJET – RECOMMANDATIONS

Veiller à décrire les 3 types de stratégies à décrire :
- la stratégie pour atteindre l'objectif spécifique retenu ;
- la stratégie opérationnelle : les ressources humaines, les collaborations et les moyens matériels à mettre en œuvre ;
- la stratégie de durabilité visant à identifier les actions de l'intervention à maintenir ainsi que les structures à qui les confier pour que certains axes de l'intervention puissent se poursuivre (ex. le crédit rotatif).

Développer et justifier le choix des IOV (cfr 5.1.4. pertinence des IOV – pge 50):
- IOV de produits : en rapport direct avec les activités décrites,
- IOV d'effets : en rapport avec l'atteinte du résultat.

RÉSULTAT 1

Installation de RSAP par l'appui à des VPP

Leçon apprise :
La mise en place d'un RSAP peut varier en fonction de certains paramètres. Au Rwanda, les facteurs d'influence ont été le nombre importants de techniciens formés dans le pays, la réduction drastique de l'encadrement public ainsi que la carence en matière de législation de la pratique vétérinaire et de commercialisation des médicaments. Un grand nombre de techniciens vétérinaires géraient des comptoirs vétérinaires et la sélection a été assez forte lors du choix des 2 VPP / district.

Recommandations :
Réaliser une étude (atelier ?) sur l'organisation finale souhaitée de la couverture de la santé animale par des VPP dans chaque district en tenant compte de la révision de la loi sur la pratique de la médecine vétérinaire et de l'utilisation du médicament vétérinaire. Déterminer combien de VPP devraient être opérationnels dans chaque district ainsi que le nombre d'AER assurant un maillage efficace du district et compatible avec leur rentabilité.
Établir une fiche reprenant tous les paramètres pouvant influencer les modalités d'installation de RSAP et procéder à son actualisation à intervalle régulier. Y joindre l'évaluation du RSAP déjà déployé :
- couverture sanitaire réelle de la zone d'intervention visée : nombre de VPP et capacité d'intervention ; nombre de AER et répartition géographique,
- compétences des VPP en matière de soins médicaux et chirurgicaux, recyclages nécessaires,
- participation aux campagnes de vaccination,
- chiffre d'affaires et bilan d'exploitation, ….. .

Installation des AER en tant qu'auxiliaires d'élevage

Leçon apprise :
La fonction d'auxiliaires d'élevage est rarement une activité rentable. Il est utile de l'annoncer dans la description de poste. Une sélection opérée par la population bénéficiaire permet d'adjoindre d'autres incitants au maintien en fonction des auxiliaires.

Recommandations :
Établir une description de poste des auxiliaires reprenant tous les avantages et désavantages. Joindre aux engagements de l'auxiliaire des engagements des autorités locales et/ou des bénéficiaires visant le soutien des auxiliaires dans leur volume d'activités et / ou dans le remplacement du matériel.
Établir une liste de toutes les activités pouvant être exécutées par les auxiliaires, négocier avec les services vétérinaires publics et privés les activités qui peuvent leur être attribuées (vaccination,

encadrement technique des AE, contrôle de performances, …), envisager les modalités de leurs rémunérations hors projet, intégrer ses paramètres lors de la sélection.

RÉSULTAT 2

Définition du paquet technique

Leçon apprise :
Un paquet technique gagne à être simple et limité lorsqu'il s'adresse à un grand nombre de bénéficiaires. Il doit également être identique pour l'ensemble des bénéficiaires au risque de susciter de la démotivation. Dans le cas du PROXIVET, il a été souligné la complexité engendrée par l'introduction de l'élevage de lapins simultanément à l'élevage des petits ruminants. Le changement dans la nature des appuis n'a pas bien été appréhendé et les appuis se sont révélés insuffisants pour produire de réels effets dans le délai attendu.

Recommandations :
Définir soigneusement le modèle d'exploitation et / ou d'élevage à promouvoir. S'en tenir à un modèle de base pouvant convenir à la majorité des exploitations tout en prenant en compte ses ressources en terre et en main d'œuvre. Prévoir des compléments d'intervention en fonction des la typologie des bénéficiaires dans d'autres résultats.

Recheptelisation et crédit rotatif

Leçon apprise :
La distribution de bétail à partir de crédit rotatif accuse toujours du retard par rapport aux prévisions se basant sur le cycle reproductif de l'espèce.

Recommandations:
Adapter le calendrier de distribution des animaux issus du crédit rotatif et prévoir des achats pour compléter cette distribution en cas de délais de remboursement trop longs et de créanciers déficients.
Les paramètres suivants peuvent être retenus pour les caprins :

- de G1 → G2 : 80 % de BF peuvent être recheptelisés dans les délais,
- de G2 → G3 : 50 % de BF peuvent être recheptelisés dans les délais.

Approche des ménages vulnérables

Leçon apprise :
La réduction du kit d'équipement pour les ménages vulnérables à partir de la 3eme génération a produit un effet négatif sensible sur l'amélioration de leur situation. La sélection des bénéficiaires n'a pas suffisamment pris en compte la capacité d'apport de ces ménages. Se détourner de ces ménages sous prétexte qu'ils ne peuvent fournir la chèvrerie n'est pas justifié dans le cadre d'une intervention visant cette catégorie de bénéficiaires. Toutes les options n'ont pas été envisagées dans la prise en compte de l'appui aux familles vulnérables.

Recommandations
Améliorer l'approche des G3 et G4 ; soit augmenter l'équipement (les tôles de l'abri, clapier pour les lapins) ou s'assurer que d'autres activités seront menées au sein du GS ; il est dans tous les cas préférable de concevoir le même niveau d'appui indépendamment de la génération appuyée.
Concevoir un module spécifique pour les vulnérables axé sur les moyens pratiques pour améliorer leur sort : sensibilisation sur les causes de leur situation et sur les solutions à mettre en œuvre, intérêt d'une meilleure intégration à la société, AGR au sein de l'exploitation familiale ou communautaire, parrainage de GS VUL nouvellement formés par un ancien GS IMBARAGA.

RÉSULTAT 3

Promotion des activités communautaires

Leçon apprise
Les membres relativement bien soudés d'associations ou de groupes solidaires, collaborent aisément dans des activités communautaires. Ces activités communautaires peuvent procurer rapidement des revenus aux membres participants. Les microcrédits ont un fort et rapide impact sur la réussite des activités communautaires.

Recommandations
L'accent doit être mis sur la mise en œuvre d'activités communautaires à mener au sein de l'association. Ces activités devraient être intégrées dans un plan d'actions élaboré par chaque association avec l'appui de la structure d'encadrement (SB). Les microcrédits prévus serviraient alors préférentiellement l'exécution de ce plan d'actions commun.
Veiller à prévoir un fonds d'AGR géré par la structure d'encadrement pour répondre rapidement à la demande.
Préparer une série de fiches d'activités pouvant être mises en œuvre par les bénéficiaires grâce à l'appui de microcrédits dans un cadre individuel ou communautaire ;

RÉSULTAT 4

Implication et renforcement du PLP

Leçon apprise

La 1ere phase du PROXIVET s'est déroulée avec la collaboration de 2 partenaires. Peu d'appui spécifique leur été apporté en vue de renforcer leur capacité. Un constat de la fin de la 1ere phase est que ces PLP, et surtout IMBARAGA très présent dans la zone d'intervention, n'ont pas été suffisamment associés à l'exécution du projet et notamment dans le suivi des bénéficiaires.

La seconde phase a réduit le nombre de PLP à un et le choix s'est porté sur celui qui était le mieux implanté dans le milieu rural : Imbaraga apportait une connaissance approfondie du milieu rural, une forte capacité de mobilisation des agro éleveurs, une expertise en production végétale ainsi qu'une bonne maîtrise du lobbying dans les instances de prise de décision. La seconde phase a prévu un renforcement des capacités du PLP. Ce renforcement a surtout été dirigé vers le niveau opérationnel : la coordination au niveau régional (provincial) et les sections de base, véritable fer de lance de IMBARAGA dans les villages. Cette orientation du renforcement des capacités vers la base a été grandement efficace et a permis aux SB d'apporter un encadrement adapté et intense des groupements solidaires.

Recommandations

- Reproduire ce mode de partenariat où le partenaire est déjà actif au niveau de l'encadrement de la population et de préférence au travers des groupements associatifs. Les PLP est ainsi doublement gagnant : il met en œuvre ses objectifs sur le terrain au profit des bénéficiaires et il améliore son image et sa représentativité vis-à-vis des autorités nationales et locals.

- Réaliser un audit en début de chaque nouvelle phase afin dresser un bilan de l'implication du PLP à tous les niveaux : la formulation, la planification, l'exécution et le suivi / évaluation des activités y compris les modalités de la gestion administrative et financière. À partir de cet audit une nouvelle convention de collaboration et un programme d'appui peuvent être élaborés pour la phase à venir en vue de fixer les objectifs et les modalités d'appropriation de l'intervention. Dans le cas d'une structure se déployant du niveau national au niveau local comme le fait IMBARAGA, il est utile de définir les responsabilités et les tâches de chaque échelon d'intervention : national, régional, sections de base et gestionnaire du projet. Il pourra aussi être déterminé dans quelle mesure les ressources propres d'IMBARAGA peuvent financer certaines activités (p.ex. le suivi partiel des GS par les cotisations des membres finançant le fonctionnement des SB.)

7. Annexes

7.1. Annexe 1 : carte de la zone d'intervention

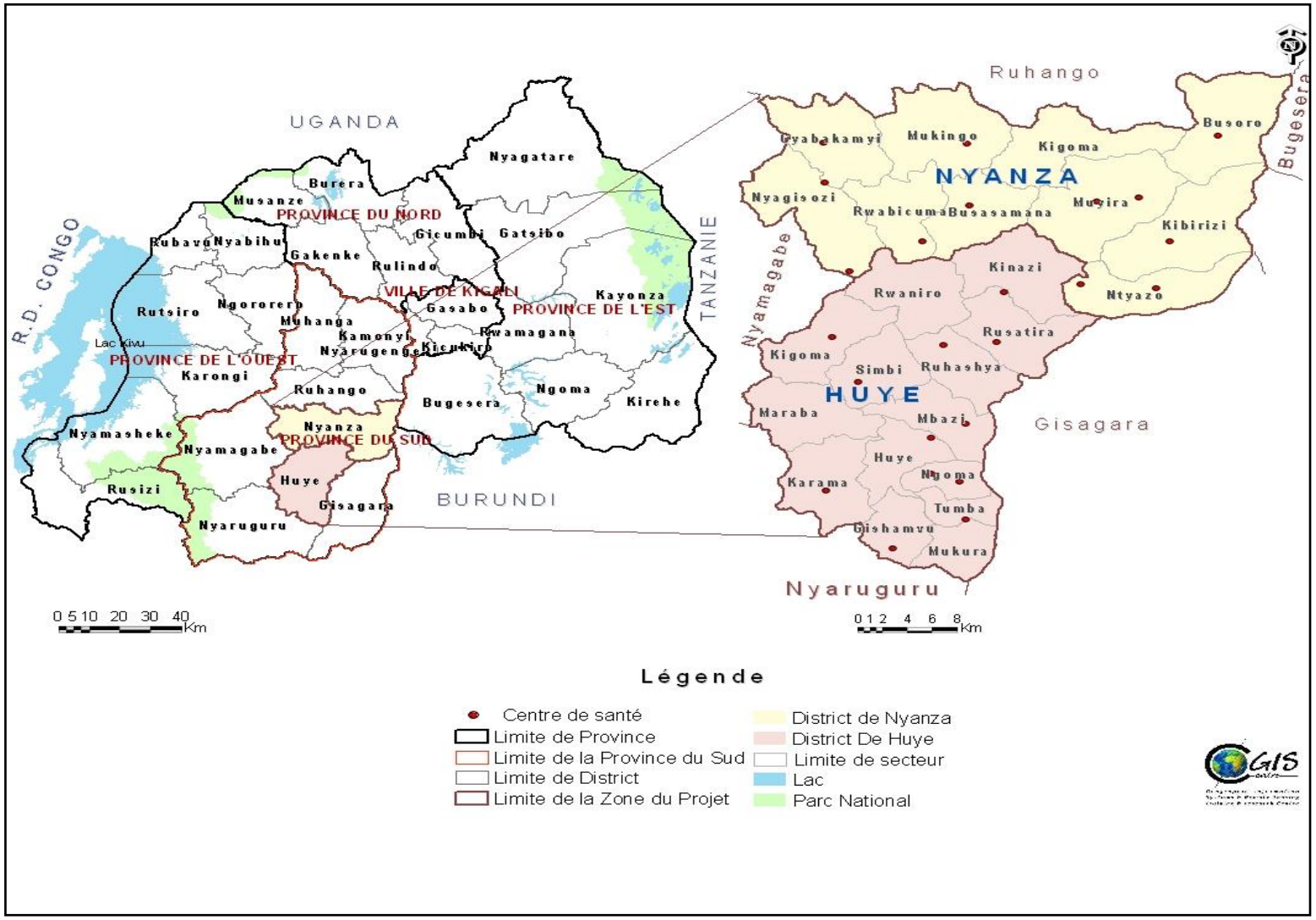

7.2. Annexe 2 : liste des problèmes identifiés

Catégories de problèmes	Problèmes centraux	Problèmes
1. Santé animale encore précaire	1.1 Insuffisance des soins prophylactiques	1.1.1 Détiquage peu efficace
		1.1.2 Vermifugation insuffisante (absente sur les caprins et les porcs)
	1.2 Traitements curatifs insuffisants ou peu efficaces	1.2.1 Accès difficile aux soins vétérinaires
		1.2.2 Compétences insuffisantes des TV
2. Alimentation déficiente	2.1 Affouragements insuffisants	2.1.1 Quantité souvent insuffisante
		2.1.2 Qualité médiocre des rations fourragères
	2.2 Complémentation insuffisantes / inexistantes	2.2.1 Accès difficile aux compléments
		2.2.2 Faible demande des éleveurs
	2.3 Abreuvement insuffisant (parfois absent)	2.3.1 Transport pénible de l'eau
		2.3.2 Méconnaissance des besoins en eau des animaux (surtout en ce qui concerne les chèvres et les lapins)
3. Mauvaises conditions d'élevage	3.1 Logement médiocre des animaux	3.2.1 Non respect de certaines normes techniques pour les étables (pente du toit et du sol…)
		3.2.2 Manque de matériaux de construction
		2.2.3 Faibles capacités financières des ménages
		2.2.4 Rareté / absence de logement pour les chèvres (hébergement dans le domicile de la famille ou dans la cuisine)
	3.2 Mauvaises conditions d'alimentation	3.2.1 Distributions des aliments au sol
		3.2.2 Gaspillage des aliments pour bétail
4. Faible productivité des animaux	4.1 Nombre insuffisant d'animaux de races améliorées	4.1.1 Faible taux de réussite de l'IA chez les bovins
		4.1.2 Insuffisance de géniteurs améliorés
	4.2 Conditions générales d'élevage assez médiocres	Voir supra
5. Intégration agri-élevage encore insuffisante	5.1 Utilisation insuffisante de fumier	5.1.1 Cheptel inexistant ou insuffisant
		5.1.2 Fumier non utilisé
	5.2 Qualité relativement médiocre du fumier / compost	5.2.1 Pratiques peu performantes pour la production d'un bon fumier
		5.2.2 Techniques de compostage défaillantes
	5.3 Insuffisance de maîtrise dans les techniques d'épandage	
	5.4 Difficultés d'accès aux intrants agricoles	5.4.1 Peu de boutiques offrant des intrants agricoles (semences sélectionnées, produits phytosanitaires…)
		5.4.2 Comptoirs agri-élevage insuffisamment fournis

6. Faible capacité INTRINSEQUE à surmonter la pauvreté	6.1 Difficultés d'accès aux services	6.1.1 Niveau d'organisation insuffisant / peu efficace des ménages vulnérables
		6.1.2 Faibles capacités d'expression formalisée des besoins
	6.2 Difficultés d'assurer les besoins fondamentaux de la famille (alimentation, soins de santé, scolarité)	6.2.1 Familles trop nombreuses (déséquilibre entre force de travail et bouches à nourrir)
		6.2.2 Difficultés d'accès aux ressources (terres, cheptel)
		6.2.3 Insuffisance de diversification et d'intégration dans l'exploitation

7.3. Annexe 3 : récapitulation des activités

Résultat 1 : Des dispositifs adaptés de santé animale de proximité contribuent à sécuriser l'élevage auprès des agro-éleveurs		
Indicateurs de réalisation	**Points forts ☺**	**Points faibles – perfectibles ☹**
1.1 Renforcer la sensibilisation des agro-éleveurs à la prophylaxie et aux soins curatifs précoces		
- 4.812 AE (BF) concernés par des **sensibilisations ciblées** aux techniques d'élevage - séances de **sensibilisation de masse** (**vaccination**, recours aux VPP) : changement d'indicateur entre 2011 (88 séances) et 2012 – 2013 (4736 AE) - conception et diffusion de (af)fiches (4) et kits (6) de vulgarisation - 228 missions de CES appuyées - 5 émissions radio diffusées sur thèmes d'élevage par radio locale	**Conception adaptée et efficace des affiches et kits de vulgarisation validés et utilisés par les TV publics** impact national des émissions de radio entendues par des AE hors zone d'intervention	Disponibilité limitée des TV publics lors des sensibilisations **Efficacité des sensibilisations de masse dépendantes de la disponibilité en vaccins** Émissions radio non reçues par les BF VUL ne disposant pas de radio
1.2 Mettre en place un réseau d'AER relevant techniquement des comptoirs vétérinaires		
- Huye : reprise partiel du **réseau AER** mis en place avec Vetoprox (46 / 72) - Nyanza : sélection de 28 AER dont **27** actuellement opérationnels (1 / cellule) en concertation avec CES et VPP - Formation, équipement et attributions de noyaux d'élevage aux AER Nyanza - 2 à 4 missions de suivi et d'appui conseil / AER / an - 185 missions de suivi des AER par SB IMB et autorités locales	Installation des AER en phase à la politique nationale Sélection des AER par la communauté Bonne motivation des AER car avantage principal = considération sociale des AE **Implication des autorités locales → facilitation de réparation d'infrastructures** Bonne collaboration des AER avec les VPP : relais entre AE et VPP si besoin de consultation	**Faiblesse de la clientèle et des revenus : effet de la limitation à 1 jour de détiquage et à la stabulation permanente** Domaines d'intervention limités à la vermifugation et au détiquage Diminution temporaire de la fonctionnalité des AER de Huye lors de l'abandon de l'option Vétoprox

1.3 Renforcer les comptoirs vétérinaires privés en vue de prestations efficaces et à prix abordables auprès des agro-éleveurs		
- **2 VPP sélectionnés à Nyanza (2011) et 2 à Huye (2012)** - 4 VPP ont été **équipés** (moto, matériel de soins, fonds de médicaments, fonds de fonctionnement - VPP **formés** à 3 modules (Insémination, gestion d'un comptoir, rôle régalien des services vétérinaires publics - 58 missions de **suivi et d'appui conseil** (IMB Sud, Proxivet et selon disponibilité CED) - Appui à 81 **actions de promotion** des VPP (sensibilisation vaccination, marketing)	Sélection partagée et transparente par 1 comité (CED, IMB Sud, Proxivet **Appui du Proxivet a produit ses effets : ↗ des consultations, des IA et du chiffre affaire de la pharmacie : supérieures aux prévisions du buisness plan** Mise en place àpd 2013 d'un système d'enregistrement des activités et des mouvements financiers Remboursements effectués selon le plan prévisionnel du contrat	Tenue de la comptabilité a été difficile au début **Faiblesse relative persistante au niveau de la conception de plan prévisionnel d'exploitation : difficulté de prévoir les amortissements et le remplacement du matériel** **Dépendance relative des VPP au réseau de AER intervenant pour X % de leur chiffre affaire**
1.4. Mettre en place un fonds d'appui aux initiatives locales de renforcement de la SA de proximité		
- 148 **couloirs de détiquage** ont été construits ou réfectionnés - 79 mission **d'appui aux campagnes de vaccination** (VPP, CES, (CED)) - **15 rencontres des acteurs de la SA organisées (VT publics et privés, AER**)	**Bon maillage de couloirs de détiquage - Huye** couvert totalement Circulation de l'information sur la SA entre les acteurs → collaboration effective à tous les niveaux et meilleure compréhension du rôle de chacun Amélioration des taux de vaccination après sensibilisation (75 %)	Couverture de Nyanza limitée à la zone intervention Faible durabilité des couloirs en bois La mise en place de la mutuelle de santé a été abandonnée vu les difficultés des AE à payer leur propre mutuelle Plafonnement du nombre d'animaux vaccinés suite à l'indisponibilité de vaccins
1.5. Capitaliser les expériences en matière des SA de proximité		
- 2 documents de capitalisation sur SVPP et réseau SA ont été produits	Documents réalisés en équipe et partagés avec IMB et Minagri	

<u>Résultat 2 : Le bien-être des ménages vulnérables (VUL) est amélioré grâce à la mise en œuvre d'une approche holistique</u>		
<u>2.1. Identifier de manière participative les sites et les ménages vulnérables</u>		
- Huye : **225** (2011 - 3eme génération (G3)) + **150** (2013 - 4eme génération(G4)) ménages identifiés - Nyanza : **200** (2011 – 1ere G1) + **200** (2012 – 2eme G2)	Sélection des BF par la communauté : transparence et **choix de vulnérables méritants et motivés**	**Pour la 3eme G et 4eme G : pas de vérification de la capacité à fournir réellement l'apport du BF et notamment l'abri → conséquence néfaste sur la récolte de fumier et d'amélioration de la situation des BF**
<u>2.2. Assurer les conditions préalables à la mise en place d'un élevage rationnel</u>		
<u>Huye</u> - **546** abris ont été améliorés au niveau de l'aération - Vérification abri et cult. Fourragères chez 352 BF G3 et G4 sélectionnés (2011 – 2013) - 30 exploitations G1 fournies en cult. fourragères : 400 boutures Pennisetum p. et 100 plants Calliandra ou Leucena div.(2011) - Formation de 30 BF G2 (2012) et 127 BF G4 (2013) - 60 (30+30) clapiers et chèvreries construits G1 et G2 (2011 et 2012) - Recyclage de **9 AEModèle G1** **<u>Nyanza</u>** : - 200 exploitations G1 (2011) et 200 exploitations G2 (2012) fournies en cult. Fourragères - **200 BF G1 (2011) et 200 BF G2** (2012) formés aux techniques d'élevage + 400 BF G1 et G2 recyclés en 2013 - **395 clapiers et chèvreries** construits G1 et	Début de mise en place d'un système d'encadrement et de suivi via les AEModèle **Réaction rapide du Proxivet lors du réaménagement des abris suite à la nécessité de séparer les chèvres et les lapins**	Les AE tiennent rarement compte des besoins d'aération et de luminosité dans les abris

G2 (2011 et 2012) dont 261 ont été réaménagés en 2012 - **5 porcheries G1** construites (2012) et équipées en abreuvoirs - 245 exploitations fournies en kit élevage chèvres lapins (mangeoires, abreuvoirs, cages, porte) 10 abreuvoirs porcherie **<u>Autres actions ponctuelles</u>** - Construction 2 étables communes Girinka (1 Huye et 1 Nyanza) - Clapiers fournis à institution ADAR - 30 cages de lapins réfectionnées à Dukundaneiwacu - Appui au centre de réintégration des enfants de la rue (20 lapines, 2 lapins et 41 cages)		**Faible reprise des arbustes fourragers** **Conception des clapiers pas optimale : grillage pas assez solides et se cassant rapidement** Eau rarement à disposition des chèvres et des porcs
<u>2.3. Mettre en œuvre un dispositif de gestion du crédit rotatif du petit bétail</u>		
- **33 comités de recheptellisation et de gestion du crédit rotatif** formés (17 en 2011 et 16 en 2012) - Composition : comité GS + chef village + CD Affaires sociales du secteur et de la cellule + président SB IMB - 62 missions de suivi et d'appui conseil aux comités de recheptelisation et de gestion du crédit rotatif	Participation active des membres des comités → perspective de durabilité encourageante Obtention des effectifs de cheptel et des possibilité de recheptelisation	La participation des représentants des instances de base (surtout secteur et cellule) difficile à prévoir en l'absence du perdiem perçu le jour de l'activité

2.4. Rechepteliser les ménages vulnérables identifiés		
Huye - 30 BF G1 : 60 chèvres + 3 boucs + 60 lapines et 5 lapins fournis par achat (2011) - 30 BF G2 : 60 chèvres + + 60 lapines et 5 lapins fournis par remboursement crédit rotatif (2012) - 220 chèvres fournies par achat en remplacement de caprins morts chez BF G1 et G2 (220 exploitations) - 225 BF G3 recheptelisés ➢ 135 BF/225 (174) chèvres par crédit rotatif (2011) + 96 chèvres achetées en 2012 pour compléter les 174 afin que chaque ménage des 135 aient 2 chèvres et 270 lapines par crédit rotatif fournies aux 135 BF. ➢ Second lot des 225 BF : 51 BF ont 51 chèvres et 102 lapines par crédit rotatif (2012) + 51 chèvres achetées (2012) ➢ Dernier lot des 225 BF : 39 BF ont reçu 78 chèvres par achat (2012) et 78 lapines fournies par crédit rotatif (2012) - 127 BF G4 212 chèvres fournies par le crédit rotatif (42 BF recevront 1 chèvre d'ici la fin 2013) - **Nyanza** ➢ 2011 - 195 BF G1 : 390 chèvres + 16 boucs + 336 lapines et 168 lapins fournis par achat à 195 BF G1	**IOV distribution des caprins aux VUL presque atteint à 93 % : 1.661 / 1.786** **IOV distribution des lapins aux VUL atteint à 70 % : 1.540 / 2.190 – IOV sans doute trop ambitieux** Mise en place d'un comité d'achat de caprins Intérêt des BF pour les lapins malgré les réticences culturelles et contribution du lapin à l'obtention de recettes rapides	Sous estimation du délai des BF à fournir 1 caprin apte au remboursement → retard dans les installations des G3 et G4 à cause de l'indisponibilité des chèvres de la G-1 devant fournir G → obligation d'achats de caprins pour compléter le crédit rotatif **L'achat des caprins sur les marchés ne font pas l'objet de contrôles zootechniques approfondis (car caprins achetés jugés sur base de critères subjectifs) : prévoir dentition et poids→ format insuffisant des caprins** Tentative avortée de recours à la race Boer : 14 boucs Boer placés chez des BF VUL qui n'ont pas su s'en occuper : action insuffisamment programmée. Seuls 8 bénéficiaires /14 associations ont pu entretenir les boucs pour valoriser leur rôle

➢ <u>2012</u> - 85 BF G2 : 170 chèvres + 5 boucs + 170 lapines et 85 lapins fournis <u>par crédit rotatif</u> - 5 BF G1: 5 truies et 2 verrats fournis à 5 BF par achat - 27 BF G1 : 54 poules et 27 coqs par achat ➢ <u>2013</u> - 80 BF G2 : 160 chèvres + 1 boucs <u>crédit rotatif</u> - 8 BF : 15 poules et 8 coqs par crédit rotatif **<u>Mise en place d'élevage multiplicateur de lapins</u>** - 39 élevages multiplicateur de lapins (39 AEM) - En 2011, Réception de 8 lapins de RDC d'origine Belgique + achat local - En 2012, installation du clapier modèle au bureau du Proxivet. **<u>Autres actions ponctuelles</u>** - 50 poulettes + aliments à l'institution ADAR - 3 porcs à la coopérative COEMA affiliée dans IMBARAGA	Ce clapier originalement de 4 géniteurs a permis la diffusion de 24 lapins améliorés chez les autres éleveurs et sert de démonstration aux visiteurs.	
2.5. <u>Assurer un accompagnement efficace des activités agri-élevage dans les exploitations des ménages vulnérables</u>		
- Missions de suivi des BF ➢ Huye : 110 (2011) + 112 (2012) + 41 (2013) ➢ Nyanza : 14 2011) + 485 (2012) +124 (2013) - Appui aux étudiants en stage et intégrés dans les activités du Proxivet - Actions ponctuelles : appui technique à ADAR & DUKUNDANE IWACU et COEMA:: 20 missions (2011) 34 missions (2012)	Participation ponctuelle du président du GS et du président du comité de crédit rotatif **Mesure corrective : intégration des AEModèles dans le suivi avec conception d'une fiche de suivi : début de la mise en place d'un réseau de suivi et d'encadrement des AE**	Disponibilité réduite de personnel technique par rapport au nombre de BF – faiblesse dans l'enregistrement des performances des élevages Effets d'une recheptelisation de BF G3 et G4 très aléatoires : seul bénéfice durant 1,5 ans = fumier. Ce fumier doit être valorisé par une augmentation de la production végétale et si possible par les recettes de la production végétale ! rarement observé chez les VUL
-		

2.6. Promouvoir les techniques améliorées d'élevage bovin chez des agro-éleveurs vulnérables		
- Appui à la construction de deux étables communes (1 à Huye et un autre à Nyanza) par octroie de tôles, clous + main d'œuvre - Abreuvoirs et mangeoires - Conseils techniques	Action menée sous la demande des bénéficiaires et autorités locales	Nécessité absolue de la solidarité des bénéficiaires sinon les querelles pourront entrainer la mauvaise gestion
-		
2.7. Développer des actions holistiques en synergie avec d'autres partenaires		
- 66 maisons de BF mises en conformité à Huye (2011) suite à la politique d'élimination des maisons en paille - 494 toits de paille remplacés par toit de tôle chez G1 et G2 (2011) - **880 jardins de cuisine aménagés** : 480 dont 225 BF de la G2 (en 2011)+ 225 de la G3 (en 2013)+30 BF de Girubuzima G2 (en 1012) à Huye et 400 à Nyanza (1ère et 2ème génération). - **11.593 plants d'arbres fruitiers distribués** (papayers, avocatiers, pruniers, manguiers, citronniers, orangers)	Mobilisation (en fin 2010) de moyens financiers extérieurs à Proxivet par VSF pour remplacement (en 2011) de toits des BF **Mise au point d'un modèle durable de jardins de cuisine** à briques cuites, à moindre coût et plus respectueux de l'environnement Reprise estimée des plants fruitiers : 80 %	
2.8. Organiser et structurer les groupes solidaires de ménages vulnérables		
- 34 missions d'appui à la **structuration des GS VUL** : 18 à Huye et 16 à Nyanza - 21 sessions de formations sur 5 modules dispensées à tous les GS - Tous les GS équipés de matériel et fournitures de bureau - 202 missions de suivi et d'appui conseil aux GS	Collaboration président Section Base IMB et Proxivet (assistante sociale) **Effets très positifs de l'adhésion des BF VUL à des GS : sortie de leur solitude et de leur sentiment de paria, lieu de discussion et d'échange, prise d'initiative, constitution d'une tontine et entraide entre les membres, activités communautaires** Restructuration en cours des GS	Pas d'approche spécifique ni d'action spécifique pour ces GS en regard de leur statut d'exclus
-		

2.9. Tester des dispositions pratiques d'atténuation des inconvénients agri-élevage liés au regroupement dans des villages		
- 1 atelier de réflexion participative avec recommandations en 2011		Activité peu pertinente : initiative limitée du projet en cette matière Recommandations limitées aux actions déjà entamées : brouette, faucilles
-		
2.10. Contribuer à la protection de l'environnement (au niveau des cellules touchées par le projet)		
- 69 cessions de formation organisées en 2011 et 2012 – thèmes : lutte anti érosive, compostage, utilisation du fumier - 1.911 AE ont adopté des mesures de luttes anti érosives (cult. Fourragères) - 89 AE formés à la fabrication de foyers améliorés - 171 fabrications de foyers améliorés appuyées par fourniture de kit de maçonnerie	**Lutte anti érosive : Proxivet participe à la mise en œuvre d'1 thème prioritaire du gouvernement** → renforcement de la conscientisation des AE de l'obligation de planter des haies anti érosives **Propositions de 3 foyers améliorés aux BF qui en ont retenus 1**	L'atelier de réflexion participative n'a pas été organisé car les activités pouvant être mises en œuvre par Proxivet sont connues **Difficulté d'installation des arbustes fourragers (Leucaena et Calliandra**) Exigence d'une certaine force physique pour construire un foyer amélioré (battre l'argile)

Résultat 3 : Le rôle des femmes dans l'exploitation familial et dans le développement de la communauté est renforcé..		
3.1. Renforcer le rôle des femmes au sein des associations / coopératives IMBARAGA.		
- 2 ateliers (1/district) de réflexion sur le rôle des femmes dans IMB organisés en 2011 - Action centrée sur Nyanza : 2 sessions de formation générale (Genre et développement), formation des 2 comités de Section de Base à la gestion GS et SB, équipement des comités SB - missions de suivi et appui conseil des comités Sect. de Base **: 1 mission / SB / TRI soit 24 / an**	**Proxivet participe à la mise en œuvre d'1 thème prioritaire du gouvernement** : conscientisation du rôle de la femme et de la nécessité de sa prise de responsabilité **Présence majoritaire de femmes dans les GS qui se font accompagner par mari lors des réunions - formations**	**Formation limitées aux comités (SB & GS) → problème de restitution aux membres** : mesure corrective = apd G4 formations données à tous le GS (coût : 1000 FRw / participant) Présence d'analphabètes dans les comités de GS (sous l'insistance des membres électeurs) malgré critère de sélection retenant les alphabétisés : frein au bon fonctionnement des GS
3.2. Mettre en œuvre des actions de développement du petit élevage au profit des femmes		
Huye - Vérification des conditions d'élevage (abri et cult. fourragères) chez 144 BF G3 et G4 sélectionnés (2011 – 2013) - 72 BF G1 fournies en cult. fourragères, plants fruitiers, jardins et recheptelisées par 144 lapines et 36 lapins (2011). - Recheptelisation par crédit rotatif : **la ½ des BF G+1 est recheptelisée / an soit 144 / an** ➢ 2011 – 2012 : 84 G3 / 144 prévus ➢ 2013 : 193 (60 G3 + 133 G3 / 144 G3) ➢ Total G3 : 277 / 288 ➢ a nécessité l'achat de 208 chèvres / 554 distribuées - Identifier et former 45 AEModèle (36 IMB et 9 VUL) et fournir des mécanismes de motivation (2011)	**Maîtrise plus rapide et plus aisée des techniques d'élevage → remboursement et crédit rotatif plus rapide** Appui en recheptelisation au niveau des membres de GS IMB préexistants produit des **effets positifs plus rapidement** car - plus grande motivation et conscientisation - réalisation d'activités communes → revenus plus réguliers **Importance de l'abri dans la stratégie de sortie de vulnérabilité** : abri = fumier en quantité = augmentation production (et recettes) des productions végétales → possibilité de réinvestir dans activités d'élevage	**Huye : retard dans la recheptelisation G4 à peine entamée** **Nyanza : recheptelisation G2 pas terminée** Grande dispersion des membres → suivi et contrôle plus difficile **Persistance de problèmes d'hébergements chez certains BF** : surtout le toit Expérience de Huye suite à la destruction des toits de paille : pas de remplacement immédiat →effets négatifs sur la reproduction et la survie → retard dans le crédit rotatif

Nyanza - Formation des BF : 65 sessions (2011 à 2013) soit 8 BF / session - Construction de bâtiments d'élevage chez 100 ménages VUL des GS IMB : 25 GS appuyées – 2 VUL / GS / an (2011 – 2012) - Vérification des conditions d'élevage (abri et cult. fourragères) chez 142 BF G1(2012) et 70 BF G2 (2013) - Recheptelisation ➢ G1 : 114 BF (2011) + 86 BF (2012) = 200 soit 400 chèvres + 25 boucs et 100 lapines + 50 lapins. ➢ G2 : 14 BF (2012) + 148 BF (2013) = 162 soit 324 chèvres + +/- 8 boucs et 63 lapines et 23 lapins - **Identifier et former 33 AEModèle** (25 dans GS IMB et 8 dans DS VUL) et fournir des mécanismes de motivation (2012 - 2013) - 92 missions de suivi et appui conseil en 2011 et 2012	Leçon apprise : **adaptation du calendrier de recheptelisation** **de G1 → G2 : 80 % de BF peuvent être recheptelisés dans les délais** **de G2 → G3 : 50 % de BF peuvent être recheptelisés dans les délais** **prévoir des achats d'animaux pour maintenir le rythme**	
3.3. Appuyer associations / coopératives IMBARAGA à développer des AGR		
- appui de 3 GS IMB (Huye) et 2 GS IMB (Nyanza) **à la production de plants fruitiers et fourragers** : fourniture de sachets et greffons, formation au greffage - mise à disposition **d'un fonds AGR pour les 6 SB** : ➢ 6 X 100.000 en 2012 : 60 + 20 BF de 10.000 FRw ➢ 6 X 100.000 en 2013 : 60 BF de 10.000 FRw	Fourniture de 2.500 plants de Calliandra et 2.250 plants fruitiers par GS Huye à prix réduits pour distribution aux VUL bénéficiaires du PROXIVET **Initiation au crédit financier et à la gestion de fonds : expérience incitant les BF à s'adresser à des institutions de micro finance** Bon taux de remboursement : 550.000 / 600.000	Quelques mauvais emprunteur : → conscientisation par comité SB **Fonds disponible faible : 120 BF /an soit 7 % des membres**
3.4. Développer des actions d'allègement des corvées des femmes		
- 2 actions d'allègement des corvées identifiées au cours d'1 atelier en 2011 : ➢ transport par brouette **4 brouettes / GS** ➢ fourniture de matériel d'entretien des	620 femmes concernées via les 25 GS de Nyanza avec au total 750 membres + 8 GS des VUL composés de 200 bénéficiaires (1ère gén.).	**Nombre de kit équipement insuffisant pour servir tous les membres du GS – idéal : 6 kits / GS**

fosses et haies anti érosives : **4 pelles et tridents / GS et 1 faucille / ménage**	Cet équipement contribue **au renforcement du rôle des femmes dans le ménage et de la solidarité dans le GS** (dispositif d'amendes pour les membres ayant tendance à s'approprier l'équipement **Équipement indispensable lors de l'exploitation des bas-fonds** (transport fumier) Mise en place de cotisations au sein du GS pour assurer les réparations / remplacement	
<u>Résultat 4 : Les partenaires locaux sont renforcés en vue d'assurer une durabilité des actions du PROXIVET</u>		
<u>4.1. Appuyer les capacités de suivi des actions du projet par la Fédération IMBARAGA national</u>		
Appui à la réalisation de 47 missions de suivi pour toute la durée du projet : président national, secrétaire général, DAF Formation en gestion des ressources humaines à Butare dispensée par DRH VSF-B suivie d'une mission de coaching de 3 jours au siège IMB Kigali Appui en matériel informatique (1 pc complet)	**Le PLP au niveau national remplit ses engagements en matière de suivi des actions du projet** **Le PLP assure la gestion du Proxivet depuis septembre 2012** Le PLP a entamé une restructuration avec l'appui d'une autre ONG int.	Disponibilité du secrétaire exécutif souvent remplacé par le président national Le président national souhaite la présentation du rapport annuel à tous les membres du CA
<u>4.2. Consolider les capacités d'interventions de la Coord. IMBARAGA Rég. Sud dans la mise œuvre des activités du projet</u>		

- Appui aux missions du coordinateur régional
  ➢ de suivi du Proxivet : 60 pour la durée du projet
  ➢ de suivi au niveau des 6 sections de base : 114 pour la durée du projet
- participation aux réunions trimestrielles de planification du Proxivet : 11 pour la durée du projet
- appui aux réunions du CA élargi aux SB
	L'appui du Proxivet à Imbaraga passe par la Coordination régionale et les 2 partenaires sont proches géographiquement
	
	Participation effective du Coordinateur au suivi des activités de terrain et à la planification de Proxivet
	
	Dynamisation des SB par le Coordinateur afin que les SB remplissent leurs engagements.
		Pas de rapport de mission établi sauf si problème important mais plutôt un échange direct avec les responsables du Proxivet

- appui au fonctionnement de la Coordination Sud - Formation du coordinateur IMBARAGA région Sud ➢ 2 séances de formation en suivi et évaluation des projets approche GAR en mai et septembre 2011 ➢ Formation en Gestion des ressources humaines à Butare ➢ Autres : 3 en 2012	AVANTAGE de IMBARAGA en tant que PLP : il est directement bénéficiaire du projet car il regroupe sous une coupole régionale et nationale un ensemble de GS et SB qui sont appuyés directement par Proxivet. Les 2 partenaires ont une vision commune et le PLP apprécie la flexibilité de VSF	
4.3. Consolider les capacités d'interventions des sections de base IMBARAGA en vue d'un appui durable aux groupes cibles		
- Appui des missions des comités de section de base aux bénéficiaires. Imbaraga par les sections de base : 624 missions /an soit **2 missions / SB /semaine** - **Fourniture** aux 6 présidents des sections de base **d'animaux** et de tôles pour abri : 4 noyaux chèvres et 2 noyaux porcs	Rapport à remettre systématiquement sur canevas IMG Sud avant perception indemnités Bonne coordination avec le Proxivet pour missions communes	**En 2012 : 576 missions / 624 effectuées** Indemnités jugées insuffisantes et à alignées sur celles de IMB Sud Missions à étendre à tout le comité 1 X mois La formation en renforcement des compétences des SB en conception de micro-projets AGR a été annulée car redondante
4.4. Développer la capitalisation des expériences acquises par IMBARAGA		
➢ Les documents édités et diffusés concernent - les résultats de la recherche action en intégration agri-élevage (phase I) - l'expérience sur la recheptellisation des groupes fermiers IMBARAGA et vulnérables - les étables fumières initiées par le projet - les jardins de cuisine - les fours améliorés - un CD rom a reprend l'ensemble des réalisations de la phase I - Appui au SVPP		

4.5. Renforcer les capacités des autres partenaires locaux retenus comme acteurs de la durabilité des actions du PROXIVET		
- **2 ateliers de réflexion** sur l'identification des stratégies de durabilité : Mai 2012 et Septembre **2013 avec élaboration d'un plan d'actions** - Appui aux missions de suivi des Services Techniques Décentralisés (CEDistrict et CESecteur) : 65 missions en 2011 et 2012, 42 prévues en 2013 - Renforcement des STD : 1 atelier de réflexion / an - Participation et appui au fonctionnement du FPP et des JADF : 14 participations en 2011 et 2012, 10 prévues en 2013 – appui financier : 300.000 FRw / 1 FPP et 150.000 FRw X 2 districts / an. - Appui aux réunions d'échanges d'expérience avec autres acteurs 1 cadre de concertation en 2013 - Appui à l'organisation de la journée mondiale du lait : chaque année distributions de 5 à 600 litres lait dans 2 écoles	Proxivet et Imbaraga ont établi une collaboration active avec - les instances officielles de programmation des actions de développement, - les STD - les autres partenaires du développement Proxivet s'intègre parfaitement dans la politique de développement du gouvernement du Rwanda Ce dynamisme contribue à régler des problèmes de compétence et favorise la mise en place de collaborations - Renforcement de la visibilité des organisations partenaires dans l'exécution du PROXIVET	Faible disponibilité des STD

7.4. Annexe 4 : état de réalisation des IOV

		Baseline	Prévu A2	Enregistré A2	Prévu A3	Sources de vérification*
Objectif spécifique 5 : La sécurité alimentaire et les revenus des familles bénéficiaires sont renforcés durablement grâce à une amélioration des conditions d'élevage et à une approche intégrée des exploitations		Hypothèses et risques**:				
		(1) La Sous-région ne connaît pas de crises politique / sociale / économique graves				
		(2) La zone d'intervention est victime d'aléas climatiques sévères				
		(3) La concertation / collaboration entre les différents projets intervenant dans le domaine de l'élevage et de la lutte contre la vulnérabilité n'est pas réalisée				
(1) Nombre de ménages bénéficiaires ayant des cas de malnutrition est diminué d'au moins 80%						Données collectées auprès des centres de santé
(2) Le revenu tiré de l'élevage par le ménage est durablement amélioré						Atelier MARP (femme et en charge de famille)
(3) La sécurité alimentaire est renforcée sur le plan quantitatif (nbre de repas / jour)		1.1	1,8	**1,9**	2.0	Atelier MARP (femme et en charge de famille)
(4) Le score de diversité alimentaire moyen (SDAM) des ménages vulnérables est amélioré d'au moins 30%		3.9	5	**5**	5.6	Atelier MARP (femme et en charge de famille)
(5) L'accessibilité aux soins de santé est mieux assurée (Taux de pers. payant elles-mêmes leur carte de mutuelle)		10%	58 %	**34 %**	60%	Atelier MARP (femme et en charge de famille)
(6)L'éducation des enfants est améliorée (Taux de jeunes scolarisés dans le secondaire)		75,5%	83 %	**89 %**	85%	Atelier MARP (femme et en charge de famille)
(7) La productivité numérique des chèvres est augmentée d'au moins 25%		0,87	1	**1.25**	1,09	Suivi zootechnique allégé (1x/an, periode jan-dec)
(8) La productivité numérique des porcins est augmenté de 50%		3	4,8	**6**	5	Suivi zootechnique allégé (1x/an, periode jan-dec)

Résultat 1 : Des dispositifs adaptés de santé animale de proximité contribuent à sécuriser l'élevage auprès des agro-éleveurs		Hypothèses et risques:				
		(1) Les autorités nationales et locales ne soutiennent pas la promotion du dispositif de SA de proximité (SVPP ; Réseaux de TV + AER ; …)				
		*(2) Les rôles et attributions des "vétérinaires" publics et privés ne sont pas précisées ou respectées au niveau des zones d'intervention				
(9) Le taux de mortalité des vaches est réduit de d'au moins 30%		6%	3%	**3%**	2%	Suivi zootechnique allégé (1x/an, periode jan-dec.)
(10) Le taux de mortalité des chèvres est réduit d'au moins 25%		10%	7.0%	**3%**	5%	Suivi zootechnique allégé (1x/an, periode jan-dec.)
11) Augmentation du chiffre d'affaires des comptoirs des VPP		0%	3%	**154%**	5%	Fiches de stock (+ autre doc.)
(12) La rentabilité des comptoirs des VPP s'accroit de 10% / an		0%	5%	**197%**	10%	Documents comptables
(13) L'augmentation du taux de satisfaction des éleveurs par rapport aux prestations des VPP atteint au moins 75 %		76%	79%	**83%**	85%	Atelier MARP (éleveurs BOVIN, voisins de comptoir)
(14) Le taux satisfaction des éleveurs par rapport aux prestations des AER atteint au moins 60 %		41%	60%	**81%**	70%	Atelier MARP (éleveurs ruminants, prévoir échantillonnage AER)
(15) Augmentation du nombre total d'animaux détiqués par les AER / 2 semaines		30	70	**40**	100	Enquête auprès des AER, fiche de prestation d'AER / Consulter fiches mensuelles existantes
(16) Augmentation du taux d'éleveurs assurant un détiquage régulier		30%	68%	**79%**	70%	Atelier MARP (éleveurs bovin)
(17) Augmentation du nombre de VPP et AER fonctionnels	VPP et fonctionnels	4	4	**4**	4	Enquête indiv. (grille de fonctionnalité VPP) / fiches d'activité TV et fiche de suivi
	AER fonctionnels	93	93	**79**	93	Fiches de prestation d'AER (vermifugation, détiquage)

Résultat 2 : Le bien-être des ménages vulnérables est amélioré grâce à la mise en œuvre d'une approche holistique		Hypothèses et risques: (1) Les modalités techniques d'installation des petites unités d'élevage (notamment au niveau des villages "Imidugudu") ne font pas l'objet d'un consensus entre les différents acteurs (2) Les prix d'achat des espèces à cycle court risquent d'augmenter considérablement en raison des différents programmes de recheptelisation				
(18) Augmentation du nombre de ménages vulnérables (dont au moins 25% de femmes chefs de ménages) bénéficiant d'un appui dans le domaine de l'élevage (recheptellisation, suivi zoo-sanitaire, formation…)	a) nombre de ménages vulnérables appuyés	450	1122	**1145** **(450 +695 identifiés)** **(source Proxi :1307)**	1390	Liste des bénéficaires
	b) nombre de femmes chefs de ménages appuyées	135	299	**478** **(source : Proxivet)**	348	Liste des bénéficaires
(19) Au moins 400 ménages vulnérables auront bénéficié des jardins de cuisine dans les districts de Huye et Nyanza		0	505	**455** **(Proxi 505)**	505	Liste des bénéficaires
(20) Au moins 20km de haies antiérosives (légumineuses et / ou graminées) seront installés chez les ménages vulnérables et serviront des fourrages		6	14	**13**	20	Enquête échantillonnage + grille d'apprecation no. de km de haies antiérosives mise en place (donné projet) * taux d'exploitation (enquête échantillonnage)
(21) Le nombre des ménages appliquant les règles d'hygiène augmente de 50%		0%	55%	**49%**	60%	Fiches de visite (suivi)
(22) Au moins 60% des nouveaux ménages appliquant les bonnes pratiques d'élevage		0	55%	**70%**	60%	Fiches de distribution

(23) X chèvres, Y porcs et Z lapins auront été distribués au titre de crédit rotatif dans le cadre de la recheptellisation des ménages vulnérables	a) nombre de chèvres distribués	0	1.094	**1.661 (09/2013)**	1786	Fiches de distribution
	b) nombre de porcs distribués	0	8	**6 (09/2013)**	12	Fiches de distribution
	c) nombre de lapins distribués	0	1.541	**1.540 (09/2013)**	2190	Fiches de distribution
Résultat 3 : Le rôle des femmes dans l'exploitation familial et dans le développement de la communauté est renforcé		Hypothèses et risques: (1) Les membres de IMBARAGA maintiennent leur participation effective dans la structure même après le projet				
(24) Au moins 400 femmes membres d'IMBARAGA auront bénéficié d'un appui dans le domaine de l'élevage (recheptellisation, suivi zoo-sanitaire, formation…)		576	1.277	**972 (source : Proxivet) dont 639 BF recheptelisés**	1552	Rapport projet (liste de distribution des animaux + liste des participants aux formations + rapport de suivi)
(25) A Nyanza, au moins 30% des agro-éleveurs modèles pour l'intégration agriculture élevage sont des femmes		0%	30%	**36 % (9/25)**	30%	Rapport projet (liste des AEM)
(26) Au moins 10km de haies antiérosives (légumineuses et / ou graminées) seront installés par les ménages affiliés aux associations / coopératives Imbaraga dans un but de protection de l'environnement et de production du fourrage		0	10	**18,6 (93 m X 200 BF de Nyanza)**	10	Nombre de km de haies antiérosives mise en place (donné projet) * taux d'exploitation (enquête échantillonnage)
(27) La proportion de femmes dans les comités des associations / coopératives IMBARAGA atteint au moins 30% à Nyanza		10%	36%	**59%**	50%	Liste de compositions des comités
(28) Le nombre de femmes qui ont un pouvoir de décision partagé dans l'exploitation des productions animales est augmenté de 25%		60%	84%	**100 %**	85%	Atelier MARP femmes
(29) 60% des femmes bénéficiaires appliquent correctement les techniques rationnelles de l'élevage		0%	55%	**62 % (Nyanza)**	60%	Fiches de visite (suivi)

(30) 80% de femmes estiment que leur charge de travail a été réduite		40%	80%	**67 %**	80%	Atelier MARP femmes
(31) Le nombre moyen d'AGR par femme bénéficiaires est augmenté de 30%		1	2	**1.5 (source Proxi)** **120 BF / 1830 (AGR 3.4.)**	3	Atelier MARP femmes
(32) X chèvres, Y porcs et Z lapins auront été distribués au titre de crédit rotatif dans le cadre de la recheptellisation des ménages vulnérables	a) nombre de chèvres distribuées	0	1.171	**1.311**	1952	Fiches de distribution
	b) nombre de porcs distribués	0	14	**16**	14	Fiches de distribution
	c) nombre de lapins distribués	0	571	**408** **(source Proxi)** **236** **(confirmée par ME)**	762	Fiches de distribution
Résultat 4 Les partenaires locaux sont renforcés en vue d'assurer une durabilité des actions du PROXIVET		**Hypothèses et risques:** ***Le PLP IMBARAGA n'est pas suffisamment représenté dans les nouveaux secteurs à couvrir ; risque de discordance dans le choix des secteurs par les autorités du District et celui du PLP (présence effective sur le terrain)***				
(33) Au moins 2 documents de capitalisation de l'expérience d'IMBARAGA dans les domaines d'intervention du projet sont produits et diffusés (CD, document écrit, ...).		0	3	**5**	4	Rapports de capitalisation
(34) Les 6 sections de base d'IMBARAGA de la zone d'intervention assurent un suivi efficace des coopératives		4	5	**6**	6	Documents de suivi des comités (fiches de passage, application des thèmes, documents comptable, etc.)
(35) Les sections de base d'IMBARAGA assument leur rôle de plaidoyers auprès des autorités et des autres acteurs du développement		30%	52%	**7plaidoyers sur 9 ont trouvé une solution**	60%	Fiches de suivi des problèmes

7.5. Annexe 5 : exécution budgétaire du Proxivet Sud Rwanda

Budget projet PROXIVET SUD RWANDA II		Budget Amendé	Depenses 2011	Depenses 2012	Depenses 2013	Depenses Totales	SOLDE	Pourcentage
1. Investissements		**239.865,35**	**123.233,36**	**88.628,43**	**15.902,76**	**227.764,55**	**12.101**	**95%**
I11	Immobilier	21.073,72	20.104,38	969,34	0,00	21.073,72	0	**100%**
I12	Mobilier	16.915,16	12.856,33	3.167,11	0,00	16.023,44	892	**95%**
I13	Fonds de Crédit/roulement	201.876,47	90.272,65	84.491,98	15.902,76	190.667,39	11.209	**94%**
2. Fonctionnement		**343.618,91**	**114.474,06**	**116.974,57**	**81.567,96**	**313.016,59**	**30.602**	**91%**
I121	Loyers et charges locatives	14.869,46	4.960,89	5.108,57	3.571,67	13.641,13	1.228	**92%**
I122	Frais de fonctionnement et bureautique	40.194,60	11.893,87	14.219,90	11.719,67	37.833,44	2.361	**94%**
I123	Fonctionnement des véhicules/ motos	80.296,21	25.563,65	28.732,56	21.742,73	76.038,94	4.257	**95%**
I124	Frais de missions (hors frais fonctionnement matériel roulant)	6.296,92	2.248,46	2.048,46	1.119,54	5.416,46	880	**86%**
I125	Appui au fonctionnement PLP	38.475,74	13.064,13	11.872,34	9.177,79	34.114,26	4.361	**89%**
I126	Formations, sensibilisation	71.532,53	25.179,36	16.303,74	17.900,85	59.383,95	12.149	**83%**
I127	Ateliers, représentation,….	17.003,04	10.334,20	3.168,84	8.591,60	22.094,64	-5.092	**130%**
I128	Visibilité - communication	4.338,05	684,30	1.508,75	3.309,27	5.502,32	-1.164	**127%**
I129	support technique et mission appui	24.701,85	2.203,23	12.498,62	114,75	14.816,60	9.885	**60%**
I1210	prestation de service	45.910,51	18.341,97	21.512,79	4.320,09	44.174,85	1.736	**96%**

3. Personnel		**348.051,49**	**106.287,21**	**132.955,97**	**91.961,59**	**331.204,77**	**16.847**	**95%**
3.1 Local		**275.468,70**	**106.236,70**	**86.443,11**	**60.110,78**	**252.790,59**	**22.678**	**92%**
I311	3.1.1. Chef de Projet	53.226,48	41.375,03	0,00	5.234,41	46.609,44	6.617	**88%**
I312	3.1.2. Staff Technique	126.580,92	41.201,44	45.993,16	32.466,23	119.660,83	6.920	**95%**
I313	3.1.3. Staff Administratif & Financier	36.748,48	7.301,15	17.059,64	8.929,67	33.290,46	3.458	**91%**
I314	3.1.4. Staff d'appui	51.273,14	15.417,48	19.758,04	12.557,93	47.733,45	3.540	**93%**
I315	3.1.5 Personnel temporaire : stagiaires,….	7.639,68	941,60	3.632,27	922,54	5.496,41	2.143	**72%**
I32	**3.2 Coopérant Art 5.1**	**72.532,28**	**0,00**	**46.512,86**	**31.850,81**	**78.363,67**	**-5.831**	**108%**
I33	3.3. Volontaire	50,51	50,51	0,00	0,00	50,51	0	**100%**
TOTAL		**931.535,75 €**	**343.994,63 €**	**338.558,97 €**	**189.432,31 €**	**871.985,91 €**	**59.549,84 €**	**93,61%**
	Résultat 1	**215.880,90 €**	**74.643,49 €**	**77.015,17 €**	**44.178,00 €**	**195.836,66 €**	**20.044**	**91%**
	Résultat 2	**322.417,53 €**	**136.237,80 €**	**119.429,26 €**	**52.018,13 €**	**307.685,19 €**	**14.732**	**95%**
	Résultat 3	**205.955,05 €**	**71.685,75 €**	**73.228,52 €**	**43.667,34 €**	**188.581,61 €**	**17.373**	**92%**
	Résultat 4	**187.282,29 €**	**61.427,60 €**	**68.886,04 €**	**49.568,83 €**	**179.882,47 €**	**7.400**	**96%**
TOTAL		**931.535,75 €**	**343.994,63 €**	**338.558,97 €**	**189.432,31 €**	**871.985,91 €**	**59.549,84 €**	**93,61%**

7.6. Annexe 6 : programme de la mission

Octobre	Heure	activités	Personnes / organisations rencontrées
Dimanche 13		Trajet Béni Kigali	Nuit à Kigali
Lundi 14	8 h 30	Briefing avec responsable régional VSFB et gestionnaire du Proxivet	Denis Ripoche et Désiré Bimenyimana
	10 h à 12h 30	Réunion de travail au Minagri (Direction générale des Ressources animales)	Dr Carine Nyilimana, Denis Ripoche et Désiré Bimenyimana
	14 h à 18 h 15	Réunion de travail au siège de IMBARAGA	Juvénal Musine, secrétaire exécutif Denis Munzuyerwo, chargé de programme Jean-Pierre Akimana, coordinateur programmes SUD Désiré Bimenyimana
	18 h 30	Trajet Kigali - Huye	
Mardi 15	8h	Briefing avec l'équipe de Proxivet	
	9 h 30 à 10 h30	Réunion de travail avec le Chargé d'élevage du District de Huye	Kalisa Aristide
	10 h 30	Poursuite Briefing avec équipe Proxivet	
	14 h 15	Réunion de travail avec - le VPP de Consult Agro Vet Pharmacie de Kinkanga (Huye) - 2 AER - Présidente de la Section de base Imbaraga	Athanase Rurangwa Augustin Rwamukwaya Grégoire Kabiligi Patricie Ntashamaje
Mercredi 16	8 h 30	Visites et réunions au village de Kabuga - Exploitation de femme vulnérable - Exploitation de femme vulnérable - Échanges avec 5 femmes vulnérables dont 1 AER - Discussion avec la Présidente de la Section de Base IMBARAGA	Mme Béat Huwamaliya Mme Vestine Musabyimana Mme Viviane Mukampore
	14 h	Visites et réunions au village de Tare - Exploitation de femme vulnérable - Visite de l'exploitation et discussion avec la Présidente de la Section de Base IMBARAGA : échanges avec 4 bénéficiaires vulnérables dont 2 présidents de GS - Visite d'un bénéficiaire vulnérable - Visite d'une bénéficiaire IMBARAGA	?? Mme Viviane Mukampore

Jeudi 17	8 h	Nyanza : Réunion de travail avec la secrétaire permanente du JADF et l'agronome de district	Mme Jeanne d'Arc Byukusenge M. Jean-Pierre Mutisi
	9 h 15	Village Kigarama - Visite d'exploitation d' 1 BF VUL - Visite d'exploitation d' 1 BF VUL - Discussion avec 5 président(e)s de groupements solidaires (2 Imbaraga d'origine et 3 bénéficiaires vulnérables) et 2 présidents de section de base en présence d'une dizaine de bénéficiaires - Visite d'exploitation d'une bénéficiaire Imbaraga	Uzie Rwanyagatare Damascène Ntawuziyandemye Mme Jeanne Mukankusi
	14 h 30	Réunion de travail avec le VPP de la Clinique SIAV Ldt à Kigoma	M. Hishamunda Félicien
	17 h	Séance de travail à l'antenne VSF-B de Nyanza avec : - 5 AER dont 4 rattachés à SIAV Ldt - la chargée d'élevage du secteur Nyagisozi - le VPP de la Clinique Nyanza Agrovet Center à Nyanza	Mme Blandine Mukantegeye M Eleuthère Twagirimana
Vendredi 18	8 h	Séance de travail avec l'équipe Proxivet : évaluation du projet	
	9 h 45 à 11h15	Séance de travail avec IMBARAGA : - représentant légal national - coordinateur programmes SUD - chef d'antenne régionale - Présidente SB Kirurura (Huye) - Présidente SB Mbozi (Huye) - Président SB Busasamana (Nyanza) - Président SB Rwabicuma (Huye)	M. Jean-Paul Munyakazi M Jean-Pierre Akimana, M Nicodème Rugerimisare Mme Patricie Ntashamaje Mme Vivianne Mukampore M Jacques Habarurema M Jean Népomuscene Nyangezi
	11 h15 à 18 h	Séance de travail avec l'équipe Proxivet : évaluation du projet	
Samedi 19	9 h à 13 h	Séance de travail avec l'équipe Proxivet : évaluation du projet	
Dimanche 20	15 h à 18 h	Travail personnel du consultant Séance de travail avec le gestionnaire (depuis septembre 2012)	Désiré Bimenyimana
Lundi 21	8 h à 18 h	Séance de travail avec l'équipe Proxivet : évaluation du projet	
Mardi 22		Préparation de l'atelier de validation	
Mercredi 23	9 h à 13 h	Atelier de validation de l'aide mémoire de la mission	
	14 à 17	Trajet Butare - Kigali	
	17h 15 à 18h	Rencontre avec Mme Meersman	Attachée de coopération auprès de l'ambassade de Belgique
	20 h	Retour sur Bruxelles	

7.7. Annexe 7 : liste des documents de capitalisation

1 Modules de formation

- Modules de formation pour les AER : 4 modules :
  1. les Maladies à tiques et le détiquage ;
  2. les verminoses et la vermifugation ;
  3. l'hygiène d'élevage ainsi que
  4. les techniques de sensibilisation
- Modules de formation VPP /comptoirs vétérinaires : 3 modules :
- 1. Gestion de stock pour un comptoir des produits vétérinaires, 2. L'insémination artificielle bovine et diagnostic de gestation , 3. Le rôle régalien de l'état en matière des services vétérinaires.
- Outil de suivi des VPP (Fiche de suivi des dépenses de trésorerie, Fiche suivi des recettes de trésorerie, Fiche de suivi opérationnel et des prestations ; Fiche programme excel de gestion de stock)
- 5 modules de formation sur les Groupements Solidaires : 1. Gestion de l'association, 2. Genre et développement, 3. VIH Sida et planning familial, 4. Hygiène et éducation nutritionnelle, 5. culture de la paix et tolérance ;

2. Documents de sensibilisation en élevage (brochures ou affiches individuelles ou groupées)

- Document de sensibilisation sur l'élevage des lapins (brochures A4 et Affiches A1)
- Document de sensibilisation sur l'élevage des caprins (brochures A4 et Affiches A1)
- Document de sensibilisation sur l'élevage des porcs (brochures A4 et Affiches A1)
- Document de sensibilisation sur l'Hygiène de l'élevage (brochures A4 et Affiches A1)
- Document de sensibilisation sur les préventions des maladies associées aux tiques (brochures A4 et Affiches A1)
- Document de sensibilisation sur la prévention des verminoses (brochures A4 et Affiches A1)
- Document de sensibilisation sur l'hygiène de l'élevage (brochures A4 et Affiches A1)
- Affiches résumés sur : la vermifugation, le détiquage et la promotion de l'AER.

3. Documents de capitalisation

- 2 documents en matière de santé animale
  - Expérience d'installation du réseau de santé animale de proximité (VETOPROX)
  - Expérience de renforcement des services vétérinaires de proximité existants
- Fiche technique de capitalisation sur le jardin de cuisine
- Fiche technique de construction et utilisation des foyers améliorés
- Expérience acquise dans le cadre de recheptelisation des ménages vulnérables effectué par le Projet Proxivet 2008-2013
- Essai de 3 variantes d'étables fumières
- Plans d'organisation et d'exploitation types pour les petites exploitations pratiquant l'intégration agri-élevage au Sud du Rwanda
- L'élevage ici et là-bas – Rwanda et Belgique : partageons nos techniques (produit à partir de Bruxelles)
- Deux agriculteurs se rencontrent ''Elevage paysan au Nord et au Sud'' (produit à partir de Bruxelles)

3. documents de stratégie

- Résultat de l'atelier sur l'identification des stratégies à prendre pour assurer la durabilité des actions du projet PROXIVET Sud Rwanda après la fin de son intervention
- Stratégie Appui aux femmes : inyandiko ijyanye n'igitekerezo guteza imbere uruhare rw'umugore mw'iterambere ry'urugo n'iterambere rusange ry'umuryango nyarwanda mumushinga proxivet sud rwanda ukorera mukarere ka nyanza

- Approche du renforcement des vétérinaires privés de proximité (VPP) dans le district de Nyanza
- Approche de sensibilisation en santé animale
- Approche des groupes solidaires des bénéficiaires vulnérables appuyés par le projet PROXIVET sud Rwanda dans les districts Huye et Nyanza.
- Approche pour la mise en place d'un fond d'appui aux activités génératrices de revenus dans le district de Huye et Nyanza
- Approche d'installation des agro-éleveurs relais (AER) du district de Nyanza
- Approche d'appui aux ménages vulnérables

7.8 Annexe 8 : rapport de l'atelier de restitution + listes des sences

PROXIVET II SUD RWANDA

DIERENARTSEN ZONDER GRENZEN | VETERINAIRES SANS FRONTIERES BELGIUM

COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE VALIDATION DES RESULTATS DE L'EVALUATION FINALE DU PROJET

Date: 23 Octobre 2013

Lieu: Hôtel le Petit Prince

Participants: 26 participants dont 19 Hommes et 7 Femmes composés par:

- Les Leaders IMBARAGA au niveau national, provincial, au niveau des Districts de Huye et Nyanza et les présidents des Sections de Base;
- Le Secrétaire Exécutif de IMBARAGA au niveau de la province du Sud;
- Les VPP appuyés par le projet;
- L'équipe de gestion et celui technique du projet PROXIVET SUD RWANDA;
- Le Représentant de VSF- B dans l'Afrique Centrale;
- L'Evaluateur.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet PROXIVET SUD RWANDA est un projet de développement rural exécuté conjointement par le partenaire local principal qui est l'organisation des agriculteurs et éleveurs du Rwanda IMBARAGA et l'ONG Vétérinaires Sans Frontières Belgique (VSF-B). Ce Projet intervient dans les Districts de Huye et Nyanza dans la Province du sud du Rwanda et vise l'amélioration des conditions de vie des ménages bénéficiaires grâce à l'augmentation de la production animale. Il est dans sa deuxième phase qui a démarré en Janvier 2011 et va continuer jusqu'à fin Décembre 2013. Parmi les réalisations du projet, figure les missions d'evaluation de ce dernier.

II. OBJECTIF DE L'ATELIER

L'atelier avait pour but de restituer aux participants les résultats de l'évaluation pour observation à chaud et en faire la validation.

III. RAPPEL SUR LE PROJET PROXIVET SUD RWANDA

Le projet de Promotion d'un Service Vétérinaire Privé de Proximité au Sud du Rwanda Phase II est exécuté par deux partenaires :

- Vétérinaires Sans Frontières Belgique (VSF-B) ;
- Le partenaire local principal qui est l'organisation des agriculteurs et éleveurs du Rwanda IMBARAGA.

Le projet a commencé ses activités dans le District de Huye en 2008, en 2010 a terminé sa 1ère phase. Depuis 2011 le projet est en sa 2ème phase qui se termine fin Décembre 2013 et il est opérationnel dans les Districts de Huye et Nyanza.

Objectif du projet : Améliorer les conditions de vie des ménages bénéficiaires grâce à l'augmentation de la production animale.

Le projet a **4 résultats** dont :

- Renforcer les dispositifs de santé animale de proximité, qui contribuent à sécuriser l'élevage auprès des agro-éleveurs.

Grace à ce résultat, la santé animale est promue et les productions animales sont augmentées. Le projet intervient dans ce résultat par appui aux Vétérinaires Privés de Proximité(VPP) et aux Agro-Eleveurs Relais (AER) qui font les sensibilisations, appui-conseil, donnent des soins zoo-sanitaires préventifs (AER et VPP) et curatifs (VPP). Ces acteurs ont reçu des appuis dont certains ne sont pas remboursables et d'autres sont remboursables.

- Améliorer le bien-être des ménages vulnérables grâce à la mise en œuvre d'une approche holistique.

Dans ce cadre, le projet appui les ménages vulnérables dans les domaines agricole et élevage. Les bénéficiaires reçoivent des formations en techniques d'élevage, santé nutritionnelle, planification familiale, VIH/SIDA, Genre et Développement, Résolution des conflits et culture de la paix, Gestion des coopératives, etc… Ils reçoivent du petit bétail (chèvres et lapins principalement), des abris aux animaux et des jardins de cuisine. A Huye, le projet compte atteindre 4 générations de 225 ménages chacune excepté la 4ème qui compte 150 ménages. A cela s'ajoute 2 générations de 30 ménages chacune constitués principalement des personnes qui vivent avec le VIH-SIDA.
A Nyanza, le projet compte atteindre 2 générations de 200 ménages bénéficiaires chacune.

- Le rôle des femmes dans l'exploitation familiale et dans le développement de la communauté est renforcé. Etant donné que les femmes sont le plus impliquées dans l'entretien de leurs familles. Leurs renforcements contribuent à l'amélioration durable des conditions de vie de toutes les familles. Elles sont appuyées dans les domaines d'élevage (petit bétail) et agricole (matériel agricole, jardins de cuisine) et formations diverses. Dans le cadre d'appui en animaux, à Huye le projet compte attendre 4 générations de 288 ménages chacune. A Nyanza, le projet compte atteindre 2 générations de 200 ménages chacune.

- Renforcement du partenaire local qui est IMBARAGA en vue d'assurer une durabilité des actions du PROXIVET.

C'est parmi les membres de IMBARAGA que diverses sensibilisations, suivis-conseil des ménages sont faits et pourront continuer après la fin du projet.

IV. PRESENTATION ET DISCUSSION DES RESULTATS DE L'EVALUATION

La présentation a commencé en rappelant les objectifs de la mission d'évaluation relatifs à l'analyse de la pertinence de l'action, son efficacité et efficience, les points forts et points faibles constatés, les effets et impact enregistrés sa pérennisation ainsi que la formulations des recommandations.

La méthodologie utilisée lors de l'évaluation tenait en considération les visites de terrain envers les bénéficiaires des catégories IMBARAGA et ceux des groupements des vulnérables, les VPP et les AER, les partenaires divers y compris le PLP et les autorités locales au niveau des Districts et en fin une séance de travail avec l'équipe du projet composé par l'unité de gestion et l'équipe technique. Tout cela dans une approche résolument participative.

CONSTATS DE LA MISSION D'EVALUATION

Il est resorti quelques points forts et ceux faibles détaillés dans le raport d'évaluation finale, mais quelques un ont fait l'objet de discussion dans cet atelier et sont décrits en bref dans ce présent compte rendu.

Il est constaté que les AER constituent une potentialité importante au reseau santé animale. C'est alors important de bien étudier comment les stabiliser car les interventions qu'ils offrent (détiquage et vermifugation) seulement ne peuvent pas les faire subvenir à leurs besoins quotidiens.

Au niveau de la 1ère et 2ème génération des groupes solidaires vulnérables, on remarque un développement de leur propre stratégie pour sortir de la pauvreté (élevage chèvres, lapins, présence des légumes, achat des truies et vente des porcelets, …). De cela, on enregistre que l'appui du projet au sein de la 1ère et 2ème génération a produit ses effets.

Les bénéficiaires sont aussi regroupés en groupes solidaires, ce qui a produit un effet positif (les membres de ces groupes ne sont plus solitaires mais plutot on enregistre les échanges d'idées et d'expérience).

Cependant, au niveau de la 3ème génération, l'évolution est lente car l'appui du projet est limité: (le projet ne les donne pas d'abris pour animaux d'où pas de récolte du fumier alors qu'on voit que le fumier constitue un demarrage de la première activité qui est la fourniture de chèvres.

Concerant les groupes des femmes IMBARAGA (1ère et 2ème génération), les bénéficiaires vivaient dans les conditions un peu améliorées, mais avec l'appui limité reçu du projet, ils ont pu le rentabilisé. Cela se traduit par la présence des champs communautaires.

Cependant, on remarque parfois l'absence des abris avec handicape au sort de l'élevage.

Du point de vue conditions d'élevage, selon l'oeil de l'évaluateur, l'alimentation est encore déficitaire: pas de coupage de fourrage et variation, pas d'amélioration génétique, la gestion de la reproduction est en cause et la vermifugation n'est pas toujours régulière. De ce constat, les participants ont éclairés que le projet s'est éfforcé de tout faire en visant l'amélioration génétique. Pour les caprins, on a octroyé les bouc Boer goat, cependant le niveau de compréhension et d'application des techniques d'élevage au sein de la population vulnérable constitue toujours un handicape, d'où quelques mortalités des boucs géniteurs améliorés.

Une recommendation est alors formulée que mieux, il faudrais commencer par les bouc améliorés 50% au lieu d'introduire les boucs de race pure améliorée, ou bien se contanter de la chèvre loclale et la mettre dans les bonnes conditions pour pouvoir extérioriser ses performances.

Concernat les lapins, le projet a essayé de s'approvisioner en Republique Democratique du Congo les genitors améliorés de race Callifornienne. Ces lapins sont diffusés au sein des AEM (Agro-Eleveur Modèles). Le projet s'est approvisionner avec quelques descendants de ces derniers et les maintenir au clapier du bureau de projet pour en faire la diffusion des lapereaux au sein des bénéficiaires ayant montrérs les performances un peu supérieurs au autres.

Alors, l'évaluation a aussi montré que en rapport avec l'élevage des lapins, les cages, les abreuvoirs et les boites à nid sont bons, mais qu'il fauf voir les treillis de cages un peu de grand callibre et qui ne s'abiment pas facillement. L'enregistrement des données relatives auxs performances des lapins a fait aussi un point de critique.

Au cours de cet atelier, on a partagé que les resultants montrent que l'encadrement des éleveurs par IMBARAGA est très éfficace du point de vue structure en soit organisationnelle et est décentralisées. On enregistre la participation dans les actions par le représentant legal, la coordination sud et les leaders des sections de base surtout.

Au niveau du système de crédit bétail rotatif conçu en se basant sur l'achat des animaux pour seulement la première génération, puis donner aux autres générations les animaux descendant des premiers en guise de remboursment, il est constaté que le taux probable de remboursement de la 1ère generation vers la 2ème est estimé à 80%, puis de la 2ème vers la 3ème de 50%, puis ça serais mieux de prévoir les achats d'animaux pour compléter.

Il est constaté que on a sous estimé l'intervalle entre transfert d'animaux d'une génération à une autre. Cela se traduit par une longue période d'attente des bénéficiaires des générations suivantes autres que la première.

Selon les échanges, il est aussi recommandé de ne plus disperser l'energie de l'équipe en beaucoup de diversification des bénéficiaires et qui, par la suite ne béneficient pas le même type d'appui, mais plutôt consentrer l'energie aux même bénéficiaires qui doivent recevoir aussi obligatoirement le même paquet.

En ce qui concerne l'appui aux groupes solidaires des femmes IMBARAGA, on se jouie de l'accompagnement des femmes par leurs maris lors des formations Cependant, le probleme des analphabètes existe encore. Il se remarque aussi qu'il y a un bon nombre de femmes membres et d'autres dans le leadership de l'organisation IMBARAGA.

Il est aussi constaté qu'il y a une grande dispersion des membres ce qui rend leur suivi difficille.

Une contrainte liée à la gestion de la reproduction des animaux octroyés aux groupes solidaires des femmes IMBARAGA suite à la destruction des maisons et abris en paille est aussi signalée.

Le fond d'appui aux sections de base s'est revellée avoir fourni de bon résultats. Il est recommandé de voir comment le poursuivre et le renforcé dans les futures programmes. Ainsi il s'est avéré important de diriger les bénéficiaires ayant bien valorisé ce fond aux IMF.

Concernant l'appui renforcement du PLP IMBARAGA, l'organisation est en bonne continuité. Elle a pu se chercher d'autres financements lors de sa restructuration. On se contente aussi de la bonne collaboration qui a toujours reigné entre VSF-B et IMBARAGA. Il est recommandé de poursuivre dans cette voie de collaboration.

Enfin, on a fait un point sur le niveau d'atteinte des IOV et une appréciation générale de l'action selon son impact & sa durabilité et des recommandations utiles sont formulées.

Fait à Huye, le 23 Octobre 2013

Rapporteur:

NGIZWENAYO Jean Claude, Chargé des activités dans la zone2 du projet PROXIVET Sud Rwanda, District Huye.

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION DE L'EVALUATION FINALE

N°	Nom et Prénom	Provenance	Fonction
1	HEMELINTWALI Jean	PROXIVET	Chargé d'activités du projet Distr.Huye CADH
2	NZUNGIZE Martin	NYANZA	Président Section de Base
3	MBONEYE VEDASTE	NYAMAGABE	Umuvugizi Représentant de IMBARAGA Région sud
4	NYANGEZI Jean . Népo.	NYANZA	Président Section de Base
5	RUGERIMISARE N.	NYANZA	Représentant Antenne Nyanza
6	HABARUREMA J.	NYANZA	Président Section de Base
7	RUBAYIZA J.B.	PROXIVET	CAZ2N
8	MUNZUYARWO DENYS	IMBARAGA/KGL	Program Officer Kigali
9	MUNYAKAZI J.PAUL	IMBARAGA/KGL	Représentant légal
10	TWAGIRIMANA E.	NYANZA	VPP
11	KAMANZI ETIENNE	HUYE NYANZA	CM
12	RURANGWA ATHANASE	HUYE	VPP
13	HISHAMUNDA F.	NYANZA	VPP
14	NTASHAMAJE PATRICIE	HUYE	Présidente Section de Base
15	KANEZA ANCILLE	PROXIVET	AS
16	GASHONGA LEONARD	PROXIVET	CADN
17	NIKUZE AIMELINE.	PROXIVET	CVV
18	MUKAMPORE VIVIANNE.	IMBARAGA	Présidente Section de Base
19	NYIRAMANA I.	IMBARAGA	Présidente Section de Base
20	BIMENYIMANA D.	PROXIVET	Gestionnaire de Projet
21	RIPOCHE DENIS	VSF BELGIQUE	Directeur Régional
22	NYIRANSAGUYE FELICITE	IMBARAGA	Secrétaire S.B.
23	AKIMANA JEAN PIERRE	IMBARAGA	Coor/Sud
24	BAKAYISANGA CLAUDINE	PROXIVET	SC
25	BAUDOUX CHRISTIAN		Consultant
26	NGIZWENAYO	PROXIVET	CAZ2H/Rédacteur du compte rendu de l'atelier